

# Entre continuité et nouveau départ

## Les relations tuniso-allemandes au fil du temps

En l'honneur du 30<sup>em</sup> anniversaire de la  
Friedrich-Ebert-Stiftung en Tunisie

**HENRIK MEYER ET MARCEL RAUER (HRSG.)**

Octobre 2018

- Depuis 30 ans, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) accompagne les développements politiques et sociaux en Tunisie avec une représentation permanente. Les premières relations de travail remontent même à 1965.
- La Tunisie pendant cette période a fondamentalement changé. Le pouvoir autoritaire, la révolution démocratique et un processus de transformation difficile ont marqué, au fil du temps, le pays et le travail de la FES.
- Des questions fondamentales restent d'actualité : la transition vers un Etat constitutionnel moderne, un modèle économique socialement juste, l'inclusion de la société civile tunisienne et la nature des relations avec les différents acteurs politiques.
- La place de la Tunisie sur l'échiquier politique international a considérablement gagné en importance. Cela s'exprime entre autres dans le fait que la FES en Tunisie est devenu le plus grand des quelques cent bureaux que compte la Fondation à l'étranger.





## Sommaire

<b>Préface</b> .....	<b>3</b>
<i>Kurt Beck</i>	
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<i>Henrik Meyer et Marcel Rauer</i>	
<b>LE DÉVELOPPEMENT ET LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE</b>	
<b>De l'ancien régime à l'avènement d'une « nouvelle Tunisie », en passant par la révolution.</b> .....	<b>8</b>
<i>Horst-Wolfram Kerll</i>	
<b>De quoi la société civile tunisienne est-elle le nom ?</b> .....	<b>15</b>
<i>Kamel Jendoubi</i>	
<b>LA VOIE MOUVEMENTÉE JUSQU'À LA NOUVELLE CONSTITUTION TUNISIENNE</b>	
<b>Le processus constitutionnel tunisien</b> Un lien fondamental dans l'édification d'une démocratie émergente .....	<b>20</b>
<i>Mustapha Ben Jaafar</i>	
<b>La Tunisie – Du « calme de cimetière » jusqu'au bouleversement</b> Les phases de découvertes, de déceptions et d'attentes .....	<b>26</b>
<i>Günter Gloser</i>	
<b>L'ISLAM POLITIQUE EN TUNISIE</b>	
<b>L'islam politique en Tunisie et dans les relations tuniso-allemandes</b> Promotion de la démocratie incluant le parti Ennahdha .....	<b>32</b>
<i>Julius Dirstelhoff</i>	
<b>L'islam politique en Tunisie</b> Entre radicalisme et conservatisme .....	<b>42</b>
<i>Hamadi Redissi et Asma Nouira</i>	
<b>LA COOPÉRATION SYNDICALE TUNISO-ALLEMANDE</b>	
<b>La voie de l'avenir pour promouvoir le dialogue social.</b> .....	<b>49</b>
<i>Sami Adouani, Mongi Amami et Saïd Ben Sedrine</i>	
<b>Plus d'emplois grâce à la paix sociale</b> .....	<b>56</b>
<i>Claudia Rahman</i>	
<b>LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'EUROPE ET LA TUNISIE</b>	
<b>Pour un nouveau partenariat Tunisie-Union européenne.</b> .....	<b>61</b>
<i>Lobna Jeribi avec la contribution de l'équipe de Solidar Tunisie: Salma Zouari, Hela Aloulou, Fatma Marrakchi, Hichem Mansour</i>	
<b>30 ans de relations économiques entre la Tunisie, l'Allemagne et l'UE.</b> .....	<b>71</b>
Opportunités et risques des accords de libre-échange <i>Isabel Schäfer</i>	
<b>À propos des auteurs</b> .....	<b>78</b>

**© Friedrich-Ebert-Stiftung**

Non destiné à la vente. Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être imprimée, reproduite ou utilisée par n'importe quel moyen sans autorisation écrite préalable des éditeurs. Les opinions exprimées dans cette publication sont uniquement celles de ses auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

## Préface

*Kurt Beck, Président de la Friedrich-Ebert-Stiftung*

Chers lecteurs et lectrices,

C'est un très grand honneur pour moi de vous présenter cette anthologie. En effet, les relations tuniso-allemandes revêtent une importance toute particulière pour la politique étrangère et de développement de l'Allemagne, et notamment pour la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES). La Tunisie et l'Allemagne sont deux pays qui se sont rencontrés à maintes reprises tout au long de leur histoire. Leurs relations ont connu de nombreux rebondissements et les rapports n'ont pas toujours été faciles. Aujourd'hui, elles sont clairement marquées par la coopération, la confiance et la volonté absolue d'aider la démocratie en Tunisie à s'inscrire dans la durée. Cette publication met en lumière les éléments importants et les débats qui ont façonné les relations entre les deux pays, et surtout le travail de la FES au cours des 30 dernières années.

### Qui sommes-nous ?

La Friedrich-Ebert-Stiftung, fondée en 1925, est la plus ancienne fondation politique d'Allemagne. Au sein de notre fondation qui suit une politique partisane, nous basons notre travail sur les valeurs fondamentales de la démocratie sociale : liberté, justice et solidarité. Nous nous considérons comme une partie de la communauté de valeurs sociales-démocrates et du mouvement syndical en Allemagne et dans le monde. Une tâche essentielle de notre travail international est donc de renforcer les syndicats libres et démocratiques.

Grâce à notre travail au niveau national et à l'étranger, nous aidons les populations à participer à l'édification de leur société. Par notre travail international, nous soutenons une politique de coopération pacifique et des droits humains, nous encourageons l'instauration et la consolidation de structures démocratiques, sociales et constitutionnelles, et nous ouvrons la voie à des syndicats libres et à une société civile forte. Nos partenaires pour atteindre ces objectifs sont les syndicats, les partis politiques, les organisations de la société civile, les

instituts de recherche, les parlements et les institutions gouvernementales. La Friedrich-Ebert-Stiftung analyse les développements politiques, socio-économiques et sociétaux dans le monde entier, encourage l'éducation politique et soutient la coopération et les échanges entre les régions et l'Allemagne, mais aussi avec l'Europe. Avec les services proposés qui passent par le dialogue, des publications et une activité de conseil en Allemagne et dans le monde entier, nous contribuons à articuler l'analyse politique, le débat et l'action pratique.

Le changement et la cohérence ont façonné l'histoire de la FES. Cela est particulièrement vrai en Tunisie, où la révolution arabe a commencé avec la révolution tunisienne de 2010/2011.

### Comment tout a commencé

Les premières relations de la Friedrich-Ebert-Stiftung avec l'industrie en Tunisie remontent à 1965, avec notre partenaire de la première heure, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), une fédération syndicale qui jouit d'une excellente réputation auprès de la population tunisienne pour ses efforts continus pour rester indépendante des partis politiques et pour son engagement dans la lutte pour l'indépendance de la Tunisie. Cependant, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, le syndicat dut se battre à plusieurs reprises pour conserver son indépendance face au parti au pouvoir du Président Habib Bourguiba. Pour la Friedrich-Ebert-Stiftung, le défi consistait à maintenir le contact avec le parti au pouvoir Néo-Destour (ND) et en même temps à intensifier les liens avec l'UGTT.

La décision d'ouvrir un bureau en Tunisie fut prise à l'époque au siège de Bonn en Allemagne malgré de fortes réticences. Fin 1970, notre collègue Heinz Mathiesen commença son travail en tant que représentant de la FES à Tunis. Sa mission consistait à développer les contacts avec le parti au pouvoir, entre-temps rebaptisé « Parti Socialiste Destourien (PSD) », et l'UGTT, tout en recherchant une coopération dans le domaine de l'édu-

cation. Cependant, le travail de projet sur le terrain et l'équilibre à trouver entre le parti au pouvoir et la coopération syndicale se révélèrent difficiles, conduisant la FES à quitter le pays en 1973. De 1973 jusqu'à la fin de l'ère Bourguiba en 1987, la FES n'eut plus de représentation permanente en Tunisie. Toutefois, les contacts amicaux et la coopération thématique entre la FES et l'UGTT se poursuivirent.

Jusqu'en 1979, la Fondation fut confrontée à un certain dilemme : d'une part, la social-démocratie allemande entretenait de bons contacts avec le parti tunisien au pouvoir, le PSD, et d'autre part, il existait des liens étroits entre la Confédération allemande des syndicats (DGB) et l'UGTT. Les deux partenaires potentiellement les plus importants pour la coopération avec la FES furent antagonistes pendant des années, ce qui ne facilita guère le travail systématique de la Fondation en Tunisie.

Après des troubles sanglants et la répression d'une grève générale de l'UGTT par le parti au pouvoir PSD en janvier 1978, et les arrestations et condamnations de cadres responsables de l'UGTT, la FES cessa de coopérer directement avec le PSD. Dans une lettre adressée au Président Habib Bourguiba, le chancelier Willy Brandt exprimait alors ses regrets de voir « l'image d'une Tunisie socialement progressiste et libérale commencer à être assombrie par les récents développements et mesures des autorités de votre pays. [...] La social-démocratie allemande et avec elle l'ensemble du mouvement ouvrier de mon pays sont profondément choqués par les nouvelles que nous recevons sur le sort des syndicalistes emprisonnés ».<sup>1</sup>

En 1981, de nouveaux troubles sociaux éclatèrent, à la suite desquels le Président Habib Bourguiba dut céder et – également sous la pression du SPD et de la DGB – gracier l'ancien Secrétaire général de l'UGTT Habib Achour, qui avait été arrêté. Notre partenaire de longue date, l'UGTT, transmit ses vifs remerciements à la social-démocratie allemande (en particulier à Willy Brandt) et au mouvement ouvrier pour leur soutien.

Ce n'est qu'après la chute du gouvernement Bourguiba qu'il fut possible de reprendre notre travail de projet systématique en Tunisie. Le nouveau Président Zine El-Abi-

dine Ben Ali promit d'abord une ouverture politique, qui se refléta également dans l'admission ou réadmission de nombreuses organisations non gouvernementales internationales. Ben Ali voulait donner l'impression de faire avancer la démocratisation de son parti et de favoriser une nouvelle orientation. Le parti changea ainsi de nom, devenant le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD). Parallèlement à l'ouverture politique, Ben Ali promit de restaurer la confiance dans les institutions de l'État, d'établir les droits civils et la liberté de la presse, d'aménager une constitution nationale démocratique et d'instaurer le pluralisme politique. Dans certaines limites, cela permit également et simplifia le travail des organisations non gouvernementales internationales telles que la FES. Nous décidions alors de prendre un nouveau départ par le biais d'une coopération de recherche. En 1988, la Fondation signa un accord-cadre avec le gouvernement tunisien, qui limitait toutefois étroitement les domaines admissibles de notre travail de projet à la coopération scientifique. C'est ainsi que jusqu'au début des années 1990, nos principaux partenaires étaient avant tout issus du milieu universitaire, et surtout des sciences économiques. Jusqu'en 1991, une coopération intensive avec la fédération syndicale UGTT ne fut pas possible.

Dans le contexte de la répression croissante du régime de Ben Ali, la FES réorienta son travail au début des années 1990. À partir de 1992, la FES intensifia son travail auprès de la société civile émergente. Les organisations de femmes et de défense des droits humains, les associations de journalistes et les associations de défense de l'environnement faisaient partie des nouveaux partenaires. Notre travail avec la Ligue tunisienne des droits de l'homme LTDH, par exemple, fut malheureusement entravé à plusieurs reprises par le gouvernement pendant cette période.

En 1997, un protocole additionnel à l'accord-cadre permit de garantir le statut juridique de la Fondation en Tunisie. Dès lors, nos collègues de Tunis purent de plus en plus souvent organiser des débats avec des représentants des médias, des experts et des politiciens afin d'impliquer un large public dans les discussions. En plus du travail avec la société civile et des débats organisés, la coopération avec l'UGTT reprit également en 1997. Depuis 2002, cette coopération s'est considérablement développée, et est devenue notre secteur d'activité le plus important en Tunisie.

1. Schreiben von Willy Brandt an Habib Bourguiba vom 14.2.1979, Dokument 29, in: Willy Brandt (2006): *Über Europa hinaus*, S. 245f.

## La confiance et la solidarité portent leurs fruits

Au cours d'entretiens personnels avec le Président de la Tunisie et les Secrétaires généraux de l'UGTT et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme LTDH au début de l'année 2017, j'ai pu prendre la mesure de l'importance de notre engagement sur plusieurs décennies pour nos partenaires tunisiens et du bénéfice que nous retirons mutuellement de cette confiance sans cesse renouvelée. Notre travail est fondé sur la relation étroite et de confiance que nous entretenons avec nos partenaires en Tunisie. La solidarité n'est pas une expression sociale-démocrate vide de sens, mais la base de notre travail international. La solidarité entre deux États démocratiques amis et entre organisations signifie savoir faire preuve d'un esprit d'ouverture réciproque, et pouvoir argumenter objectivement et fermement sur des questions importantes, tout en poursuivant les mêmes objectifs côte à côte. Et même au sein d'un État démocratique, les divergences d'opinion ne sont pas un signe de faiblesse, mais de participation active et de débat ouvert. Je suis fier que notre solidarité envers nos partenaires tunisiens et notre engagement continu remontent à bien avant la révolution tunisienne de 2011.

Le processus de transformation initié en Tunisie en 2011 est soutenu à bien des égards par de nombreux États étrangers, dont l'Allemagne. Les ressources financières pour la coopération au développement ont été augmentées. Les fondations politiques allemandes ont également pu développer leurs programmes de conseil et de soutien politiques, économiques et sociopolitiques. Parmi les plus de 100 bureaux de la Fondation Friedrich-Ebert à l'étranger, celui en Tunisie est devenu le plus important. Tout cela souligne la particularité des relations tuniso-allemandes pour notre Fondation et pour la République fédérale d'Allemagne.

J'ai l'intime conviction que notre engagement persistant en Tunisie et notre décision de rester aux côtés de nos partenaires tunisiens, même dans les moments difficiles, ont porté leurs fruits. Ce n'est pas sans fierté que nous avons assisté à l'hommage rendu à deux de nos plus importantes organisations partenaires (l'UGTT et la LTDH), en 2015, lorsque le prix Nobel de la paix fut décerné au « Quartet tunisien pour le dialogue national ». Le quatuor, composé de l'UGTT, de la Ligue tunisienne des droits de l'homme LTDH, de l'union professionnelle

UTICA et de l'Ordre national des avocats de Tunisie ONAT, s'était chargé d'accompagner la transformation et le processus constitutionnel, fortement compromis à l'été 2013.

## Perspective

Aujourd'hui, nous constatons tout particulièrement en Europe combien il est important d'entretenir des relations internationales étroites. Des décennies d'alliances et de certitudes dans la politique internationale semblent vaciller, vu que de nouveaux acteurs déterminent de plus en plus la marche de la politique mondiale. En même temps, nous assistons à la résurgence du populisme nationaliste.

Je suis convaincu que l'une des réponses à ces tendances réside dans la création et l'approfondissement d'alliances stratégiques. Tôt ou tard, l'Europe devra se repositionner à l'échelle internationale, et conclure de nouveaux partenariats stratégiques. De mon point de vue, des relations plus étroites avec les pays du Maghreb, en particulier la Tunisie, sont absolument souhaitables.

Les relations internationales exigent une sensibilité particulière et un regard contrasté sur l'actualité. Je crois fermement qu'ensemble, nous devons défendre notre démocratie libre et ne pas laisser les actes criminels d'individus isolés miner l'amitié entre les États. Je formule le vœu de voir une compréhension mutuelle et un approfondissement de nos relations amicales tuniso-allemandes marquer également les 30 prochaines années.

## Mes sincères remerciements

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette anthologie. Je tiens à remercier tout particulièrement les auteures et les auteurs qui ont enrichi ce recueil de textes de leurs contributions passionnantes et de leur regard critique. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au personnel de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Tunisie pour ses efforts inlassables et à nos partenaires en Tunisie pour leur coopération empreinte de confiance au cours des 30 dernières années. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour la liberté, la justice et la solidarité.

## Introduction

*Henrik Meyer et Marcel Rauer*

Travail, liberté et dignité ! On a pu entendre ces revendications résonner des millions de fois dans les rues de Tunisie au cours des années révolutionnaires de 2010 et 2011. Qu'en est-il advenu huit ans plus tard ? Les Tunisiennes et les Tunisiens ont-ils réussi à faire adopter leurs exigences à un ou plusieurs niveaux ?

Pour répondre à cette question, il faut regarder les choses de plus près. Depuis la révolution pacifique, la Tunisie n'offre pas une image en noir et blanc. La situation n'a ni empiré, ni elle s'est améliorée. La continuité dans certains domaines politiques contraste avec les processus de changement social.

Malgré le processus de transition démocratique, de nombreux Tunisiens sont frustrés par les acteurs politiques. Malgré des protestations massives et de nombreuses promesses, l'économie tunisienne est en stagnation. Malgré une analyse et gestion du passé engagée, la corruption ébranle encore la confiance de nombreux Tunisiens. Malgré des conflits féroces entre les forces laïques et religieuses, le pays est relativement stable. Malgré le succès des premières élections locales dans l'histoire de la Tunisie (en 2018), les habitants des régions dites marginalisées se sentent souvent coupés des discussions politiques et sociales, et l'énorme centralisation de la Tunisie inhibe son potentiel. Et bien que les acteurs de la société civile tunisienne aient reçu le prix Nobel de la paix pour leurs réalisations exceptionnelles dans l'unification de la société tunisienne, certaines tranchées semblent s'être encore creusées. La constitution adoptée en 2014 reflète les ambivalences de la société tunisienne : d'une part les partisans de la laïcité libérale, de la religion libérale et de la modération religieuse, et d'autre part les partisans d'un projet d'État et de société islamique, qui veulent renforcer visiblement et sensiblement le statut de la religion dans la politique et la société.

Comprendre ces contradictions apparentes exige une analyse plus approfondie. Et pour supporter cette situation très contrastée, il faut de la patience et connaître les circonstances uniques de la Tunisie et ses développements historiques.

Après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale et la chute du mur de Berlin, de nombreux Allemands ne sont que trop conscients de la difficulté d'un processus de transformation démocratique et de la douleur d'un examen honnête du passé. Forts de cette expérience, les Allemands sont d'autant plus admiratifs des efforts de la Tunisie et compréhensifs face à ses difficultés. Combien de patience est nécessaire pour réapprendre les vertus démocratiques et combien il est difficile d'instaurer la confiance dans les institutions démocratiques a été démontré à plusieurs reprises dans l'histoire allemande.

L'histoire de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Tunisie montre aussi que le soutien des processus démocratiques exige de la patience. Dans des conditions politiques parfois difficiles, la FES s'est toujours efforcée de maintenir la coopération avec ses partenaires. Le travail de la FES est synonyme de solidarité et de continuité. Seules ces caractéristiques ont permis à la FES d'entrer dans les espaces politiques nouvellement créés après le bouleversement politique de 2011 afin d'intensifier son travail de projet. L'approche à long terme de la FES, axée sur les partenaires, a porté ses fruits après la révolution, en partie aussi parce que l'UGTT a compris comment utiliser les nouvelles possibilités politiques et sociales dans une coopération intensifiée dans le nouveau contexte politique, et est devenue un acteur majeur du processus de transformation démocratique.

Nos partenaires tunisiens savent que notre travail n'est pas l'exercice d'une influence extérieure et intéressée, mais l'expression d'une solidarité et d'une volonté sérieuse de soutenir les acteurs progressistes dans leur engagement. La Friedrich-Ebert-Stiftung ne poursuit pas un programme interventionniste ; elle propose un accompagnement attentif des processus et un soutien des partenaires ancré dans la durée. Ce faisant, les services de conseil de la FES s'adressent aussi bien à l'Allemagne qu'à la Tunisie. L'échange continu d'informations et d'expériences améliore la compréhension mutuelle des deux côtés de la Méditerranée. Le travail de la FES permet d'objectiver les débats sur la politique actuelle



comme dans le long terme. Car il est clair depuis longtemps que l'Europe et la Tunisie sont confrontées aux mêmes défis majeurs. Un échange sur des questions politiques et sociales essentielles peut aider à repenser les préjugés et à réviser les décisions hâtives – surtout à une époque où les questions relèvent de plus en plus du domaine émotionnel et où les populistes de droite et les nationalistes gagnent de l'influence et du pouvoir politique en s'appuyant sur la peur, la xénophobie et l'isolement.

En même temps, la distinction de plus en plus floue, également en Europe, entre la droite et la gauche, libéralisme et étatsisme, progressisme et conservatisme, nous met au défi de poser des questions fondamentales et de discuter aussi des sujets controversés.

Le présent ouvrage entend mettre en évidence les ambivalences en Tunisie et dans les relations tuniso-allemandes décrites ci-dessus, et les rendre accessibles à un large public. Nous avons choisi une méthode dialectique en demandant à chaque fois à un(e) auteur(e) tunisien(ne) et un(e) auteur(e) allemand(e) de prendre position sur un sujet choisi. Cette double perspective, avec ses regards croisés, vise à proposer une analyse des différents sujets la plus équilibrée possible. Les différents vécus des auteurs ne sont pas un obstacle, mais illustrent au contraire l'importance d'adopter des points de vue dissemblables afin d'aborder les problèmes sous toutes leurs facettes. Bien sûr, la liberté académique s'applique ici. Les auteurs nous livrent leur analyse, et donc leur opinion sur un sujet spécifique. Il ne s'agit pas nécessairement de l'avis de la FES, mais d'une contribution à un débat constructif sur les principaux défis politiques et sociaux.

Dans un premier temps, Horst-Wolfram Kerll et Kamel Jendoubi examinent la manière dont la société civile tunisienne est constituée et dont elle a évolué dans l'histoire récente de la Tunisie. Dans le prolongement de ces réflexions, ils retracent la transition de l'ancien régime à la Tunisie actuelle, tout en se penchant sur le rôle de la société civile. En plus des raisons ayant conduit à la révolution, ils présentent également la manière dont celle-ci a pris naissance, et puis suivi son cours.

Mustapha Ben Jaafar et Günter Gloser décrivent ensuite le cheminement mouvementé vers la constitution tunisienne actuelle, en mettant ici aussi en exergue le rôle de la société civile tunisienne. Outre l'attitude de l'Allemagne et de l'Union européenne avant, pendant et après la révolution, ils présentent également le caractère unique de la constitution tunisienne.

Dans le chapitre consacré à « L'islam politique en Tunisie », les deux articles de Hamadi Redissi et Julius Distelhoff offrent des points de vue très contrastés. Les contradictions qui en ressortent illustrent en toile de fond tout le spectre de la discussion actuelle sur l'implication des forces islamistes et islamiques dans les processus de transition démocratique. Au-delà de la genèse de l'islam politique en Tunisie et de l'attitude de l'Allemagne à l'égard des acteurs islamistes, les deux auteurs exposent les avantages et les inconvénients de l'éventuelle implication de ces forces.

Saïd Ben Sedrine et Claudia Rahman ont axé leur contribution sur le cœur du travail international de la Friedrich-Ebert-Stiftung, en présentant la coopération syndicale tuniso-allemande. Une importance particulière est accordée au dialogue social en Tunisie et aux acteurs concernés. Outre le rôle de l'UGTT, ils mettent en évidence les raisons expliquant la persistance des conflits ouvriers et le potentiel de l'emploi durable pour la paix sociale.

Un autre sujet controversé est celui des relations économiques entre l'Union européenne et la Tunisie, ainsi que des opportunités et des dangers de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en cours de négociation entre l'UE et la Tunisie. Isabel Schäfer et Lobna Jeribi passent en revue 30 ans de relations économiques entre la Tunisie, l'Allemagne et l'UE, font un tour d'horizon de la situation et proposent des recommandations aux deux parties.

Tous nos remerciements vont à nos amis tunisiens et allemands qui, par leur expérience et leur expertise inestimable, ont contribué au succès de ce volume.

*Henrik Meyer et Marcel Rauer  
Friedrich-Ebert-Stiftung Tunisie*

# De l'ancien régime à l'avènement d'une « nouvelle Tunisie », en passant par la révolution

*Horst-Wolfram Kerll*

## Introduction

Je commencerais en adressant toutes mes félicitations à la Friedrich-Ebert-Stiftung à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de son bureau à Tunis, ainsi que pour son travail important et, à mon avis, toujours très engagé et efficace tout au long de ces années. Je suis honoré et très heureux de répondre à la demande de contribution à cette occasion, et de vous livrer une analyse des événements avant, pendant et après la révolution en Tunisie ainsi que sur le rôle de l'Allemagne dans cette période. J'évoquerai tout d'abord brièvement les raisons qui ont conduit à la révolution au tournant de l'année 2011, ainsi que son déroulement, car les deux aspects sont intimement liés à la question fondamentale de l'avenir de la Tunisie, notamment par rapport aux possibilités d'instaurer une véritable démocratie, ce qui est loin d'être assuré. Je livrerai ensuite mon avis personnel sur les principales conditions à réunir pour que la Tunisie puisse continuer d'avancer avec succès sur la voie unique et exemplaire qu'elle s'est tracée pour devenir une démocratie arabe.

## Quelles ont été les principales causes à l'origine de la révolution ?

Depuis son indépendance en 1956, la situation politique en Tunisie était considérée stable et calme. Mais au cours des dernières années du régime du général Ben Ali, on parla de plus en plus souvent d'un « calme de cimetière » pour évoquer la situation, un calme essentiellement fondé sur un gouvernement autocratique depuis l'indépendance. Après l'ère du premier Président de la Tunisie, Habib Bourguiba, encore estimé par de nombreux Tunisiens, son successeur, le général Zine el-Abidine Ben Ali, se mit à régner avec un style de plus en plus répressif, même si ses efforts de réformes et une certaine libéralité étaient toujours considérés remarquables par rapport à d'autres États arabes. Ben Ali, mais aussi souvent sa femme Leila Trabelsi et sa famille (appelés « la famille »), ainsi que

le RCD<sup>1</sup> déterminaient la vie publique et privée en Tunisie. La situation politique était caractérisée par de flagrantes violations des droits humains, allant jusqu'à la torture, officiellement considérées graves et systématiques pendant mon mandat d'ambassadeur d'Allemagne en Tunisie. La forte répression exercée de manière persistante par l'État était également caractéristique de cette période. La liberté d'expression, de réunion et d'association n'étaient pas garanties, et le contrôle général de la presse ainsi que la censure se manifestaient au quotidien.

La situation macroéconomique, relativement bonne avant la révolution et jusqu'à la fin de 2010,<sup>2</sup> était trompeuse par rapport à l'énorme fossé séparant les pauvres<sup>3</sup> des riches, aux rangs desquels comptaient surtout la « famille » et son entourage, ainsi que tous ceux qui lui étaient agréables. La fracture économique entre les riches régions touristiques et côtières du nord-est et les régions agricoles défavorisées du sud-ouest ne cessait de s'accroître, phénomène qui n'a malheureusement toujours pas changé aujourd'hui. C'est dans ce contexte que des troubles sociaux s'étaient produits à plusieurs reprises déjà avant la révolution, mais avaient à chaque fois – que ce soit sous Bourguiba ou sous Ben Ali – été jugulés très vite et souvent aussi brutalement. Des droits politiques, économiques et sociaux élémentaires étaient systématiquement bafoués et refusés.

Ces deux développements, à la fois le déséquilibre socio-économique et la répression systématique et persistante, se sont considérablement intensifiés au cours de mon mandat en Tunisie à partir de 2007, mais surtout en 2009 et 2010. La corruption aussi, très répandue, n'ar-

1. Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), ancien parti unique de Ben Ali, dissous en mars 2011.

2. Croissance de 6,3 pour cent PIB de 4350,00 dollars par personne et tourisme florissant totalisant plus de 6 millions de visiteurs par an et plus de 350 000 emplois directs et 1,5 million d'emplois indirects.

3. La pauvreté touchait et touche encore la majeure partie de la population rurale et des quartiers périphériques des grandes villes, avec des revenus extrêmement faibles d'environ 400 dinars, soit 200 euros par mois env. à l'époque.

rétait pas de progresser,<sup>4</sup> tout comme le népotisme et la kleptocratie d'État, la « famille » se servant systématiquement en libre-service dans les entreprises publiques et privées lucratives, par exemple en acquérant des biens immobiliers à des prix défilant toute concurrence, et en exerçant ouvertement le chantage et des menaces. On estime les pertes ainsi occasionnées pour l'économie nationale à environ deux pour cent de la croissance économique. Selon certaines sources, on aurait découvert des centaines de liasses de billets en devises étrangères pour une valeur d'environ 20 millions d'euros ainsi que des diamants et d'autres objets précieux cachés derrière une fausse bibliothèque dans l'un des palais présidentiels. Selon les sources tunisiennes, que confirment les estimations de Forbes et Transparency International, la fortune du clan Ben Ali / Trabelsi aurait atteint jusqu'à dix milliards de dollars.

Pour nombre de Tunisiens, mais aussi pour bien des observateurs, l'étalage de plus en plus ostentatoire de richesses acquises de manière illégale, comme les villas au luxe provocateur de la « famille », leurs voitures de luxe bloquant le trottoir, leurs fastueux voyages en vacances aux frais du contribuable ainsi que les escapades shopping le week-end à Paris avec des amis et le jet du gouvernement, devenait insupportable. Le rapport que rédigea mon confrère américain sur une visite à Hammamet chez le gendre de Ben Ali, qui gardait un tigre dans le jardin de sa villa, parut sur WikiLeaks, finissant de nourrir la colère du peuple.

Une autre raison du mécontentement et de la méfiance à l'égard du gouvernement était le taux de chômage très élevé, surtout celui des jeunes Tunisiens. L'ancien régime embellissait régulièrement ces chiffres. Le taux de chômage général à la fin de 2010 était supérieur à 20 pour cent et, suite à une politique d'éducation et de formation malavisée, notamment dans le secteur universitaire, le nombre de chômeurs diplômés atteignait même 50 pour cent dans certaines régions.

## Le déroulement de la révolution (au tournant de l'année 2011)

Malgré ces événements et ces observations, jusqu'à la fin décembre 2010, personne, que ce soit côté tunisien ou

côté international, n'avait anticipé l'émergence d'une véritable révolution. L'ensemble des représentants diplomatiques tout comme les autres institutions sur place ont, elles aussi, considéré jusqu'à la mi-décembre que l'appareil répressif d'État était suffisamment fort et « efficace » pour réprimer les manifestations, comme cela avait toujours été le cas auparavant. De l'aide fut même proposé depuis l'Europe, encore jusqu'en fin d'année. Tous les experts ont clairement sous-estimé le pouvoir de la société civile, qui s'est construit en opposition au régime.

L'élément déclencheur de la révolution tunisienne est connu et symptomatique : c'est le suicide par immolation du jeune marchand ambulancier de fruits et légumes, Mohamed Bouazizi, à Sidi Bouzid, qui s'était vu confisquer sa marchandise par la police, et qui avait également été traité de façon humiliante. Jusqu'à aujourd'hui, de nombreux jeunes Tunisiens ont suivi l'exemple de Mohamed Bouazizi, et se sont immolés pour protester contre l'oppression et les traitements dégradants.

Les manifestants réclamaient essentiellement, comme en témoignaient les affiches des manifestations que j'ai pu voir personnellement sur place, les valeurs suivantes : « Pour la dignité et la liberté », « Pour le pain et la dignité » ou « Pour la dignité et le travail ». La révolution n'était aucunement motivée par des motifs d'ordre religieux, et n'avait aucune connotation de ce genre ; le parti islamique Ennahdha, qui était encore interdit jusqu'alors, n'était visiblement pas impliqué. Comment aurait-il pu l'être d'ailleurs, avec ses principaux représentants et nombre de ses partisans en prison ou en exil ?

Le dernier moment décisif avant l'effondrement de l'ancien régime a été la fuite précipitée d'une partie de la famille Trabelsi en Arabie saoudite, suivie le 14 janvier 2011 par Ben Ali et son épouse Leila, avec la famille proche.

Après un second héros de la révolution (après Mohamed Bouazizi) en la personne du général Ammar qui avait refusé de donner l'ordre de tirer sur les manifestants, apparut un troisième héros : le pilote de l'avion déjà prêt à décoller de Tunis, qui refusa d'obtempérer lorsqu'il apprit que d'autres membres de la famille étaient à bord. Ils furent arrêtés sur le tarmac.

Malgré l'état d'urgence, les couvre-feux nocturnes, les contrôles militaires et ceux des milices, les maisons du clan Trabelsi en feu et les fusillades (également à proxi-

4. Selon Transparency International, la Tunisie était 73<sup>ème</sup> du classement de 181 pays en 2009.

mité immédiate des maisons de mes collègues et de notre ambassade), on peut dire rétrospectivement que la révolution a été essentiellement pacifique, qu'elle a suivi son cours relativement calmement et de manière ordonnée par rapport à ce qui s'est passé dans les autres pays également touchés par le « Printemps arabe » comme la Libye, l'Égypte et le Yémen. En Tunisie, l'administration et l'approvisionnement n'ont pas connu d'interruption, à l'exception de quelques jours. Toute l'équipe de l'ambassade a également poursuivi son travail quotidien, selon ses habitudes et avec le plus grand engagement, et aucun d'entre nous n'a quitté le pays.

Il convient de souligner le caractère civil de la révolution, avec le rôle très réservé, stabilisateur et en aucun cas usurpateur de l'armée tunisienne. Elle n'avait aucun objectif politique propre, ni aucun programme politique, contrairement à ce que l'on a pu observer lors de mouvements d'insurrection populaire dans des pays d'Amérique latine ou d'Europe par exemple, et comme cela est encore le cas aujourd'hui dans d'autres pays arabes, surtout en Égypte.

### L'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'ancien régime pendant et après la révolution

Sous l'ancien régime, les relations tuniso-allemandes formelles étaient moins cordiales que certains liens personnels tissés par delà les frontières nationales. Ces contacts personnels existaient souvent depuis plusieurs dizaines d'années déjà à travers des associations tuniso-allemandes et des jumelages, et étaient aussi le fruit de rencontres individuelles, notamment dans le contexte d'un tourisme florissant.<sup>5</sup>

Depuis le début des années 2000, l'Allemagne portait déjà un regard très critique – même si c'était la plupart du temps dans le cadre d'une « diplomatie silencieuse » – sur les violations des droits humains, la corruption et l'écart flagrant entre la pauvreté persistante d'une grande partie de la population et l'ampleur de la richesse des élites. Face au nombre croissant de violations des droits politiques et civils mais aussi économiques et sociaux, l'ambassade d'Allemagne commença à durcir le ton à l'égard

du gouvernement tunisien dans les années 2007 à 2012. En ma qualité d'ambassadeur, j'introduisais souvent la critique avec une citation que j'avais apprise dans les années 1980 déjà, lorsque j'exerçais les fonctions de chef du service juridique, consulaire et des droits humains de l'ambassade d'Allemagne à Ankara et à laquelle j'avais aussi souvent recouru à l'époque : « Les amis se doivent de se dire la vérité ».

Après avoir observé la situation quelque temps après ma prise de fonctions en 2007, je fis de plus en plus souvent référence aux problèmes et disparités mentionnés lors de mes échanges avec les représentants du gouvernement ; j'en parlais également sur la place publique, dans des interviews et des articles. En public, ce fut probablement mon discours prononcé à l'ambassade à l'occasion de la Journée de l'unité allemande en 2009, à savoir bien avant la révolution, qui fut particulièrement remarqué. Ma phrase « On ne peut pas amener un peuple en chaînes au paradis... » avait causé un silence incrédule et jeté un certain trouble parmi les centaines d'invités. Parmi les nombreux représentants du gouvernement présents se trouvaient également cinq ministres, dont le ministre des Affaires étrangères, mais aussi un grand nombre de représentants de la société civile critique. Après un silence éloquent, j'avais poursuivi : « ... ce qui, selon un hadith,<sup>6</sup> est un témoignage du Prophète Mahomet ! » Cet ajout dissipa les tensions et m'épargna probablement une autre « convocation » au Ministère des affaires étrangères. Par contre, j'eus de nouveau droit à une telle convocation après avoir critiqué le ministre des Affaires étrangères, Abdelwahab Abdallah, qui envisageait de déclarer *persona non grata* mon confrère d'un autre pays, dans le mépris le plus total des principes internationaux de protection des droits humains et de la coopération européenne. Et ceci uniquement parce que son secrétaire d'État avait critiqué la situation des droits humains dans notre pays hôte lors d'une session parlementaire dans sa capitale. Prenant publiquement la défense de mon confrère, je pus réfuter l'argument de « l'ingérence illégale dans les affaires intérieures » en faisant référence au devoir des ambassades non seulement d'observer la situation des droits humains, mais aussi d'en rendre compte à nos autorités. Je fis ensuite remarquer que, par conséquent, tous les ambassadeurs de l'UE en Tunisie devraient alors être expulsés et que

5. Jusqu'en 2002, plus d'un million de touristes allemands venaient chaque année en Tunisie. Cependant, après l'attaque de la synagogue de la Ghriba à Djerba, ce nombre avait considérablement diminué et n'était plus que de 500 000 personnes environ en 2010.

6. En d'autres termes, une tradition orale qui n'apparaît pas dans le Coran lui-même, mais qui revêt un certain caractère normatif aux yeux des musulmans.

nous serions tous solidaires de notre confrère. Si ma remarque ne fut pas très bien accueillie, la question, quant à elle, fut réglée d'autant plus rapidement.

L'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'ancien régime commença à gagner en visibilité sur le terrain également, grâce aux nombreux contacts que nous entretenions ostensiblement avec la société civile critique. Je considérais aussi qu'il était de mon devoir de faire mes propres recherches pour pouvoir mieux rendre compte de la situation et j'étais allé observer personnellement les manifestations qui avaient précédé la révolution, de manière clairement identifiable en ma qualité de représentant de mon pays (avec voiture de fonction et fanion aux couleurs de l'Allemagne). C'est de manière tout aussi visible que nous nous étions rendus, ma femme et moi, sur la tombe de Mohamed Bouazizi, à Sidi Bouzid, peu après son décès. Lors des visites de représentants du gouvernement ou du Parlement allemand à Tunis, – et je voudrais attirer particulièrement l'attention sur les nombreuses visites de Günter Gloser, député et Président du groupe parlementaire allemand des États du Maghreb, et du Commissaire aux droits de l'homme du gouvernement fédéral –, la situation critique dans le domaine des droits humains était régulièrement abordée. Et jusqu'à la révolution, nous n'étions toujours pas prêts à accorder à la Tunisie un *statut avancé*, c'est-à-dire un « partenariat privilégié » sans autres progrès démocratiques, contrairement à ce que d'autres États demandaient régulièrement, jusqu'en décembre 2010 encore.

Le travail des fondations politiques, qui sont aujourd'hui toutes représentées à Tunis, était particulièrement important à l'époque, et largement apprécié par la société civile. La FES s'est particulièrement distinguée par ses bons contacts avec le syndicat UGTT, mais aussi avec les organisations des droits humains et les organisations féminines, au regard plus critique. Le projet « Génération A'Venir » mérite une mention particulière. Et il est frappant qu'aujourd'hui, la FES à Tunis soit la fondation mondialement la plus importante en termes d'effectifs.

Immédiatement après la révolution, le député allemand Günter Gloser, le ministre des Affaires étrangères Guido Westerwelle et très vite aussi le ministre d'État Werner Hoyer prirent les bonnes décisions et posèrent les jalons permettant de soutenir le processus de transformation démocratique. La proposition de l'ambassade de mettre en place un programme spécial sous la forme d'un « par-

tenariat de transformation » fut rapidement approuvée par le gouvernement fédéral, avant d'être étendue par la suite à d'autres États arabes ; ce partenariat se poursuit encore avec beaucoup de succès aujourd'hui.

## La démocratie a-t-elle vraiment une chance en Tunisie ?

La question de savoir si la démocratie a une chance est soulevée dans toutes les discussions autour de l'avenir en Tunisie. Il est évident qu'il existe différents types et formes de démocraties et qu'aucun projet ne peut être transposé d'un pays à l'autre à l'identique. C'est à chaque pays qu'il appartient de trouver sa propre forme de démocratie. Dans le cas de la Tunisie, il ne peut donc s'agir que d'une démocratie « à la tunisienne », et je suis intimement convaincu que la Tunisie réussira.

La Tunisie s'est dotée d'une nouvelle Constitution qui, selon moi, est une réussite majeure sur la voie de la démocratie. Dans certains domaines, elle va même plus loin que les Constitutions de pays démocratiques occidentaux. Il convient toutefois de noter que tous les membres de la nouvelle Cour constitutionnelle n'ont pas encore été nommés, empêchant de ce fait la Cour de commencer à exercer.

Au moins depuis Kheireddine Pacha,<sup>7</sup> mais surtout de Bourguiba jusqu'à Ben Ali, la Tunisie a toujours vécu dans une certaine tradition de réforme, allant jusqu'à devenir une nation arabe relativement libérale. Cette tendance est profondément ancrée dans la société, surtout au niveau des jeunes générations, et me semble irréversible.

Le pays présente une population relativement homogène avec 98 pour cent de sunnites, et il n'existe pas de rivalités tribales en Tunisie – contrairement à la Libye voisine, pouvant compliquer un processus pacifique et démocratique. En revanche, plusieurs familles économiquement influentes et concurrentes ne facilitent pas la transformation démocratique.

Le niveau d'éducation en Tunisie est relativement élevé, avec une part de plus de 50 pour cent de femmes dans certaines facultés et professions ; le taux d'analphabétisme est relativement faible avec moins de 20 pour cent

7. Grand Vizir décédé en 1890.

et la classe moyenne est solide. Cependant, il existe encore de fortes disparités de revenus et de niveau d'éducation entre les zones urbaines et rurales, et entre le nord et le sud. Le « Code du statut personnel », promulgué par Bourguiba dès 1957, a été et demeure toujours l'une des plus grandes réalisations en ce qui concerne l'égalité presque totale des hommes et des femmes. La promotion des droits des femmes est unique sous cette forme dans le monde arabe, et fait de la Tunisie le pays musulman le plus progressiste à cet égard. Ce statut aussi est profondément et durablement enraciné, et la femme tunisienne ne laissera personne l'en priver, d'autant plus que les jeunes femmes notamment ont contribué de manière décisive, et souvent en prenant de grands risques, à la réussite de la révolution.

Même sous l'ancien régime, il existait déjà une société civile relativement bien établie en Tunisie, surtout avec des organisations de femmes et de défense des droits humains très actives, malgré le contrôle général et la répression constante de l'appareil d'État. Pendant et après la révolution, cet engagement de la société civile s'est considérablement et irréversiblement intensifié, en particulier de la part des générations plus jeunes. Ce faisant, les libertés conquises et la nouvelle Constitution facilitent énormément l'engagement de la société civile.

Il en va de même pour les réseaux sociaux numériques, qui existaient déjà avant la révolution et qui ont été des catalyseurs décisifs lors des protestations. C'est pour cela que l'on parle aussi parfois d'une « révolution Facebook ». Ces acteurs de la société civile, souvent de très jeunes blogueurs et utilisateurs de Twitter, particulièrement actifs et critiques, ont désormais un poids politique et continuent de s'exprimer.

Un autre aspect important dans le déroulement civil de la révolution et de la période post-révolutionnaire jusqu'à ce jour a été, et reste, le rôle en retrait de l'armée. On peut s'attendre à qu'elle continue de faire preuve de loyauté à l'égard de la Constitution et aujourd'hui également à l'égard du gouvernement librement élu. C'est ce qui différencie fondamentalement la situation en Tunisie de celle en Égypte.

Malgré divers problèmes dus à la révolution, la Tunisie présente encore aujourd'hui un bon potentiel de développement économique, notamment dans les secteurs

du textile, de l'automobile et de l'agriculture, mais aussi et précisément en matière d'énergies renouvelables et de tourisme diversifié et écologique. Depuis les deux attentats terroristes de 2015, le nombre de touristes a de nouveau considérablement augmenté, notamment de touristes allemands, proportionnellement les plus importants parmi les touristes européens.

## Conclusion et perspectives

Il me semble que les plus importantes conditions préalables à la poursuite de la transformation démocratique sont les suivantes :

Premièrement, il est important que les partis politiques démocratiques et plutôt laïques ainsi que les forces de la société civile continuent de rechercher un consensus politique avec les forces islamiques non violentes (non islamistes, non radicales ou faisant régner la terreur) au sein du Parlement et du gouvernement, ou qu'ils continuent au moins de les tolérer. Je pense que l'exclusion totale des partis islamiques, voire leur interdiction, qui inclut toujours aussi les courants modérés (comme c'est de nouveau le cas en Égypte), pourrait compromettre tout modèle de démocratie tunisienne. Un dialogue national est et reste pour l'instant indispensable, tant sur le fond que pour permettre à tous les acteurs plus ou moins démocratiques impliqués en Tunisie de ne pas perdre la face.

De plus, il reste également nécessaire d'arriver à rallier les courants majoritaires au sein du parti Ennahdha à l'idée d'un compromis. Certains membres du parti ont déjà fait preuve d'une volonté de compromis, mais les forces modérées au sein du parti n'ont pas encore réussi à s'imposer face à leurs nombreux opposants. La question clé reste de savoir si, et le cas échéant comment, une interprétation contemporaine du Coran est possible. Libérer l'islam de l'islamisme pour lui redonner son pluralisme et son ouverture, comme l'a récemment décrit le philosophe franco-tunisien Abdelwahab Meddeb, ou – pour reprendre les termes du théologien de l'islam de l'Université allemande de Münster, Mouhanad Khorchide – « libérer les musulmans de l'image d'un Dieu archaïque »<sup>8</sup> me semble tout à fait possible en Tunisie.

8. Mouhanad Khorchide : « Gott ist kein Diktator » [Dieu n'est pas un dictateur], *Die Zeit*, 4 octobre 2012 : <https://www.zeit.de/2012/41/Mouhanad-Khorchide-Islam-Gewalt/komplettansicht>.

Cependant, il reste essentiellement que le gouvernement et le pouvoir judiciaire interviennent de manière encore plus conséquente contre le terrorisme et toutes les formes de violence politique et religieuse au lieu de les tolérer ou de les minimiser. Il faut de toute urgence une « démocratie capable de se défendre » avec toutes les conséquences que cela implique dans un État de droit ayant le monopole de l'usage de la force. La duplicité et les tergiversations, en particulier de la part d'Ennahdha, quand il s'agit de prendre des mesures conséquentes face à la violence et aux menaces, ne donnent pas seulement à beaucoup, en particulier aux jeunes militants démocratiques, l'impression facilement concevable d'une « révolution perdue », mais sont aussi extrêmement préjudiciables à la sécurité et à l'économie de l'État.

En outre, il faudra lancer très rapidement des programmes nationaux efficaces en matière d'investissement et d'emploi. Ce faisant, il conviendra d'accorder une attention particulière aux régions jusqu'à présent défavorisées et marginalisées dans le centre et le sud du pays. Ce n'est qu'avec une plus forte décentralisation et autonomisation des 24 circonscriptions administratives et des municipalités que l'on pourra s'attaquer au problème du chômage en général et au phénomène des chômeurs diplômés en particulier, et offrir aux jeunes générations des perspectives dans leur propre pays. L'annonce récente du Premier ministre Youssef Chahed en février 2018 relative à de vastes programmes d'investissement va dans le bon sens, mais ceux-ci devraient maintenant être mis en œuvre au plus vite, à grande échelle et de manière concrète. De nombreux investisseurs étrangers potentiels attendent de telles décisions de la part du gouvernement tunisien et ne procéderont qu'ensuite à leurs propres investissements. Les entreprises allemandes, en particulier Leoni avec une nouvelle usine et Dräxlmaier avec 4000 créations d'emploi, ont cependant déjà exprimé leur confiance dans l'avenir stable de la Tunisie au cours de l'année 2017 et 2018.


Enfin, un autre point très important pour le développement démocratique de la Tunisie est celui d'une aide financière et idéale durable de l'Europe, mais aussi d'autres régions du monde, sous forme de soutien politique, social, économique et financier, toujours en supposant que la Tunisie souhaite ce soutien. À cet égard, l'opinion publique tunisienne n'est jusqu'à présent guère informée de la mesure dans laquelle une telle aide est déjà apportée. Notamment de la part de l'Union euro-

péenne, quand bien même avec des déficits au niveau de l'instauration nécessaire de relations commerciales plus équitables, en particulier en ce qui concerne les quotas d'exportation tunisiennes pour les produits agricoles. Le public tunisien ne semble pas non plus avoir conscience du niveau élevé de l'aide bilatérale supplémentaire fournie par l'Allemagne, notamment à travers les projets de « partenariat de transformation », avec plus de 20 millions d'euros. Dans ce cadre, l'aide étrangère devrait se concentrer sur les domaines suivants : la poursuite du développement de l'État de droit, d'administrations correspondantes et d'un système judiciaire indépendant, ainsi que la bonne gouvernance, la lutte continue et encore plus conséquente contre la corruption, l'éducation, la formation continue en coopération avec les partenaires sociaux allemands, le développement d'une économie sociale de marché, la promotion des énergies renouvelables ainsi que d'un tourisme écologique diversifié et d'un tourisme culturel intensifié.

Un signal important pour atténuer la frustration des jeunes générations et accroître la probabilité de leur participation électorale à temps avant les prochaines élections législatives serait de rajeunir sensiblement le gouvernement en ne reconduisant pas les représentants de l'ancien régime à des postes importants. En outre, une plus forte participation, en particulier des jeunes représentants de la société civile, à la prise de décision politique et aux processus gouvernementaux est essentielle.

Par ailleurs, il existe aussi des initiatives de la société civile européenne qui pourraient être particulièrement bénéfiques à la Tunisie ; ainsi celle d'un nouveau « Partenariat Euro-Méditerranéen-Arabe de Coopération et de Sécurité »,<sup>9</sup> développé et proposé par une fondation suisse depuis 2013. Ce projet, qui donne la priorité aux travaux préparatoires de la société civile (approche bottom up), serait parfait comme première initiative multilatérale européenne depuis la révolution tunisienne de 2010/2011, mais cette fois sur un pied d'égalité avec les États arabes, sous la houlette du tandem franco-allemand et avec d'autres États intéressés d'Europe, d'Afrique du Nord et de la région méditerranéenne. Cela permettrait de donner un signal important et nécessaire à l'aube d'une nouvelle ère.

9. Pour de plus amples informations cf. : [www.fdmea.org](http://www.fdmea.org) ou <https://www.pemacs.org/pemacs>.



Je ne doute pas que l'Allemagne aussi pourra – et devra activement – continuer d'être un acteur de premier plan dans le cadre d'un partenariat méditerranéen renouvelé et d'une désormais véritable amitié tuniso-allemande, tant entre les citoyens qu'entre deux gouvernements démocratiques. La FES, qui soutient la nouvelle initiative de la société civile susmentionnée, pourrait également continuer de jouer un rôle majeur et très important afin que le « printemps » en Tunisie devienne, au moins ici si ce n'est ailleurs, une réalité s'inscrivant dans la durée, non seulement au plan politique et constitutionnel, mais aussi économique et social. Ce serait un véritable « dividende de la révolution », comme réclamé à juste titre et depuis si longtemps déjà en particulier par les jeunes et les milieux défavorisés dans les pays arabes.



# De quoi la société civile tunisienne est-elle le nom ?

*Kamel Jendoubi*

## Introduction<sup>1</sup>

Célébrée par temps de dictature comme une enseigne publicitaire en faveur du régime, ou depuis l'avènement de la révolution, pour ses vertus dites démocratiques dans le processus de transition, la société civile tunisienne est une réalité complexe et peu connue. Il est difficile, aujourd'hui encore, de savoir avec précision quels sont les éléments qui constituent le paysage associatif en Tunisie malgré de nombreuses études<sup>2</sup> qui sont autant de contributions éclairantes du fait associatif. Cependant, on note l'absence de statistiques officielles fiables et actualisées<sup>3</sup>.

La « société civile » est un concept étroit pour une réalité complexe et mouvante, comme on a pu le dire. De Hegel à Gramsci en passant par Marx, le syntagme n'a cessé de s'élargir ou de se rétrécir jusqu'à devenir protéiforme et polysémique. Dans les sciences sociales, il y a depuis quelques décennies un intérêt renouvelé pour cette notion, en liaison avec les nouvelles approches de l'État.

Comment définir cet espace plus ou moins immense développé théoriquement au « non-État », à l'économie, à la culture, aux différentes formes de sociabilité ? La défini-

tion négative ne saurait suffire. On est tenu à une définition moyenne tenant compte des usages et mésusages de la notion.

Il existe une définition minimaliste (ou restrictive), identifiant la société civile aux expressions et actions collectives qui se posent ostensiblement en contre-pouvoir ; et se dressent contre la raison d'État et la propension excessive au contrôle social inhérente à l'institution étatique. Cette définition a la préférence des composantes militantes de la société civile, qui nourrissent d'une manière ou d'une autre l'utopie d'un contre-État délié de toutes les contraintes.

Quant à la définition extensive, elle imagine la société civile comme une mosaïque de toutes les sociabilités qui se meuvent en dehors de la tutelle étatique ; des salons bourgeois aux cafés populaires, des associations aux partis politiques, en passant par les corporations et les organisations professionnelles, des intellectuels solitaires aux *think tanks* et autres lobbies...

Cette deuxième définition obéit plus aux canons universitaires qu'aux impératifs de la militance.

Entre ces paliers sémantiques, on peut opter pour un usage assoupli et contextualisé...

Qu'elles soient larges ou restrictives, les multiples définitions donnent aux différentes structures ou instances énumérées de la société civile un caractère commun : celui d'être (et de se définir) comme des lieux de socialisation et de sociabilité. Elles tendent toutes à constituer une partie de l'espace public, celui de la discussion, de la délibération et des propositions, distinct de l'espace politique qui est celui de la décision. Lequel espace politique détermine dans une large mesure le cadre et le degré de liberté et de sécurité, dans lesquels se meut la société civile en dépit de l'influence que cette dernière peut exercer sur lui.

La société civile constitue un bon indicateur des libertés publiques et individuelles dont jouissent les citoyens,

1. Mes remerciements vont à Hichem Abdessamad pour sa relecture, ses remarques et ses conseils.

2. Citons parmi les plus récentes : Kerrou Mohamed. 2011, *Les nouveaux acteurs de la révolution et de la transition démocratique*. Observatoire tunisien de la transition démocratique – Hichem Abdessamad. 2011, *L'exil, la République et le Bled*. Observatoire tunisien de la transition démocratique – Réseau Euromed des droits de l'homme. Juin 2011, *Un répertoire des associations et ONG en Tunisie en vue de renforcer les capacités d'influence et d'action des associations engagées dans la défense des droits humains*, rapport réalisé par Mokhtar Metoui, Ahmed Mansi, Handa Gafsi – Fondation pour le futur. Janvier 2012. *Tunisie Année zéro, opinions et perception de la société civile dans la Tunisie post-révolutionnaire* – Teinturier, Pierre. Février 2012, *Les défis d'une toute jeune société civile*. CCFD-Terre Solidaire, Paris – Mission de formulation. Programme d'Appui à la société civile en Tunisie. Mars 2012. Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne. Dorra Mahfoudh Draoui. 2014, *Les associations qui œuvrent pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie*. Édition CREDIF.

3. Selon le centre IFEDA, <http://www.ifeda.org.tn>, on dénombre 21 198 associations enregistrées au 3 mars 2018. Près de 10 000 sont des associations d'avant la révolution, sur lesquelles on dispose de peu de données. Le reste sont des associations créées après 2011 qui, jusqu'à nos jours, n'ont pas fait l'objet d'un travail de recensement fiable et accessible au public, en dépit de l'annonce de plusieurs projets dans ce sens.

et son cadre juridique nous renseigne sur le degré de liberté et de sécurité dont elle peut profiter. Celui-ci a évolué en Tunisie dans le sens de la répression, des limites et des interdits dès le premier texte de loi de 1959. Il aura fallu l'avènement de la révolution pour voir une réglementation libérale avec le décret-loi 88 d'octobre 2011 relatif à l'organisation des associations. Un texte qu'il faut associer au décret-loi 87 relatif à l'organisation des partis politiques.

### Aux origines d'un mot lourd de sens et ... de contresens

La référence à la société civile tunisienne remonte pour certains à l'époque Kheireddine<sup>4</sup>. Mais le terme est apparu, au milieu des années 1980, à la suite de l'intervention de l'Armée<sup>5</sup> à trois reprises (janvier 1978 contre la grève générale à l'appel de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), 1980 pendant les événements de Gafsa et 1984 pour rétablir l'ordre à la suite de la « révolte du pain »). Le caractère civil étant opposé au militaire, le sociologue A. Zghal rappelle, qu'au début des années 1970, l'élite politique (destouriens, islamistes, gauchistes) ne s'était pas encore appropriée le terme de société civile. C'est au lendemain du coup d'État du 7 novembre 1987 que l'expression a été reprise par la classe politique, et explicitement figuré dans le Pacte national signé en 1988 par l'ensemble des formations politiques (y compris les islamistes). Ces derniers, perçus comme victimes du pouvoir, étaient considérés par une partie importante de l'opinion comme des ennemis de la société civile dans la mesure où ils mettaient en cause le Code du statut personnel, s'opposaient à la réforme de l'enseignement entamée par Mohamed Charfi... Et surtout, ils eurent recours à la violence, en attaquant notamment le local du parti au pouvoir à Bab Souika. « La notion de société civile a pris dans cette conjoncture un sens nouveau. La société civile n'est plus l'ensemble des organisations distinctes de l'État indépendamment de leur orientation idéologique, mais plus précisément les partis et les associations qui, malgré leurs divergences d'opinion sur plusieurs questions, ont en commun les mêmes valeurs

relatives aux droits de l'homme et aux libertés individuelles. En reniant son accord sur les principes du Pacte national, le parti Ennahdha, non seulement s'est exclu, par ses prises de position, de la société civile, mais il est devenu la principale menace pour une société civile en voie de constitution »<sup>6</sup>. De là à réduire la société civile aux organisations qui « défendaient la patrie » (comprendre : le régime) et de traiter les autres de traîtres, il n'y a qu'un pas que le régime de Ben Ali a allègrement franchi en menant une répression impitoyable, à la faveur de campagnes agressives de propagande en Tunisie comme à l'étranger. Ainsi donc est né le soupçon que cultivent, hier comme aujourd'hui, les partisans de l'ancien régime à l'encontre de la société civile dont l'action est susceptible, à leurs yeux, de remettre en cause « l'indépendance nationale » et de « favoriser les ingérences étrangères », ce qui justifie la nécessité pour l'État de contrôler sévèrement et d'encadrer les acteurs de la société civile.

### Une notion qui se prête à tous les usages discursifs et politiques

L'enjeu de la définition n'est pas purement académique. Il est éminemment politique.

#### L'État Bourguiba et la négation de la société civile

Lorsque « l'intérêt suprême de la nation » (confondu en l'espèce avec l'État) est mis en surplomb de toute expression civile, lorsqu'au surplus, l'État et le parti au pouvoir ne font plus qu'un, les composantes associatives, syndicales ou académiques sont *ipso facto* mises sous tutelle. La société civile est quadrillée et ses lieux de manifestation de l'activité et de l'expression civile deviennent autant de courroies de transmission du pouvoir autoritaire en place. Le modèle le plus accompli de cette annexion de la société civile par l'État-parti est le modèle soviétique. Les différents régimes du monde arabe reproduisent des formes plus ou moins dérivées (islamiques ou laïques) de cet idéal-type. L'État-Bourguiba n'échappe pas à la règle : les organisations nationales (UGTT, Union nationale des femmes tunisiennes UNFT...) sont perçues, souvent à leur corps défendant, comme les satellites du parti.

4. Rapport du PNUD : *La société civile dans une Tunisie en mutation*, 2012. Page 7, note de bas de page.

5. Abdelkader Zghal, *Le concept de société civile et la transition vers le multipartisme*, in Michel CAMAU (dir), *changements politiques au Maghreb*, Paris : CNRS

6. Idem.

Il y a cependant un bémol : l'autoritarisme est une version édulcorée du totalitarisme. Il jette du lest par intermittence en permettant aux oppositions politiques et aux composantes civiles de s'exprimer dans les limites tolérées. Aussi la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH) a-t-elle pu avoir un visa en 1977. Malgré l'espace exigu qui lui était dévolu, l'événement est d'importance : il s'agit de l'acte de naissance de la première ligue du monde arabe et d'Afrique.

De même pour l'UGTT. Les tentatives incessantes de Bourguiba pour domestiquer la centrale et en faire un *hinterland* social du parti (le néo-Destour, devenu le Parti socialiste destourien) n'ont jamais totalement abouti : les « trois » décennies Bourguiba ont été ponctuées de crises avec l'UGTT dont l'enjeu a toujours été l'autonomie syndicale :

- 1966 : lettre d'Ahmed Tlili réclamant la liberté syndicale et la démocratisation du pays ;
- 1978 : grève générale du 26 janvier ;
- 1985/1986 : bataille pour la réforme et contre la dérive libérale.

Sous Bourguiba, la société civile n'avait pas de nom parce que pour le pouvoir, la société était le lieu d'action exclusive de l'État. Les « tolérances » étaient accessoires.

### Ben Ali ou la société civile comme simulacre

Les années Ben Ali marquent un changement majeur... dans le discours. Cela n'est pas sans rapport avec le contexte international des années 1990 et la redécouverte de la notion de société civile. Réhabilitée par les sociologues, l'Union européenne (UE) va en faire un des topiques du discours européen. C'était le temps des forums civils euro-méditerranéens plus ou moins cornaqués par l'UE ou par l'altermondialisme. Dans ce contexte, les « appareils idéologiques » de l'État Ben Ali vont être mobilisés pour accréditer l'idée que la société civile s'est émancipée : on verra fleurir quelque 9000 associations nouvelles gavées de subventions et agissant dans tous les domaines : la protection du patrimoine, l'éducation des femmes, l'émigration, la presse, la jeunesse, le microcrédit, l'environnement...

A. Zghal, puis Sana Ben Achour ont souligné à juste titre la prégnance de la thématique de la société civile dans

la propagande célébrant le « changement ». L'État Ben Ali se pose en mécène et ne lésine pas sur les mesures d'incitation : « Le 23 avril de chaque année est proclamé journée nationale des associations. Plusieurs prix présidentiels récompensent leur activisme. (...), le prix présidentiel pour la promotion des associations d'intérêt collectif, pour la meilleure association se distinguant pour ses interventions dans le système du microcrédit, pour les comités de quartier les plus actifs »<sup>7</sup>.

Alors que le bourguibisme revendiquait le contrôle social et politique et la fonction ultra régaliennne au nom de l'unité nationale, le benalisme met en avant un simulacre de société civile, généré par l'État au service de l'État, voire du chef de l'État.

Mais là, encore, cet écran néo-autoritaire ne réussira pas à occulter les associations autonomes existantes ni à les empêcher de s'exprimer : la LTDH, le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), l'Association des diplômés chômeurs, les associations de défense des prisonniers politiques, la Ligue des écrivains libres, le Syndicat national des journalistes, l'Association contre la torture en Tunisie... Reconnues et / ou persécutées, ces associations vont braver les interdits et les campagnes sordides de la machine médiatique et entrer en résistance...

### Les composantes militantes de la société civile avant la révolution

Ces associations qu'on appellera « historiques » après la révolution avaient elles-mêmes une définition de la société civile qui leur est propre.

Récusant l'usage propagandiste du pouvoir, elles ont forgé une sémantique alternative en ramenant la société civile à l'espace autonome de résistance à la dictature. Cet usage restrictif et politisant fait l'impasse sur les autres lieux où la société civile affleure, nonobstant le rouleau compresseur de l'État omniprésent et les espaces de sociabilité proto-politique : les clubs culturels

7. Sana Ben Achour : « Société civile en Tunisie : Les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in *Les Sociétés civiles dans le monde musulman*, A. Bozzo et J-P. Luizard Pierre-Jean (dir.), La Découverte, 2011. Ce texte contient une analyse tout en nuances du contexte prérévolutionnaire et fourmille d'informations sur les différentes composantes de la société civile tunisienne.

en tous genres ; les lieux de rencontres transnationales, les conclaves académiques... ; les cafés, cadres traditionnels d'expression populaire où le « téléphone arabe » couvre un large éventail : des potins de quartiers aux turpitudes de la « famille » (régnante s'entend)...

Le statut de l'UGTT mérite qu'on s'y arrête : voilà une « organisation nationale » réputée acquise au pouvoir et qui n'a jamais cessé d'être le « refuge », « l'asile » ou l'espace de « repli » de toutes les expressions dissidentes. Cette ambivalence est à la fois contingente et organisée : il y a comme un partage des rôles entre la « bureaucratie syndicale » et la base turbulente. La première négocie son soutien au pouvoir et la seconde use de pression pour préserver et élargir la marge d'initiative militante. Cet équilibre instable a permis à l'UGTT d'être la maison commune de la société civile militante. A l'heure fatidique, l'organisation nationale plus ou moins alliée avec le pouvoir s'est transfigurée et, dans un contexte d'accélération de l'histoire, a fourni l'encadrement impromptu des insurgés de 2010/2011.

## La « société civile » islamiste

Les islamistes tunisiens ont renoncé dès la fin des années 1980 à la phraséologie théologico-politique des Frères musulmans. Dans l'ancien discours, la politique islamiste empruntait ses mots à la théologie sommaire des prédicateurs. *L'aggiornamento* discursif des années 1990 va introduire les notions de pluralisme, de libertés publiques et de... société civile. Mais, sauf à se renier, on ne s'émancipe pas radicalement d'une identité politique et idéologique aussi prégnante en quelques mots d'emprunt.

Les théoriciens de l'islam politique en utilisant les mots de la démocratie tenaient à en détourner le sens. Va donc pour la société civile. Par exemple, pour Rached Ghannouchi, leader d'En-nahdha, le contrat constitutif de la société civile n'est pas horizontal. Il est vertical. Il est surdéterminé par la providence. La société civile est donc celle qui est conçue comme le fruit de la présence de Dieu dans la vie des musulmans, le fruit de la conscience et de son appel, de la profondeur du sentiment religieux et humain : « Soit miséricordieux à l'égard de ceux qui sont sur terre, tu auras la miséricorde de celui qui est au ciel ». Le vrai sens de la civilité est ici le dépassement de l'égoïsme. Tu es d'autant plus civilisé

que tu es capable de sortir de toi-même, de te libérer de tes pulsions instinctives et de tes désirs. Autrement dit, la mesure de ta civilité est la distance que tu prends par rapport à toi-même. »<sup>8</sup>

Le lieu de production et de reproduction de la « civilité » est naturellement la mosquée, qui est l'épicentre de la « société civile ». À l'heure actuelle, après avoir adopté une constitution civile, les islamistes se retrouvent face à leurs ambiguïtés. Ils réussissent néanmoins à cacher leur embarras idéologique derrière une grande maîtrise politique. Le mot d'ordre de séparation de la politique et de la prédication constitue, en l'espèce, une « ruse » (au sens théologique *hiyal* du terme) pour dépasser l'aporie du « démocratisme islamique ». La normalisation du parti passe par l'adoption du registre démocratique commun à toute la classe politique postrévolutionnaire (État civil, droits humains, liberté de conscience, pluralisme...). Tout le reste, la partie immergée du corps de doctrine islamiste est renvoyée à la prédication (l'ordre moral, les différentes formes de « *takfir soft* » que comporte l'enfermement identitaire).

Rached Ghannouchi l'a rappelé à maintes reprises : les mosquées sont neutres par rapport aux partis, mais la parole politique y est libre. On ne peut mieux signifier que la société civile islamique se structure autour des mosquées, lieu d'exercice de la parole par excellence. Une parole en surplomb du pluralisme, une parole venant d'en haut et s'adressant à des fidèles et à des citoyens.

À peine introduite dans le discours politique, la société civile, assimilée à la communauté des croyants, est réduite à néant par la précellence de la prédication (d'essence divine) sur la politique, forcément séculière quoiqu'on en dise.

## Le boom associatif postrévolutionnaire

La vitalité de la société civile après la révolution a été célébrée sur tous les tons. Souvent à juste titre. Le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 sur la liberté

8. *Muqârabâti al-'almâniyyawa'l-mujtama' al-madani* (Considérations sur la laïcité et la société civile), Maghreb Center for Research & Translation, London, 1999 ; traduit et cité par Mohamed-Cherif Ferjani : « la société civile dans le discours politique tunisien avant et après la Révolution », nachaz.org.

d'association, concocté par la Haute Instance pour la Réalisation des objectifs de la Révolution, de la Réforme politique et de la Transition démocratique, demeure un des acquis les plus précieux. Le rôle de vigie de la démocratie que le mouvement associatif a joué tout au long du débat constitutionnel est indubitable...

Forte théoriquement de plus de 20 000 associations, la société civile tunisienne s'apparente néanmoins à un chantier immense et hétéroclite.

Des associations naissent tous les jours, d'autres périclitent. L'enseigne associative a servi parfois à héberger des officines obscurantistes, voire proto-terroristes.

Le déséquilibre entre les associations citadines et les associations de l'intérieur demeure persistant et épouse les lignes de la fracture territoriale...

### Une note personnelle en guise de conclusion

L'exercice politique est un apprentissage de l'humilité : face à la lourdeur des structures administratives et mentales, on apprend à relativiser la capacité du gouvernant à peser sur le réel. Pourtant en Tunisie, l'État a encore un rôle à jouer sur tous les plans. Et le discours dit libéral sur le « moins d'État » au nom de l'émancipation de la société civile est contre-productif, sinon fallacieux (l'initiative privée ne s'est jamais passée de l'aide occulte de l'État). Bien souvent, les affaires n'échappent à l'État que pour contourner l'intérêt général. Je persiste à croire qu'un ministère chargé des Relations avec les Instances Constitutionnelles Indépendantes, la Société civile et les Droits de l'homme n'était (n'est pas) de trop.

La fonction première de ce département est d'œuvrer à brider les démons régaliens qui travaillent dans les institutions étatiques et à pousser dans le sens de la réforme de l'État. On ne se débarrasse pas de l'*habitus* autoritaire par la seule magie des slogans révolutionnaires, du credo démocratique, fut-il consigné dans la loi fondamentale.

Un pouvoir veillant sur le contre-pouvoir et réciproquement n'est pas un non-sens dès lors que l'on se situe dans un processus de construction démocratique. L'État, hier autoritaire, doit apprendre à domestiquer ses propres penchants pour l'excès d'autorité. Précisément en élargissant le champ d'intervention de la société civile : en renforçant le dispositif juridique ; en simplifiant les procédures administratives ; en renforçant les canaux du dialogue... Et évidemment, en assurant le financement public. La démocratie a un coût ; les contre-pouvoirs aussi.

Il y a loin de la coupe aux lèvres. L'impuissance à mettre en pratique cet impératif catégorique tient à deux facteurs : L'un très concret : les caisses de l'État sont vides. L'autre tient à la force d'inertie des mentalités et des atavismes dans l'administration comme à la tête de l'État.

Une société civile ne peut s'épanouir sans la liberté d'expression. Celle-ci existe en Tunisie, mais elle a de plus en plus tendance à s'exercer en vase clos. Les grands médias sont l'objet d'une monopolisation rampante des proches des gouvernants. La berlusconisation accable notre jeune démocratie. Pire : elle est en train d'en vampiriser la sève et la substance.

Une autocritique pour finir ? Mon passage au ministère a été expérimental. Cette courte expérience qui a duré 18 mois a connu des ratés à n'en pas douter : une gestion approximative du temps, notamment, sous la pression de l'urgence dont celle de la création du ministère en question qui a demandé un an, d'où l'accumulation de projets qui ont fini dans les tiroirs. Une communication insuffisamment élaborée avec les acteurs de la société civile. D'où des malentendus, et sans doute des méfiances...

Et par-dessus tout, une grande dose de volontarisme : croire que le service du pays était la chose la mieux partagée à la base comme au sommet de l'État et que la politique des droits humains n'est pas incompatible avec la raison d'État.

## Le processus constitutionnel tunisien

Un lien fondamental dans l'édification d'une démocratie émergente

*Mustapha Ben Jaafar*

Je vais aborder dans cette brève contribution l'expérience de la transition tunisienne à la suite de la révolution de la liberté et de la dignité, qui a eu lieu du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011, en mettant l'accent sur le processus constitutionnel, et ce que je considère comme une exception du cas tunisien, tant au niveau de la forme que du contenu.

La Constitution tunisienne fait partie d'une longue tradition constitutionnelle. Nous pouvons ici citer la Constitution de Carthage, décrite par Aristote comme un modèle constitutionnel équilibré. Nous rappellerons également le Pacte Fondamental rédigé par Ibn Abi Dhiaf en 1857, dans le contexte du mouvement réformiste qui avait pris naissance en Turquie dans les années 1830. Ce Pacte fut suivi de la Constitution provisoire de 1861, qui fut la première de son genre dans le monde musulman, mais qui fut rapidement abrogée en 1864 après plusieurs rebellions. Cette constitution permit aux élites de participer, certes de manière limitée, à la gestion et au contrôle des affaires publiques, et devint plus tard une véritable référence pour le mouvement national tunisien. Cependant, la Tunisie ne fut en mesure d'établir son système politique qu'après l'indépendance avec la promulgation de la Constitution du 1<sup>er</sup> juin 1959, qui a consacré le régime semi-présidentiel aux différents amendements circonstanciels introduits pour satisfaire les désirs du chef du pouvoir exécutif.

### La Constitution tunisienne est une constitution participative

L'avènement de la révolution de la liberté et de la dignité a apporté avec elle la volonté sans limites de rompre avec le régime de la tyrannie et de la corruption. Ainsi, une nouvelle Constitution essentiellement progressiste a été promulguée en 2014, garantissant tous les droits et libertés, avec en toile de fond une caractéristique bien particulière : contrairement aux constitutions précédentes souvent élaborées sous la pression d'influences extérieures ou par le biais de commissions et de struc-

tures élitistes restreintes, la Constitution de la deuxième République se distingue par son caractère participatif, qui est le fruit d'une action collective des Tunisiennes et des Tunisiens qui ont su mettre leurs différends de côté et adopter des méthodes qui leur ont permis de parvenir au consensus. Malgré les attaques terroristes et les assassinats politiques qui ont ébranlé la Tunisie après la révolution, cela a permis d'éviter le chaos et la guerre civile, et d'empêcher le retour de la tyrannie.

### L'élection d'une Assemblée constituante

Les soulèvements de décembre 2010 / janvier 2011 dans les régions les plus démunies du centre et du sud du pays ainsi que dans les banlieues populaires de la capitale ont été des soulèvements spontanés. Après une brève période d'hésitation, les forces du changement manquant d'organisation se sont trouvées confrontées à une forte résistance de la part des partisans du statu quo qui contrôlaient le pays. L'équation était difficile : pour l'élite, la question était de savoir comment rompre avec le passé et accomplir son devoir envers les martyrs de la révolution, tout en protégeant le pays de la violence, en respectant la loi et en évitant un vide constitutionnel.

Dans le cadre du « Conseil de défense de la révolution », la rue a exercé de fortes pressions avec le soutien de la société civile, des partis de la résistance, de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et du Conseil de l'Ordre national des avocats de Tunisie (CONAT). Les manifestations se sont poursuivies en janvier et février 2011, notamment sur la Place du gouvernement à la Kasbah. Ces rassemblements et les sit-in de la jeunesse ont finalement conduit à la démission du Premier ministre Mohamed Ghannouchi le 20 février 2011.

Après que le dictateur a quitté le pays, la revendication d'une nouvelle constitution s'est inscrite dans le prolongement direct des revendications révolutionnaires, pour devenir un symbole de rupture avec l'ancien régime, et

de loyauté envers les martyrs de la révolution de la liberté et de la dignité. La jeunesse tunisienne a rejeté l'ancienne constitution de 1959, manipulée et déformée par des amendements circonstanciels sur mesure, et a en même temps refusé de passer directement aux élections présidentielles. Elle a choisi un chemin long et difficile, avec l'élection d'une Assemblée nationale constituante et la rédaction d'une nouvelle constitution, émanant directement de la volonté du peuple.

Le Président de la République par intérim, M. Fouad Mebazaa, a répondu à la demande du peuple le 3 mars 2011, en déclarant que : « Le peuple a exprimé pendant la révolution du 14 janvier 2011 sa volonté d'exercer sa pleine souveraineté dans le cadre d'une nouvelle constitution. » Le décret n° 14-2011 du 23 mars 2011 portant l'organisation provisoire des pouvoirs publics a consacré cette nouvelle vision forgée par les forces du changement.

Quant à « l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique », elle a offert un cadre aux représentants des différents partis politiques, des organisations de la société civile et des syndicats, qui ont été invités à dialoguer et à identifier ensemble, avec le soutien d'experts, les étapes nécessaires pour conduire le pays à l'élection d'une Assemblée nationale constituante. L'instance présidée par le professeur Yadh Ben Achour a joué un rôle clé dans cette période critique.

En plus de la rédaction de la loi électorale, qui exclut dans son article 15 les responsables de l'ancien régime déchu, l'Instance a également créé l'Instance supérieure indépendante des élections, qui a été chargée de superviser les élections.

Le 23 octobre 2011, le peuple tunisien a participé avec un enthousiasme sans précédent à cette célébration nationale, qui a marqué les premières élections démocratiques, pluralistes et libres dans l'histoire de la Tunisie, concrétisant ainsi le premier changement majeur après la révolution.

Il est à noter que ces élections n'ont fait l'objet d'aucune contestation, ni en Tunisie ni à l'étranger, et ont été considérées après une année de troubles comme une étape réussie et prometteuse dans la transition démocratique.

## L'approche participative de l'Assemblée nationale constituante

Un mois après les élections, l'Assemblée nationale constituante (ANC) a réuni 217 députés, dont la majorité étaient des opposants à l'ancien régime ou ses victimes.

L'Assemblée a débuté son activité avec ses nouveaux députés très enthousiastes en dépit de leur inexpérience. Nous avons entamé notre travail en tirant notre force du souffle révolutionnaire, pendant que les événements se poursuivaient.

Pour que l'Assemblée puisse fonctionner correctement, nous avons tout d'abord dû ratifier, le 16 décembre, le projet de loi sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics, appelé la « Petite Constitution ». Celle-ci a permis à l'ANC, en plus de sa tâche originelle, de se pencher sur d'autres chantiers comme la législation et le contrôle, ce qui a entravé l'œuvre constituante, avec pour résultat une prolongation de la période de rédaction de la Constitution de près de deux ans.

La première responsabilité de l'Assemblée était bien sûr la rédaction d'une nouvelle Constitution. Après le vote sur le règlement intérieur au début du mois de janvier 2012, la structure institutionnelle provisoire était prête. Au début, nous avons voulu marquer une rupture avec l'oppression et la censure et choisi de travailler de manière transparente, en diffusant les séances plénières en direct sur les chaînes de télévision. Nous étions conscients des inconvénients et des risques pouvant découler de l'exercice excessif de la liberté. Cependant, nous avons jugé nécessaire d'entraîner les Tunisiens au débat politique pour les amener à assumer leurs responsabilités de citoyens, d'électeurs et de députés. Nous n'avons pas été découragés par la critique, au contraire, elle nous a poussés à adopter une meilleure organisation, à renforcer notre administration et à améliorer notre efficacité, malgré des ressources humaines et matérielles limitées, héritées d'un système autoritaire où le Parlement n'était qu'une « chambre d'enregistrement ».

Le 14 février 2012, j'ai nommé les six commissions constituantes qui ont marqué le point de départ du processus constitutionnel. Le lendemain, l'Assemblée a entamé ses travaux relatifs à la rédaction de la Constitution. En août 2012, les six commissions constituantes ont présenté la première mouture de leurs travaux.

À ce moment-là, nous avons décidé d'organiser une consultation populaire ouverte à tous les citoyens. Plusieurs réunions ont été programmées, et animées par des députés de toutes les circonscriptions en Tunisie, ainsi que dans les circonscriptions électorales avec une forte densité de population tunisienne à l'étranger. En outre, deux « journées portes ouvertes » ont été organisées les 14 et 15 septembre 2012 pour impliquer des organisations de la société civile. Nous avons également consacré deux jours de plus à consulter les étudiants. Le succès de ces opérations a dépassé toutes nos attentes. Cette consultation populaire, parrainée par la Commission de coordination et de rédaction de la Constitution avec le soutien d'experts et de conseillers de l'ANC, a été directement suivie d'un rapport de 400 pages, publié par les Commissions constituantes qui ont adopté les résultats des discussions et les propositions pour enrichir la deuxième version du projet constitutionnel, publiée le 14 décembre 2012.

La fin du premier trimestre de l'année 2013 a été fixée comme date butoir pour la clôture des travaux des différentes commissions et la présentation de tous les projets. C'est ainsi que nous avons pu commencer le processus de coordination au sein de la Commission de coordination et de rédaction de la Constitution en avril 2013. Cette commission, dont j'ai tenu à présider personnellement les soixante-dix sessions, n'était pas, comme l'auraient voulu certains, une simple « chambre d'enregistrement ». Conformément à son règlement intérieur, elle a joué un rôle crucial : assurer l'harmonie entre les projets émis par les diverses commissions, en plus de sa responsabilité pour trancher dans les cas où la Commission n'est pas parvenue à s'entendre sur une formule unifiée. Enfin, en vue d'améliorer la formulation du texte constitutionnel avant sa présentation à la plénière, nous avons invité des experts choisis de manière consensuelle, avec lesquels nous avons tenu des séances marathoniennes à huis clos pendant toute une semaine sans interruption.

Ainsi, un an et demi après le début des travaux des commissions constituantes, l'Assemblée a publié un premier projet de Constitution le 1<sup>er</sup> juin 2013. Ce texte n'était qu'un premier projet adopté par la Commission de coordination et de rédaction, avant d'être soumis en séance plénière pour discussion et amendement. C'était le fruit d'un travail sérieux, impliquant toutes les familles politiques et dont le contenu a été salué par

nombre d'experts tunisiens et étrangers, ainsi que par la Commission de Venise.

Cependant, le projet a fait l'objet d'une campagne de dénigrement orchestrée par une partie minoritaire de l'opposition, qui a provoqué un tollé médiatique, venant menacer la légitimité des travaux de l'Assemblée, et donc l'ensemble du processus de transition. Il est devenu évident qu'il fallait trouver un compromis si nous voulions poursuivre notre travail et atteindre l'objectif souhaité de ratification de la Constitution à la majorité des deux tiers.

À la fin du mois de juin, j'ai initié la création d'une commission ad hoc, qui n'était pas prévue par le règlement intérieur, et que nous avons appelée la « Commission des consensus ». Le nouvel élément consistait à abandonner la règle alors actuelle de la représentation proportionnelle pour composer cette nouvelle commission, ce qui nous a permis d'intégrer des courants politiques sous-représentés, notamment de l'opposition, qui ne pouvaient pas former des groupes parlementaires. Nous avons ainsi pu offrir à ces petits groupes l'opportunité de participer à l'œuvre constituante.<sup>1</sup> Cette méthode a permis de dissiper les craintes de l'opposition minoritaire et de travailler ensemble de manière efficace.

Le 25 juillet 2013, date anniversaire de la proclamation de la République, nous apprenions la nouvelle de l'assassinat de notre collègue Mohamed Brahmî, et avons eu l'impression d'être frappés par la foudre. Le pays est entré dans un deuil national et une crise suffocante, qui a failli faire capoter l'ensemble du processus de transition. En fait, l'opposition a profité de cet assassinat terroriste, le deuxième assassinat d'un dirigeant politique après l'assassinat de Chokri Belaïd le 6 février 2013, pour organiser un grand sit-in Place du Bardo, devant le Parlement, afin d'exiger la dissolution de l'Assemblée nationale constituante et le départ du gouvernement. Un certain nombre de députés de l'opposition ont également quitté l'Assemblée pour rejoindre les manifestants.

1. La « Commission des consensus » a travaillé tout au long du mois de juillet, et ses réunions ont parfois duré jusque tard dans la nuit. Il a été possible de mettre fin aux travaux de la Commission au mois d'août 2013 grâce aux progrès réalisés dans la résolution des questions les plus complexes, surtout celle relative au préambule et aux libertés. Seule la question de la nature du régime politique était en suspens, et en particulier la question de la répartition des pouvoirs entre les chefs du pouvoir exécutif. Nous ne disposions plus que de quelques séances pour terminer notre travail avant que le texte final de la Constitution ne soit discuté et approuvé en plénière.



Ainsi, le 6 août allait devenir le jour de tous les dangers, puisque l'opposition avait appelé toutes les fractions à se rassembler à la manière du mouvement Tamarod, « Rébellion », en Égypte. De l'autre côté, les partis de la majorité menaçaient de réagir pour défendre la légitimité du processus de transition. Ainsi, le mouvement Ennahdha avait lancé le mot d'ordre pour la tenue d'un grand rassemblement le 3 août, Place du Gouvernement, à la Kasbah de Tunis. Le pays était au bord du gouffre, et la moindre étincelle aurait mis le feu aux poudres et aurait poussé la Tunisie dans l'inconnu.

À ce moment décisif, je n'ai trouvé d'autres alternatives pour éteindre l'incendie que de suspendre les travaux de l'Assemblée nationale constituante et appeler toutes les parties à relancer le dialogue national<sup>2</sup>, qui avait été bloqué pendant des mois. J'ai déployé tous mes efforts au cours des mois d'août et de septembre pour contacter les personnalités influentes, afin de les convaincre de la nécessité d'un dialogue et d'un consensus social. Ainsi, le dialogue national était de retour sous la supervision du « Quartet du dialogue national », et le 5 octobre 2013 nous avons pu nous mettre d'accord sur une feuille de route définissant la teneur de l'accord, les phases de la mise en œuvre et les mécanismes. En conséquence, les députés qui avaient boycotté les travaux de l'Assemblée sont revenus, et la « Commission des consensus » a repris ses réunions pour terminer son travail.

La majorité des parties a convenu d'une feuille de route qui a identifié des solutions tenant compte de l'objectif de ratification de la Constitution d'une part, à savoir parachever la tâche pour laquelle nous avons été élus, et d'autre part celui de remplacer l'équipe gouvernementale présidée par Ennahdha par une équipe neutre chargée de veiller à l'organisation des élections législatives et présidentielles. Les concessions faites par le mouvement Ennahdha en tant que « parti majoritaire » nous ont permis de surmonter la crise la plus grave vécue dans la transition. Et nous ont surtout permis de préserver le processus constitutionnel. Nous avons ensuite pu entamer les débats en plénière au début du mois de janvier 2014 pour discuter du projet constitutionnel article par article, avant de ratifier la Constitution dans son ensemble.

2. Le Quartet est composé de : l'Union générale tunisienne du travail, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et l'Ordre national des avocats de Tunisie.

L'Assemblée nationale constituante a conclu ses travaux dans la nuit du 26 au 27 janvier 2014 au Palais du Barro, avec la ratification de la nouvelle Constitution, et par là même l'instauration de la Deuxième République de Tunisie. Cette nuit-là, après deux années de débats et de protestations intenses, et dans une atmosphère de liesse générale, la Constitution fut ratifiée avec 200 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions, ce qui ressemble à l'unanimité.

Dans l'ensemble, la rédaction et la ratification de la nouvelle Constitution ont nécessité près de deux ans de travail, du 15 février 2012 au 27 janvier 2014. Malgré les crises et les périodes de suspension des travaux par l'ANC, en raison de l'instabilité de la situation sécuritaire à la suite d'actes terroristes et d'assassinats politiques, il s'agit d'un délai raisonnable pour une action aussi sérieuse et d'une telle envergure. La Constitution de 1959, écrite dans des circonstances différentes et par une Assemblée constituante monochrome, avait nécessité plus de trois ans.<sup>3</sup>

Ce que l'Assemblée a accompli au cours de cette fameuse nuit de janvier 2014 a dépassé toutes les attentes, et marqué un moment exceptionnel qui incarne l'unité nationale dans son sens le plus profond et le plus beau. L'Assemblée nationale constituante est parvenue à concilier la légitimité électorale représentée par son existence avec la légitimité consensuelle imposée par les changements dans l'arène politique. Les Tunisiens ont réussi à gérer la crise et à placer l'intérêt national au-dessus des conflits politiques. Pour sa part, l'ANC a interagi avec tout ce qui se passait autour d'elle, et en même temps a confirmé sa résistance et maintenu son entité malgré tous les mouvements et toutes les pressions qui visaient sa dissolution.

## La Constitution des libertés et de la démocratie participative

Le troisième avantage de cette Constitution est qu'il s'agit de la Constitution des libertés puisqu'elle leur consacre environ une vingtaine d'articles de manière à garantir les

3. Dans des circonstances proches, l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) actuelle, élue en octobre 2014, n'a pas encore mis en place la Cour Constitutionnelle, une violation claire des délais prévus par la Constitution. Dans son Article 148, la Constitution stipule que la Cour constitutionnelle doit être établie dans un délai d'un an.

droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, selon les critères énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit à la citoyenneté, le droit de former des partis politiques et des associations, le respect de l'intégrité physique, la liberté de mouvement, d'association, la liberté d'opinion, d'expression et de conscience... S'il est possible de définir des restrictions comme cela est prévu dans l'Article 49, son essence ne peut néanmoins être compromise. C'est une rupture avec la Constitution de 1959, en vertu de laquelle l'organisation et l'exercice des libertés étaient soumis à des restrictions claires et, parfois, à un déni total.

Quant au système politique, il a également été conçu sous le contrôle d'un fort désir de rompre avec la tyrannie et l'oppression représentées par l'ancien régime. Nous avons cherché à établir la séparation des pouvoirs dans l'intention de créer un équilibre par rapport au chef de l'exécutif. Nous avons opté pour un système parlementaire où le Chef du gouvernement est redevable, et doit rendre compte, au nom du gouvernement, en tant que pouvoir exécutif direct, et en même temps, nous avons voulu, avec des élections au suffrage direct, que le Président de la République soit le garant de l'unité nationale et du respect de la Constitution. Nous avons également défini son domaine d'intervention dans des cas particuliers, surtout dans le cas de crises complexes avec la possibilité de dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (Article 89). Nous avons totalement rompu avec l'immunité éternelle dont jouissait le Président de la République dans la Constitution de 1959, et instauré l'idée de la responsabilité et la possibilité de destitution (Article 88). Nous avons aussi consacré l'importance du rôle de l'opposition minoritaire (Article 60), ne laissant aucune place au monopole du pouvoir à quelque partie que ce soit.

Sur un autre plan, nous avons enregistré des progrès importants dans la mise en place d'une Cour constitutionnelle (de l'Article 118 à l'Article 121) qui régit le travail de la législature, et empêche le législateur de voter des lois qui violent les droits et les libertés fondamentales. Le contrôle de la constitutionnalité des lois se fait à la demande des pouvoirs publics (le gouvernement ou le Président) ou à la demande des justiciables devant les tribunaux (Article 120). La Cour constitutionnelle sera également saisie de toute proposition de modification de la Constitution (Article 144).

L'Article 125 prévoit également l'établissement de cinq pouvoirs constitutionnels indépendants relatifs aux droits humains, aux médias, aux élections, au développement durable, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.


Enfin, nous avons introduit un nouvel aspect au niveau du Chapitre 7 relatif à la gouvernance locale : la décentralisation par l'établissement de conseils locaux et régionaux qui jouissent d'une autonomie administrative et financière et sont gérés selon le principe de la libre gestion. Il est certain que la mise en œuvre des dispositions de ce chapitre permettra de rompre avec la centralisation abusive qui a caractérisé le système de gouvernance depuis l'indépendance. La démocratie participative et l'établissement de conseils sont la réponse appropriée aux problèmes les plus importants qui ont conduit à la révolution : pauvreté, chômage et disparités, et seront la meilleure expression de notre loyauté envers nos martyrs.

La Tunisie a réussi à élaborer une Constitution qui a consacré et imposé la nature civile de l'État tunisien. Ceci réaffirme la spécificité de la société tunisienne imprégnée des valeurs humaines et universelles qui ont permis à la Tunisie de devenir un modèle singulier, qui concilie l'Islam et la démocratie. Elle s'est dotée d'une Constitution qui consacre la supériorité des traités internationaux relatifs aux droits humains, en plus de garantir que tous les individus jouissent sans discrimination des droits économiques, sociaux et culturels et de garantir une égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes.

## Conclusion

Née d'une expérience historique unique et en interaction constante avec son environnement national et extérieur, la Constitution de la Deuxième République est l'une des rares constitutions au monde à porter l'empreinte de tout un peuple.

Commençons d'abord par respecter cette Constitution avant de penser à la modifier ! Ce qui la distingue, c'est qu'elle est choyée par toutes les Tunisiennes et tous les Tunisiens. Grâce à la volonté des Tunisiennes et des Tunisiens, à la vigilance de la société civile et à la sensibilisation des médias, il sera possible de s'appuyer sur une culture constitutionnelle commune pour créer une véritable culture politique nationale.



En conclusion, je dirais qu'il me faut brider quelque peu mon optimisme en raison de la lenteur observée actuellement dans la mise en place des institutions constitutionnelles et du non-respect des délais prévus par la Constitution pour créer des institutions extrêmement importantes comme la Cour constitutionnelle. Il reste à établir, aussi, d'autres institutions prévues par la Constitution, notamment celles relatives aux droits humains, au développement durable, aux droits des générations futures, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.

Notre feuille de route pour le futur proche est donc très claire : il nous faut parachever l'édification de la démocratie tunisienne émergente. La prochaine phase sera une phase de transition, pour passer à l'instauration des institutions soutenant la démocratie. La société civile, qui a joué un rôle important dans le succès du processus constitutionnel, doit rester plus vigilante que jamais. La réussite de l'expérience tunisienne est un exemple rare de participation collective aux affaires publiques et de réconciliation entre l'Islam et la démocratie, qui aura sans doute un impact très positif dans les pays de la région, le monde arabe et islamique, et même dans d'autres parties du monde.

## La Tunisie – Du « calme de cimetière » jusqu'au bouleversement

Les phases de découvertes, de déceptions et d'attentes

*Günter Gloser*

Le vol du soir d'Air France décolle à l'heure de l'aéroport Charles de Gaulle en direction de Tunis. Une courte visite doit me permettre de me faire une idée de la situation actuelle en Tunisie, pays dans lequel je me suis déjà rendu 18 fois avant le 14 janvier 2011. Cette fois, il s'agit de ma deuxième visite depuis le début du « Printemps arabe ». La Tunisie, un pays qui fait face à d'énormes défis – au plan politique comme économique. La voie sur laquelle elle s'est engagée sera-t-elle irréversible ou le pays fera-t-il machine arrière ? Par la radio de bord, l'équipage nous informe soudain de la présence d'un anticyclone au-dessus de la Méditerranée : « Nous avons un problème. Nous faisons machine arrière. » Heureusement, – comme le montre la suite des événements –, cela ne va pas plus loin que le fait de faire demi-tour, puis de prendre un nouveau départ plus tard de Paris avant d'atterrir tardivement à Tunis. Pour la Tunisie, en revanche, la voie difficile sur laquelle elle s'est engagée semble irréversible.

### Les relations extérieures du Parlement allemand (Bundestag)

Avec mon entrée au Bundestag en 1994 a débuté une période mouvementée. De nouvelles tâches et des sujets passionnants m'attendaient au sein de la Commission des affaires européennes nouvellement créée. Les questions relatives à l'élargissement vers l'Est de l'Union européenne étaient à l'ordre du jour. Mais les États membres du Sud de l'UE souhaitaient, pour leur part, également voir se renforcer les relations avec les pays d'Afrique du Nord, en particulier ceux du Maghreb. En Allemagne, on ne partageait pas toujours la même vision des choses, comme j'ai pu le constater lors d'une conférence sur l'Europe en 1995. J'avais alors confronté le représentant de l'époque du gouvernement du Land de Bavière à la question du positionnement de son gouvernement par rapport à un renforcement des relations entre l'UE et les pays du Maghreb. Sa réponse : « Cette question ne se pose pas pour nous. Ces pays sont loin de nous. » Une erreur de jugement bien particulière, et pas seulement depuis le 14 janvier 2011, date du début de la rébellion dans de nombreux pays arabes.

### Barcelone – Le processus

Avec les thématiques mises en exergue, la Déclaration de Barcelone,<sup>1</sup> adoptée lors de la Conférence euro-méditerranéenne (les 27 et 28 novembre 1995), a jeté les bases de mon travail au sein de la Commission des affaires européennes et du groupe de travail « Proche et Moyen Orient » du Groupe parlementaire socialiste (SPD) ainsi que plus tard en tant que ministre d'État au ministère des Affaires étrangères, et enfin en tant que membre de la Commission des Affaires étrangères ainsi que président du Groupe parlementaire « Relations avec les pays du Maghreb » au sein du Bundestag allemand.

Les trois axes de la Déclaration de Barcelone, à savoir le « Partenariat politique et de sécurité », le « Partenariat économique et financier » et le « Partenariat dans les domaines social, culturel et humain », ont ouvert la voie à une multitude de rencontres et de débats avec le gouvernement tunisien, la société civile (tolérée ou non) et les milieux économiques. Le bureau de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) à Tunis a été un important point de contact pour cela, servant de médiateur pour mettre les différentes personnes en relation ainsi que pour faire circuler les différents avis et analyses concernant les derniers développements. En outre, j'ai aussi pu compter sur le soutien constructif de l'ambassade d'Allemagne en Tunisie.

Rétrospectivement, la teneur de la Déclaration de Barcelone, qui a de surcroît été signée par tous les gouvernements participant, a de quoi surprendre. Mais, avec le recul, on voit aussi les points qui sont restés lettre morte. La Déclaration n'a pas été respectée, dans le sud comme dans le nord ; elle a été passée sous silence, ou dissimulée. L'une des principales dispositions de la Déclaration était l'intention des signataires d'agir dans le respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, il était prévu d'ins-

1. [https://www.cvce.eu/content/publication/2004/5/25/0beb3332-0bba-4d00-bd07-46d8f758d897/publishable\\_fr.pdf](https://www.cvce.eu/content/publication/2004/5/25/0beb3332-0bba-4d00-bd07-46d8f758d897/publishable_fr.pdf).

taurer l'État de droit et la démocratie dans les régimes politiques concernés, le respect et la garantie des droits humains et des libertés fondamentales allant de pair avec de tels changements. Il était également souligné l'importance de l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Cela devait passer, entre autres, par la promotion de la cohésion régionale. Le dialogue entre les cultures et l'importance du développement social, en particulier le respect des droits sociaux, étaient également à l'ordre du jour.

Ces thématiques ont dominé les nombreuses rencontres qui ont eu lieu entre le gouvernement tunisien, les syndicats, les représentants de la société civile et les milieux économiques, en particulier avec la Chambre allemande du commerce extérieur en Tunisie. Elles ont aussi été au cœur d'innombrables conférences et tables-rondes, principalement à Tunis, mais aussi lors des visites de délégations tunisiennes en Allemagne. Tout cela a été piloté par le groupe de travail « Proche et Moyen Orient » du Groupe parlementaire socialiste (SPD), réunissant des experts du ministère allemand des Affaires étrangères, de la fondation Stiftung Politik und Wissenschaft (Politique et Sciences) et surtout de la FES, qui ont partagé leur expertise et discuté des domaines de travail pouvant servir de dénominateur commun avec la région méditerranéenne.

### Le dialogue – Un exercice d'équilibre difficile

Au milieu des années 1990, la Tunisie ne passait pas inaperçue parmi les pays d'Afrique du Nord. La « stabilité » toute relative de la Tunisie, comparée à la situation en Algérie, et une image positive grâce au tourisme lui permettait de se démarquer, contrairement à la Libye par exemple, alors qualifiée « d'État voyou ». On louait alors la qualité des infrastructures, la bonne santé de la classe moyenne et la forte position de la femme depuis le mandat d'Habib Bourguiba (1957–1987) et la promulgation du « Code du statut personnel ». Mais c'était seulement au premier abord, et par ailleurs trop limité aux régions côtières privilégiées du pays.

Mes premières visites à Tunis m'ont permis de regarder derrière la façade. Je me suis rendu à Tunis immédiatement après les élections de 1999, répondant à l'invitation de la FES. Le Parti du Président venait d'être

élu avec une majorité écrasante. C'est dans ce contexte qu'eut lieu ma première rencontre avec le ministre des Affaires étrangères. À ma question concernant l'opposition, la réponse fut brève et concise : le président associait aussi l'opposition. Cet incident fut révélateur de l'équilibre difficile à trouver au cours des années suivantes. D'un côté, il y avait les échanges avec les acteurs gouvernementaux officiels, de l'autre, les contacts avec la société civile et les membres des organisations non gouvernementales.

Du côté du gouvernement, l'accent fut mis sur les relations bilatérales, notamment le développement des contacts économiques entre nos deux pays. Le gouvernement tunisien souhaitait davantage d'investissements pour stabiliser la situation économique. Par rapport aux pays voisins, l'économie tunisienne semblait aller relativement bien. L'éducation, l'économie et les infrastructures de transport dépassaient de loin le développement dans les autres pays. Des entreprises allemandes connues investissaient dans le pays, créant des milliers d'emplois dans les secteurs de la sous-traitance textile et automobile. La Tunisie profitait du tourisme, qui représentait une source de revenus importante. L'effondrement provisoire, mais véritablement dramatique, du tourisme vint avec l'attentat de Djerba en 2002, au cours duquel de nombreux touristes décédèrent, dont des vacanciers venus d'Allemagne. Bien que les événements se soient ensuite calmés, le pays n'a plus jamais réussi à renouer avec les chiffres du passé ; cela n'était pas uniquement dû à la situation de sécurité, mais aussi à une certaine complaisance (qui faisait que l'on considérait que « le tourisme allait de soi »), alors qu'entre-temps le Maroc avait rattrapé son retard et, qu'avec la Turquie, était apparu un autre concurrent sérieux.

L'espresso dans un café de la rue de Bourguiba, la courte pause avant le prochain rendez-vous à Sidi Bou Saïd, ou encore l'agitation de la ville portuaire de Sousse étaient le reflet de l'une des facettes du pays. Derrière cela, se cachait une autre facette : les arrestations de militants des droits humains sans que les personnes concernées ou leurs proches ne soient informés des motifs, ni du lieu de détention. Ainsi que des sévices largement répandus, jusqu'à la torture. À cela venaient s'ajouter des journaux aux articles uniformes et les atteintes à la liberté d'expression ainsi que l'absence totale d'impulsions qui auraient pu ressortir d'un vrai débat. Les services de sécurité étaient omniprésents, que ce soit en arrière-plan,

ou de manière moins discrète en contrôlant et en écoutant les événements. Au cours des premières années, mes relations avec les représentants du gouvernement restèrent un difficile exercice d'équilibre. Si j'interpelai mes interlocuteurs au sujet d'incidents concrets, il m'était répondu que les personnes concernées avaient enfreint la loi ou on me renvoyait à la menace pesant sur la situation sécuritaire, souvent avec l'argument : « Nous vous protégeons de la marche des terroristes vers l'Europe. Vous devriez plutôt vous réjouir de ce que nous faisons. » Effectivement, certaines critiques portant sur la situation politique en Tunisie finirent par être reléguées au second plan notamment avec les attentats terroristes de grande ampleur qui frappèrent Madrid, puis Londres. Le modèle est connu, on serra de nouveau la vis aux Tunisiens.

Cependant, je pus bénéficier du vif soutien de l'ambassadeur d'Allemagne en Tunisie, notamment lors du mandat de Dr. Peter Schmidt (2004–2007) et de Dr. Horst-Wolfram Kerll (2007–2012), à l'occasion de mes rencontres avec les groupes d'opposition, les militants des droits humains et des avocats. La résidence de l'ambassade nous offrit un havre de sécurité temporaire. De son côté, la FES organisa une multitude de réunions. Il en est né des contacts étroits et des liens de confiance avec les personnes et les organisations citées, et cela m'a livré dans le même temps un sismographe de l'évolution du pays. Certes, les thématiques dont nous discutons ne nous paraissaient guère passionnantes, car elles étaient (devaient être) décrites de façon aussi neutre que possible, comme « L'élargissement de l'UE et son impact sur le sud » ou « La coopération régionale entre l'Union européenne et le Maghreb ». Mais malgré tout, nous avons réussi à faire passer quelques « messages » lors d'événements publics limités, en utilisant notamment l'exemple des conditions d'admission (État de droit / liberté d'expression / liberté de la presse / liberté d'organisation etc.).

La FES a organisé toute une série de rencontres, notamment aussi avec l'hebdomadaire « Réalités ». Les thématiques précédemment décrites devaient gagner en importance face au souhait de la Tunisie d'obtenir le « statut avancé » auprès de l'UE. Ce fut une nouvelle occasion bienvenue de décrire la Déclaration de Barcelone et ses objectifs contraignants, ainsi que les conditions d'un partenariat quasi privilégié. Sans transformation progressive, le désir d'accéder au « statut avancé » al-

lait rester de l'ordre de l'utopie. Mais la Tunisie y tenant énormément, je pus discuter de ces sujets de manière bien plus offensive avec les personnes impliquées, et encourager ainsi également les militants à demander une ouverture de la société.

Le gouvernement devint de plus en plus nerveux à partir de 2007. Les indices économiques étaient à la traîne, tandis que le nombre de jeunes sans formation ni perspectives d'emploi augmentait de façon spectaculaire. Voici comment s'exprimait parfois cette « nervosité » :

Lors d'une visite en 2008, l'ordre de mes rendez-vous avec les représentants du gouvernement fut modifié. Le ministre des Affaires étrangères de l'époque demanda à me rencontrer avant midi, contrairement à ce qui avait été initialement prévu. Je dus donc immédiatement interrompre ma réunion avec le ministre des Affaires religieuses. Au cours du bref entretien en face-à-face qui suivit avec le ministre des Affaires étrangères, accompagné d'un interprète, je subis tout d'abord un flot de reproches. Le ministre (« bien informé ») condamnait la réunion que j'avais prévue dans l'ambassade d'Allemagne avec des personnes qu'il considérait « terroristes ». Pendant près d'une heure suivit un entretien sur la « liberté », dont aussi celle d'un élu politique allemand de choisir lui-même ses interlocuteurs. Bien entendu, je ne partageais pas l'avis du ministre des Affaires étrangères sur le caractère terroriste des opposants que je devais rencontrer. L'entretien en question à l'ambassade d'Allemagne se déroula sans la participation de la « véritable opposition » exigée par le ministre des Affaires étrangères. Celle-ci me fut présentée dans la soirée. Il s'agissait de l'opposition mise en place par le Président.

Un an plus tard, lors d'une réunion avec le Groupe d'amitié du Parlement tunisien à Berlin, le sujet des « Perspectives des jeunes après leurs études » était au cœur de presque tous les débats. Les Tunisiens demandaient plus de soutien dans les questions de la formation et de la création d'emplois, et exprimèrent le vœu de créer une Université tuniso-allemande. En d'autres termes : il y avait de l'eau dans le gaz. Ce sujet fut de nouveau évoqué lors de ma venue à Tunis quelques semaines plus tard.

Début décembre 2010, les représentants des bureaux de la FES au Proche et au Moyen-Orient se réunirent à Tunis à l'occasion de leur conférence régionale. En marge de

cette conférence, j'eus plusieurs entretiens avec le gouvernement. Et de nouveau : des appels pressants pour aider la Tunisie à faire face à l'évolution démographique. Cela devait encore se répéter lors de mon entrevue avec le Secrétaire général du RCD<sup>2</sup>. Les participants à la conférence étaient présents. Je fus de nouveau salué en tant qu'ami de longue date de la Tunisie, mais également en tant que membre du parti de Willy Brandt.

Nous eûmes ensuite une conversation que je n'allais plus jamais oublier au regard des événements des semaines qui suivirent. Lors de cette rencontre avec le Secrétaire général, je justifiai mon adhésion au SPD avec les paroles mêmes de Willy Brandt : « Oser plus de démocratie ». Dans le même temps, je me permis de critiquer l'absence des changements nécessaires en Tunisie, de comparer la situation au « calme du cimetière central de Chicago » et d'en appeler à plus de libertés et de possibilités de participation pour les jeunes en Tunisie. La réponse fut similaire aux réponses des rencontres passées : « La population n'est pas encore prête. » Mais ce qui allait s'avérer être une différence essentielle par rapport aux entretiens passés avec le gouvernement et le RCD, ce fut la crainte tacite de voir la jeune génération s'engager dans la protestation.

## L'ère du changement

Quelques semaines plus tard débutait le soulèvement contre le régime avec le suicide par immolation du jeune marchand ambulant Mohamed Bouazizi, dans la ville de Sidi Bouzid, dans le centre de la Tunisie. Des mouvements de protestations massives suivirent. Le 14 janvier 2011, le régime fut renversé et les événements suivirent leur cours, se renouvelant dans plusieurs autres pays arabes, où ils aboutirent néanmoins à d'autres résultats qu'en Tunisie.

Après la chute du régime de Ben Ali, le pays dut faire face à de sérieux défis. La FES me permit à nouveau de rencontrer de nombreux acteurs, dont les partis nouvellement créés, les syndicats et de jeunes militants du changement, mais aussi des représentants de l'économie allemande. À la lumière des changements et en concertation avec l'ambassade allemande, les in-

dustriels allemands firent preuve d'un grand sens des responsabilités au cours des premières semaines de débrayages. Malgré les grèves et les arrêts de production, aucune mesure disciplinaire ne fut prise au regard du droit du travail. Chacun avait conscience de vivre un moment historique.

Il apparut d'un coup une pléthore de nouveaux partis (dont une vingtaine revendiquant un aspect social et égalitaire dans leur nom) ; plus de 150 partis allaient ainsi voir le jour dans les mois suivants, « Ennahdha » finissant par dominer. Toutefois, et cela était prévisible, la dispersion en autant de petits partis ne permit pas de faire contrepoids contre les grands partis. Lors de mes rencontres, je soulignais l'importance de conclure des alliances – sans grand succès. Mes interlocuteurs étaient très intéressés par les thématiques de l'élaboration d'une constitution, du rôle des partis, ou encore des relations entre le gouvernement et le Parlement, ainsi que la décentralisation.

L'élection de l'Assemblée constituante marqua le début d'une phase intensive de dialogue et de débat – notamment avec son président et en même temps président du parti Ettakatol, Mustafa Ben Jaafar – sur la constitution prévue et la mission du Parlement. Bien sûr, le parti Ennahdha, qui remporta 89 sièges sur 217 lors des élections, et son président Rached Ghannouchi furent impliqués dans les discussions. Celles-ci tournèrent en particulier sur l'orientation à donner à la nouvelle constitution, l'aménagement de certaines libertés civiles et les droits des femmes.

## Le rôle de l'Allemagne et de l'Union européenne

L'Allemagne et l'Union européenne se devaient d'intervenir, comme cela ressortit également au fil des très nombreuses discussions. Le Groupe parlementaire des sociaux-démocrates (SPD) le souligna dans sa demande au printemps suivant, en mars 2011. Nonobstant les points de vue politiques individuels divergents sur l'orientation à suivre, le gouvernement fédéral allemand posa, sur proposition de l'ambassade d'Allemagne, une pierre angulaire importante avec le projet de « Partenariat pour la transformation ». Son action contrastait avec l'engagement de l'Union européenne qui mit bien trop de temps à réagir de manière appropriée à l'évolution de

2. Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), ancien parti unique de Ben Ali, dissous en mars 2011.

la situation. Cette lenteur était en premier lieu le fait des intérêts individuels différents entre les États membres. Lorsque les premières manifestations éclatèrent, la ministre française des Affaires étrangères de l'époque alla même jusqu'à laisser entrevoir au régime Ben Ali la possibilité d'envoi de « forces de l'ordre » en renfort ainsi que de matériel de lutte contre les manifestants, et les États membres étaient divisés sur les sanctions contre le régime libyen, alors que l'on n'avait toujours trouvé aucun compromis sur la question de l'engorgement de l'île de Lampedusa.

Les aides proposées se soldaient souvent par un échec dû à l'instabilité institutionnelle en Tunisie. Dans ce contexte, observer et accompagner l'Assemblée constituante prit d'autant plus d'importance, tout comme la préparation et la réalisation des élections. Tout cela eut lieu dans un contexte économique affaibli, dans une ambiance d'insatisfaction croissante dans la population face à l'absence de résultats probants et sous l'influence de plusieurs États arabes. La guerre civile qui éclata en Libye et l'afflux de milliers de réfugiés libyens fut une épreuve supplémentaire pour la Tunisie, que la surveillance insuffisante aux frontières avec la Libye ne fit qu'aggraver.

## Perspective

Comparé à ce qui s'est passé dans d'autres pays arabes, la Tunisie a surmonté bien des tempêtes et fait un grand bond en avant en direction de la démocratie. En 2014, elle a adopté la constitution la plus progressiste dans un pays arabe. Les conflits de nature tribale ou ethnique comme en Libye ou en Syrie n'ont pas compromis l'évolution. Pourtant : comment améliorer la situation économique, et par là-même aussi les rapports sociaux ? Comment offrir enfin des perspectives aux jeunes en particulier ? Comment prévenir les conflits venant d'autres pays ? Quelles initiatives prendre pour améliorer la coopération au moins dans une partie du Maghreb ? Et enfin : quels instruments l'Allemagne et l'Union européenne peuvent-elles fournir pour soutenir la Tunisie ?

La Déclaration de Barcelone et « l'Union pour la Méditerranée » poursuivaient des objectifs importants qui n'ont pas encore pu être réalisés pour diverses raisons. Depuis, la situation a radicalement changé. Les ser-

ments prêtés à Barcelone en 1995 et à Paris et Marseille en 2008 au sujet de cette mer commune, reliant le nord et le sud, ont disparu face à la tragédie des morts en Méditerranée et à l'effondrement des États (Libye / Syrie).

Dans ce contexte, l'Europe et l'Allemagne en particulier doivent oser donner une seconde chance à l'idée d'un bassin méditerranéen unificateur. Lorsque la rébellion a éclaté, les États membres de l'UE étaient trop préoccupés par leurs propres contextes nationaux. La crise financière et la crise de la dette ont détourné le regard des événements en Afrique du Nord. Seul le nombre croissant de réfugiés a attiré l'attention. Mais nous ne résoudrons pas les défis de l'immigration par la seule protection des frontières extérieures et une nouvelle procédure d'asile européenne. Il faut prendre un nouveau départ pour une politique méditerranéenne cohérente, en impliquant aussi la société civile. Il existe une multitude d'initiatives, dont celle du « Partenariat euro-méditerranéen-arabe de coopération et de sécurité » (PEMACS), créé le 18 février 2017. L'étude « Entre confiance et précarité » récemment présentée par la FES expose la situation des jeunes dans les pays arabes, et constitue une base d'action cohérente pour les gouvernements concernés, mais aussi pour nous en tant que voisins de la région ANMO.<sup>3</sup>

L'isolement et le mutisme ne sauraient être une réponse aux défis que doivent affronter les pays au Sud comme à l'Est de la Méditerranée et les États membres de l'Union européenne. Quand, sinon maintenant, sortir de l'impasse, lutter contre la défiance et instaurer la confiance, pour reprendre le constat de David Abulafia : « Et dans l'histoire de l'humanité, la Méditerranée a joué un rôle plus important que toute autre mer. »<sup>4</sup>


## Remerciements

Je félicite la Friedrich-Ebert-Stiftung de Tunis pour le travail accompli en des temps difficiles – avant 2011 comme après. Les collaborateurs ont donné de nombreuses impulsions pour soutenir la société civile, initier des projets, encourager le dialogue et y contribuer. De nouveaux défis sont apparus après la chute du régime de Ben Ali.

3. Afrique du Nord et Moyen-Orient.

4. David Abulafia : « Das Mittelmeer: Eine Biographie » S. FISCHER Verlag, 5<sup>ème</sup> édition, 2013.





Grâce à sa présence de longue date, la FES est devenue un partenaire important pour le gouvernement fédéral, mais aussi pour les institutions tunisiennes dans le processus de transformation démocratique du pays.

La fondation m'a apporté de précieux éclairages pour mon travail au Bundestag allemand, et les nombreuses rencontres ont jeté les bases d'un travail continu. Je vous remercie pour 19 années d'excellente et amicale coopération. Et je forme le vœu que la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung puisse continuer d'accompagner et de soutenir le développement de la Tunisie dans les prochaines années. La Tunisie peut s'appuyer sur une fondation fiable pour fonder son avenir.

# L'islam politique en Tunisie et dans les relations tuniso-allemandes

Promotion de la démocratie incluant le parti Ennahdha

*Julius Dihstelhoff*

## Introduction

Dans la perception de l'opinion publique internationale, la Tunisie est communément considérée comme un modèle de démocratisation réussie dans la région MENA. En définitive, la chute de Ben Ali le 14 janvier 2011 et l'effondrement du régime politique répressif ont conduit à des processus de transformation encore à l'œuvre aujourd'hui pour la recomposition des structures internes tunisiennes. C'est pour cette raison que l'Allemagne notamment se concentre sur la Tunisie via une coopération technique et financière approfondie et tente de stabiliser par ce biais la jeune et fragile démocratie. La révolution tunisienne et la démocratisation du système politique qui s'est ensuivie ont été portées par divers acteurs. Parmi eux figurent également les forces de l'islam politique menées par Ennahdha, parti islamiste de premier plan dans le nouvel échiquier politique tunisien.

Le rôle des acteurs de l'islam politique en Tunisie, et dans les pays en transformation en général, place les institutions allemandes face à un questionnement central dans le cadre de leurs activités étrangères :

- Quels sont les acteurs et les caractéristiques de l'islam politique en Tunisie ?
- Quelle forme prend la position allemande au fil du temps face aux acteurs et aux tendances de l'islam politique en Tunisie ?
- Existe-t-il un paradoxe entre la promotion externe de la démocratie et l'intégration interne du parti Ennahdha ?

S'inspirant de ces interrogations, les pages qui suivent visent *tout d'abord* à dresser une ébauche succincte du phénomène « islam politique » en Tunisie d'un point de vue historique et de ses représentant(e)s. *Deuxième-*

*ment*, l'évolution des relations entre l'Allemagne et le parti Ennahdha en tant que principal représentant de l'islam politique tunisien sera identifiée, ce qui permettra d'établir une thèse sur le rôle d'Ennahdha pour la politique allemande. Sur cette base, il sera en *troisième lieu* émis l'hypothèse que l'inclusion du parti Ennahdha dans les mesures de promotion de la démocratie des institutions allemandes revêt une importance centrale pour la stabilisation du processus de démocratisation en Tunisie.

## De la genèse historique de l'islam politique en Tunisie

Le phénomène de l'islam politique concentre l'attention sur les mouvements islamistes hétérogènes qui aspirent à une refonte du pouvoir politique et à un nouvel ordre, que ce soit par le biais de réformes ou d'une intégration progressive dans le système politique ou par des ruptures à caractère révolutionnaire. Ces mouvements rejettent la violence comme instrument politique.<sup>1</sup> Il convient de faire la distinction avec la notion plus générale « d'islamisme » qui englobe toutes les idéologies de politique sociale, qui revendiquent un changement social, économique, politique et/ou culturel sur la base de références islamiques. Tout mouvement islamiste réclame certes un lien entre la religion et l'état (*din wa dawla*), mais tous les mouvements islamistes ne réclament pas (n'ont pas réclamé) de participer à l'exercice du pouvoir.<sup>2</sup> Ils ont cependant en commun qu'ils sont nés de contextes historiques nationaux, politiques et culturels très divers en réaction face à des élites post-coloniales autoritaires, ils représentent de ce fait une clientèle sociale variée et

1. Lübben, Ivesa (2014): Islamisme et islamistes modérés – genèse et définition de notion. Document de recherche interne. Groupe de recherche Islamisme du département Politique du Proche et Moyen-Orient. Marbourg, p. 3.

2. Ibid.

jouissent d'un vaste soutien et d'une grande influence dans les sociétés arabes.<sup>3</sup>

En Tunisie aussi, il existe divers courants de l'islam politique. Toutefois, l'éventail reste relativement restreint étant donné que ces acteurs avaient été exclus de la politique dans la Tunisie post-coloniale et prérévolutionnaire. Il convient de souligner l'importance de la phase initiale du processus de création de l'état tunisien après l'indépendance qui avait vu des oppositions naître autour du rôle des rapports entre état et religion : D'un côté le premier président Habib Bourguiba formé en France incarnait l'aile nationaliste laïque du parti néo-Destour fondé en 1934 et qu'il a présidé pendant de nombreuses années. La vision de Bourguiba du concept post-colonial s'orientait sur le modèle laïc d'Atatürk. De l'autre, Salah Ben Youssef, moins occidentalisé que Bourguiba, a tenté d'ériger un modèle d'état inspiré du panarabisme cher au président égyptien Gamal Abdel Nasser. Ben Youssef représentait une aile arabo-islamique qui resta minoritaire au sein du parti néo-Destour et qui finit par être vaincue par le camp Bourguiba.<sup>4</sup> Pour imposer son objectif principal de prendre le pouvoir dans le processus de construction de la Tunisie post-coloniale, Bourguiba a marginalisé le camp islamiste-pan arabe et a chassé l'islam hors de la sphère publique. Pour y parvenir, il a eu recours à la mise en place d'un discours d'état imposant une « sécularisation » par le haut. Celle-ci fut inscrite par le régime dans le cadre d'une vision de modernisation de la Tunisie et diffusée dans la société. Une composante intégrante de ce discours tenait à présenter le camp pan arabe-islamique comme un bloc monolithique et de le discréditer comme étant prétendument rétrograde et source de menace. Les opposants les plus farouches furent ainsi dépossédés du pouvoir : les acteurs de l'islam politique.

Après cet échec, ce n'est que dans les années 1970 que des organisations œuvrant pour la renaissance de la culture islamique en Tunisie se sont formées. Il faut citer parmi elle *l'Association pour la Sauvegarde du Coran*,

siégeant à la Mosquée Az-Zitouna et qui recherchait bien moins les changements dans le domaine politique que dans le domaine personnel. En 1978, une émanation de celle-ci vit le jour avec l'organisation clandestine *al-Gammaa al-Islamiyya* visant pour sa part l'instauration de réformes touchant l'ensemble de la société tunisienne.<sup>5</sup> En 1981, elle-même donna naissance au *Mouvement de la Tendance Islamique* (MTI), qui s'affirmait comme un parti politique assumé et propageait sa principale revendication pour l'avènement d'un multipartisme ouvert. Ces revendications furent balayées par le régime par des vagues de répression et d'emprisonnement dans les milieux du MTI.<sup>6</sup>

Sous le régime Ben Ali, qui arriva au pouvoir en 1987 après un coup d'état contre le président Bourguiba, les affrontements entre le régime et le MIT se poursuivirent également avec une intensité variable, faisant de ce dernier, malgré les revers essayés, le creuset principal où s'unissaient tous les mouvements islamistes. A la fin des années 1980, un répit de courte durée fut toutefois noté dans les relations avec les acteurs de l'islam politique. C'est notamment l'époque où le président Ben Ali a amnistié des prisonniers du MTI, où il fit entrer certains de leurs représentants au sein du Haut-Conseil d'Etat et où il légalisa le mouvement des étudiants islamistes.<sup>7</sup> Son objectif stratégique était alors de gagner par cette ouverture la loyauté des acteurs de l'islam politique envers le régime. Tandis qu'en 1989, dans la perspective des élections parlementaires se déroulant la même année, le MTI se faisait désormais appeler « *hizb harakat annahdha* » (parti du mouvement de la renaissance) sans être pour autant légalisé, bon nombre de ses membres s'organisèrent sur des listes indépendantes et s'arrogèrent à l'échelle nationale 15 pour cent des sièges. Le succès électoral marqua un tournant drastique pour le régime de Ben Ali dans ses relations avec les acteurs de l'islam politique. Le parti Ennahdha et toutes ses ramifications islamistes furent immédiatement déclarés ennemis publics de l'état « laïc ». L'intensité de la répression du régime de Ben Ali fut sans précédent : Toute participation politique ou sociale d'acteurs islamistes fut interdite et toutes les structures islamistes de Tunisie furent démantelées ainsi que tout ce qui pouvait s'y apparenter. En guise de conséquence de cette politique autoritaire,

3. Dihstelhoff, Julius/Lohse, Alexander (2018): Monde arabe : influence et rôle de l'islamisme et terrorisme djihadiste. Bundeszentrale für Politische Bildung. (Centre fédéral d'éducation politique et civique). Sur: <https://www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/270161/einfluss-und-rolle-des-islamismus-und-dschihadistischen-terrorismus>. Dernière consultation : 19.6.2018.

4. Cf. Perkins, Kenneth (2013). Playing the Islamic Card: The Use and Abuse of Religion in Tunisian Politics. [Jouer la carte de l'islam : utilisation et abus de la religion dans la politique tunisienne]. 8–80. In: Gana, Nouri (2013). The Making of the Tunisian Revolution. Contexts, Architects, Prospects. University Press, Edinburgh. p. 59.

5. Ibid. p. 62.

6. Cf. Esposito, John L./Voll, John O. (2001). Makers of Contemporary Islam. Oxford University Presse. p. 100 et suiv.

7. Werenfels, Isabelle (2005): Vom Umgang mit Islamisten im Maghreb – Zwischen Einbindung und Unterdrückung. [La gestion des islamistes au Maghreb – entre intégration et oppression]. SWP-Studie. p. 16.

des assignations à résidence et des emprisonnements de masse furent décidés au sein des mouvements de l'islam politique, encourageant ainsi la voie de l'exil.<sup>8</sup>

Ce n'est qu'avec la révolution tunisienne de 2010/2011 que le climat d'état est devenu plus ouvert, permettant la fondation de nouveaux acteurs de l'islam politique ainsi que la légalisation ou la refonte des acteurs existants. Tous ces acteurs puisèrent dans les nouvelles libertés postrévolutionnaires le droit de pouvoir vivre leur identité islamique dans tous les domaines de la vie (p. ex. participation à la vie sociale, politique et économique, levée de l'interdiction du voile pour les fonctionnaires d'état, autorisation des prières publiques, etc.). L'islam est redevenu visible dans la sphère publique du processus de transformation de la Tunisie, ce qui fut ressenti par les laïcs comme une menace de leurs valeurs. Cela contribua à une polarisation entre les forces laïques d'un côté et les forces islamistes de l'autre qui s'accompagna également par une division géographique (régions du littoral plutôt laïques vs. intérieur du pays plutôt islamique.

Le principal représentant de l'islam politique en Tunisie est le parti *Ennahdha* :

Ce n'est qu'après la chute de Ben Ali que son fondateur Rachid Ghannouchi put rentrer de son exil à Londres. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, le gouvernement de transition tunisien légalisa le parti Ennahdha. Rapidement, ce dernier (re) constitua des réseaux partisans et acquit une capacité de mobilisation dans presque tous les recoins du pays malgré une absence de près de deux décennies. L'un des symboles les plus éclatants en fut la victoire en octobre 2011 lors des élections de l'Assemblée Constituante, qui le désignèrent premier parti de Tunisie avec 37 pour cent des suffrages exprimés. Par la suite, Ennahdha réussit à s'établir dans le nouveau système politique tunisien et joue depuis un rôle central dans les négociations nationales pour le pouvoir. Malgré des pertes d'électeurs, il a pu stabiliser sa position avec 27 pour cent des voix lors des élections de 2014 à la Chambre des députés et représente jusqu'à aujourd'hui le premier groupe parlementaire après la scission en 2015 de *Nidaa Tounes* (« l'Appel de la Tunisie ») son principal rival politique qui avait jadis remporté l'élection. En outre, à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire en 2015, le parti a renoncé à sa double fonc-

tion comme parti politique et mouvement religieux. Le parti Ennahdha a donc mis fin à ses fonctions dans le domaine religieux et à sa doctrine de l'islamisme et prétend se redéfinir exclusivement comme un parti politique avec des valeurs islamiques.<sup>9</sup> Lors des élections municipales de mai 2018, il est également ressorti vainqueur avec 28,64 pour cent<sup>10</sup> des voix et a conforté son rôle de pilier national dans la structure politique de la Tunisie moderne.<sup>11</sup>

Outre le parti Ennahdha, des acteurs salafistes se sont également établis dans le système politique tunisien. Depuis la révolution, six<sup>12</sup> partis salafistes ont été légalisés dont l'influence reste toutefois limitée jusqu'à aujourd'hui auprès des électeurs tunisiens.

Tous ces partis ont en commun de vouloir, selon leurs propres conceptions, reconfigurer la politique de la Tunisie en s'appuyant sur une interprétation à la lettre de l'islam par le Coran et la Sunna en généralisant l'application du droit de la sharia. En outre, ils se perçoivent comme des acteurs pacifistes résolus.<sup>13</sup>

## Rappel historique des relations allemandes avec le parti Ennahdha

Les relations de l'Allemagne avec le parti politique tunisien Ennahdha ont toujours été tiraillées entre les in-

9. Dihstelhoff, Julius (2018): Unité – Consensus – Réconciliation : The Substance of Tunisia's Elite Compromise – An Analysis of post-revolutionary metaphors. [La substance du compromis de l'élite tunisienne – une analyse des métaphores postrévolutionnaires.] In: Fahmy, Dalia / Eid, Mohammed (2019): The Arab Spring and the Quest for New Metaphors: Modernity, Identity and Change. [Le printemps arabe et la quête de nouvelles métaphores : modernité, identité et changement.] Indiana University Press. En cours de parution.

10. Dejoui, Nadia (2018): Résultats des élections municipales 2018. In: L'Economiste Maghrébin. Sur : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2018/05/09/resultat-final-de-lisie/>. Dernière consultation : 19.6.2018.

11. C'est pour cette raison que la suite de l'analyse se concentrera à partir du chapitre 3 exclusivement sur le parti Ennahdha.

12. Jabhat al-Islah (« le front de la réforme », légalisation en mars 2012); Hizb al-Asala (« Le parti de l'authenticité », légalisation en mars 2012); Hizb ar-Rahma (« le parti de la clémence », légalisation en mars 2012); Hizb ar-Rafah at-Tunisiyya (le parti de la prospérité tunisienne), légalisation en septembre 2012); Harakat at-Tauhid al-Islamiyya at-Tunisiyya (« le mouvement de l'unité islamique de Tunisie », légalisation en octobre 2013) et hizb Tunis az-Zitouna (« le parti Zitouna tunisien », légalisation en février 2014). Voir à ce sujet : ICG (2013): Tunisie : violences et défi salafiste. Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord. No 137. P. 21 et suiv./ Blanc, Théo (2017): Salafisme (3): Le Cas Tunisien. Sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Salafisme-3-le-cas-tunisien.html>. Dernière consultation : 19.6.2018.

13. Cf. Reichinnek, Heidi (2015): Salafismus und Jihadismus in Tunesien [Le salafisme et le djihadisme en Tunisie] (état : Juin 2015). In: MENA direct N° 9 – la série de publications du Département politique du Centre d'études du Proche et Moyen-Orient (CNMS). Marbourg. p. 5.

8. Wolf, Anne (2017): Political Islam in Tunisia – The History of Ennahdha. [L'islam politique en Tunisie – l'histoire d'Ennahdha]. Hurst. Chapitre 3 et 4.

térêts de politique intérieure et de politique extérieure et varient par conséquent en fonction de l'évolution des déterminants des relations de l'Allemagne avec cet acteur dictés par la politique intérieure ou extérieure, voire par les deux domaines en même temps.

#### I<sup>ère</sup> phase : La politique allemande avant les attentats du 11 septembre 2001

Depuis la création du MTI en 1981 et jusqu'en 2001, les relations entre le MTI/parti Ennahdha et l'Allemagne étaient superficielles et peu renseignées. Les rapprochements politiques vers les dirigeants du MTI/d'Ennahdha passaient exclusivement par les services de renseignements.<sup>14</sup> Sur le plan de la politique intérieure, cette phase se caractérise par l'observation des services secrets et les débats continus sur la politique d'intégration où les acteurs de l'islam politique furent perçus comme des acteurs islamistes indifféremment du contexte. La politique intérieure et extérieure évoluait de façon congruente se rejoignant sur l'idée que le parti Ennahdha et tout l'éventail de l'islam politique en Tunisie ne constituait pas et n'était pas traités comme une priorité.

#### II<sup>ème</sup> Phase : La politique allemande dans le contexte du 11 septembre

La deuxième phase démarre avec les attentats du 11 septembre 2001, suite auxquels les représentants de tout le spectre de l'islam politique de l'ensemble de la région MENA se virent accordés une attention plus grande tant sur le plan de la politique intérieure qu'extérieure.<sup>15</sup> Il s'ensuivit en conséquence une forte restriction de la politique de sécurité intérieure et extérieure avec une priorité particulière à la lutte contre le terrorisme international mis sur le même plan que l'islamisme de façon générale. Des soutiens d'Ennahdha en Allemagne affirment par exemple que dans le contexte de prolongations de titres de séjour, des questions leur avaient été posées sur leur appartenance au parti et que des naturalisations avaient été refusées en raison de suspicion

de terrorisme.<sup>16</sup> En outre, l'Allemagne a consolidé ses contacts dans le cadre de la politique de sécurité avec des acteurs de l'islam politique, y compris du parti Ennahdha. La création de l'action « Dialogue avec le monde musulman » au sein du Ministère des affaires étrangères illustre cette phase<sup>17</sup>. Toutefois, le fait que les acteurs islamistes en général étaient combattus par le régime de Ben Ali ne prêtait pas beaucoup à commentaire côté officiel allemand. Somme toute, ce régime passait pour un garant de stabilité étant donné qu'on lui prêtait le rôle de rempart face à un chaos islamiste potentiel. Dans l'ensemble, un besoin de sécurité renforcé des acteurs allemands conduisit à un rejet en bloc des islamistes en ce qui concerne le niveau de politique intérieure et extérieure.

#### III<sup>ème</sup> phase : La politique allemande dans le contexte des processus de révoltes arabes de 2010/2011

Fin 2010 / début 2011, les révoltes arabes éclatèrent marquant l'avènement de la troisième période au cours de laquelle l'Allemagne est sortie de la réserve jusque-là observée dans sa politique MENA. Ce changement s'est exprimé au travers de l'ébauche d'une politique tunisienne de l'Allemagne autonome qui apparaissait de façon visible pour la première fois dans ce contexte.<sup>18</sup> Une telle réorientation de la politique extérieure de l'Allemagne intégrait une réévaluation du lien entre régimes dictatoriaux et islamisme.<sup>19</sup> Par la suite, l'Allemagne a forte-

14. Cf. Entretiens avec des diplomates allemands à Berlin en janvier 2013.

15. Cf. Steinberg, Guido (2013): Germany and the Muslim Brotherhood. [L'Allemagne et les Frères musulmans]. Sur : [http://www.fpri.org/docs/West\\_and\\_Muslim\\_Brotherhood.pdf](http://www.fpri.org/docs/West_and_Muslim_Brotherhood.pdf). p. 89 et suiv. Dernière consultation : 19.6.2018.

16. Cf. Entretiens téléphoniques de l'auteur avec deux soutiens d'Ennahdha en mars 2016, ainsi qu'un soutien, deux représentants d'Ennahdha en Allemagne et un représentant du parti en Tunisie entre février et mai 2018 sur leur perception des relations allemandes avec le parti Ennahdha selon un point de vue historique.

17. Cf. Ministère allemand des affaires étrangères (2013): Gemeinsam für mehr Verständigung. [Ensemble pour plus de compréhension]. Sur : <https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussepolitik/themen/kulturdialog/06-interkulturelledialog/verstaendigung>. Dernière consultation : 19.6.2018.

18. Cf. Dihstelhoff, Julius / Ouaisa, Rachid (2018): Handlungsstrategien deutscher Außenpolitik im Kontext des Arabischen Frühlings. [Stratégies d'action de la politique extérieure allemande dans le contexte du printemps arabe]. In: Kleinschmidt, Christian / Ziegler, Dieter (2018): Dekolonisierungsgewinner. Deutsche Außenpolitik und Außenwirtschaftsbeziehungen im Zeitalter des Kalten Krieges. [Les gagnants de la décolonisation. La politique extérieure allemande et les relations du commerce extérieur à l'ère de la guerre froide]. En cours de parution.

19. « Ce n'est pas celui qui utilise la violence qui lutte contre l'islamisme, au contraire, celui qui fait preuve de violence aujourd'hui contre ses propres citoyennes et citoyens nourrit le fondamentalisme, l'islamisme et une radicalisation de ces sociétés. » cité d'après : Westerwelle, Guido (2011): Tunesien – Jetzt Grundlage für stabile Demokratie schaffen. [Tunisie – poser maintenant les jalons d'une démocratie stable.] Sur : <https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/110127-bm-bt-tunesien/240774>. Dernière consultation : 1.3.2018.

ment consolidé ses contacts de politique extérieure avec des acteurs de l'islam politique dans la région MENA et les a intégré dans la réorientation stratégique de sa politique. L'ancien rejet de ces acteurs, Ennahdha inclus, a fait place à une acceptation pragmatique de leur rôle politique passé et potentiellement à venir. Ainsi, le Ministère allemand des affaires étrangères a conçu après la victoire électorale d'Ennahdha en octobre 2011 des directives sur la gestion des acteurs de l'islam politique dans la région MENA. Celles-ci contenaient une vision favorable à la collaboration avec les partis islamiques modérés, même si des réserves y étaient exprimées concernant la position de ces derniers dans le conflit israélo-arabe. Ces directives défendaient l'idée qu'il fallait reconnaître les acteurs de l'islam politique en tant que partenaires de dialogue, dès lors que ces derniers respectaient les principes démocratiques, l'état de droit, le pluralisme et les droits de l'homme, qu'ils refusaient la violence, honoraient les accords et traités internationaux et soutenaient un processus constructif dans les problèmes régionaux. En novembre 2011, l'ancien ministre des affaires étrangères, Guido Westerwelle, a commencé à défendre publiquement ce nouveau positionnement vis-à-vis des acteurs de l'islam politique. En janvier 2012, il fit clairement la différence entre les « partis islamiques modérés »<sup>20</sup> en Tunisie et au Maroc en tant que représentants d'un islam politique et les *fondamentalistes, c'est-à-dire les groupes islamistes radicaux*<sup>21</sup>, partisans d'un islam radical et avec lesquels aucun dialogue n'est possible pour cette raison. L'Allemagne a « un intérêt supérieur à ce que le modèle de partis islamiques démocratiques se consolide »<sup>22</sup>, et souhaite soutenir ce processus. Jusqu'à aujourd'hui, l'intégration du parti Ennahdha reste acquise. La première raison est à en chercher dans la reconnaissance que des décideurs allemands ont accordée au parti pour son aptitude supposée à faire des compromis dans le cadre du processus pour une nouvelle constitution. Deuxièmement l'ambassadeur allemand de Tunis souligne que le parti Ennahdha constitue une force politique réelle qu'il ne convient pas d'exclure des relations diplomatiques. « *A l'Ambassade, [l'ancien ambassadeur allemand en Tunisie] Jens Plötner et moi-même étions d'avis qu'il existe un courant is-*

*lamique que l'on ne peut ignorer* ».<sup>23</sup> Sur le plan de la politique intérieure, il semble que l'objectif d'intégration et de sécurité se poursuivent sous une forme atténuée, bien que là-dessus les témoignages de partisans du parti tunisien Ennahdha en Allemagne divergent. D'un côté il est rapporté qu'ils constatent également sur le plan de la politique intérieure un changement de perception de leur parti depuis la révolution tunisienne et qu'ils sont moins fortement surveillés par les services de sécurité. D'un autre côté, les proches du parti indiquent qu'ils n'ont identifié aucun changement dans les relations de politique intérieure entre l'état allemand et les acteurs d'Ennahdha et que la surveillance des services secrets n'est pas liée aux changements à l'étranger.<sup>24</sup> Dans ce contexte est apparu au cours de cette période une contradiction entre la gestion de politique intérieure et de politique extérieure pour cet acteur précis. D'un côté, le parti Ennahdha était soutenu sur la scène de politique extérieure. De l'autre, il restait traité sur le plan de politique intérieure comme un acteur potentiellement dangereux.

Sur la base de ces phases qui se chevauchent parfois et ne doivent pas s'entendre comme des frontières figées, il est possible de conclure pour résumer que les relations de l'Allemagne avec le parti Ennahdha ont davantage évolué au fil de l'histoire sur le plan de la politique extérieure qu'intérieure. Cela semble lié au rôle joué par Ennahdha dans le processus de transformation de la Tunisie et aux priorités spécifiques à la Tunisie de la politique extérieure allemande.

### De la nécessité d'intégrer le parti Ennahdha dans la promotion allemande de la démocratie en Tunisie<sup>25</sup>

Tout d'abord, depuis la révolution tunisienne, le parti Ennahdha n'a pas à ce jour été intégré dans les programmes des activités étrangères des institutions allemandes à la mesure de son importance pour la Tunisie et la politique extérieure allemande.

23. Entretien de l'auteur avec l'Ambassadeur Dr. Andreas Reinicke à l'Ambassade d'Allemagne à Tunis le 15.10.2014.

24. Cf. Entretiens téléphoniques de l'auteur avec un soutien et deux représentants du parti Ennahdha en Allemagne ainsi qu'avec un représentant du parti Ennahdha en Tunisie entre février et mai 2018 sur leur perception des relations allemandes avec le parti Ennahdha selon un point de vue historique.

25. Les thèses fondamentales défendues sur le sujet ont été conçues au sein du groupe de recherche sur l'islamisme du département Politique du Proche et Moyen-Orient.

20. Westerwelle, Guido (2012): Politischer Islam und Demokratie. [islam politique et démocratie]. In: Frankfurter Allgemeine Zeitung. Sur: [http://www.damaskus.diplo.de/contentblob/3395808/Daten/1870706/Politischer\\_Islam\\_und\\_Demokratie\\_16Jan12.pdf](http://www.damaskus.diplo.de/contentblob/3395808/Daten/1870706/Politischer_Islam_und_Demokratie_16Jan12.pdf). Dernière consultation : 1.3.2018.

21. Ibid.

22. Ibid.

Plusieurs raisons l'expliquent :

a. *Des failles dans la recherche*

Il n'existe qu'une seule monographie systématique sur la genèse sociale d'Ennahdha depuis 2017<sup>26</sup>, sur laquelle peuvent s'appuyer des travaux d'approfondissement sur son rôle et ses logiques d'action dans le processus de transformation. Cela (a) induit souvent des hypothèses spéculatives sur les positions d'Ennahdha qui se fondent sur des positions polémiques de ses opposants politiques, mais qui ne peuvent être attestées par des sources scientifiques et des faits empiriques.

b. *Un paysage des partis politiques non congruent*

La plupart des fondations politiques allemandes coopèrent avec des partenaires qui partagent leurs valeurs ou sont politiquement proches d'elles.<sup>27</sup> Etant donné que le spectre politique des pays arabes n'est pas comparable au paysage politique allemand du fait de leur histoire politique extrêmement hétérogène, ce sont avant tout les acteurs de l'islam politique qui ne sont pas pris en compte dans les activités de promotion de la démocratie. Etant donné que les partis islamiques disposent d'un ancrage dans la base bien plus important que les élites laïques, le travail de la fondation se prive ainsi d'une opportunité d'atteindre des éléments importants de la société tunisienne et des multiplicateurs(trices) potentiel(le)s. Cela vaut essentiellement pour les régions marginalisées de l'intérieur et du sud de la Tunisie. Il serait donc justement important d'atteindre ces régions car c'est là que le risque de radicalisation et d'apparition de ressentiment anti-occidental du fait d'une situation défavorisée est le plus grand.

c. *Polarisation politique*

La forte polarisation politique dans l'ancien processus de transformation entre les laïcs d'un côté et le parti Ennahdha accompagné de ses partenaires de coopé-

ration (laïcs) de l'autre a également eu des répercussions sur les institutions allemandes en Tunisie qui ne parvenaient pas à se défaire de la pression de leurs partenaires. Bien qu'Ennahdha soit considérée sur l'échiquier politique des partis islamiques de la région MENA comme le parti islamique dont le projet de société est le plus susceptible d'être compatible avec les sociétés « occidentales », le parti et les organisations de la société civile qui lui sont apparentées ont été négligés lors des actions des institutions allemandes. Ce faisant, les fondations étrangères ont accentué involontairement la polarisation en Tunisie, plutôt que de contribuer à la surmonter et ont par conséquent renforcé des préjugés anti-occidentaux parmi les acteurs de l'islam politique. La seule exception dans ce contexte a été l'Ambassade allemande en Tunisie qui dès le début du processus de transformation a entretenu des relations de travail avec le parti Ennahdha. Cette dernière appréciation coïncide avec la perception des députés Ennahdha de l'Assemblée constituante<sup>28</sup> eux-mêmes, qui estiment qu'entre octobre 2011 et octobre 2014, le contact avec l'Ambassade était plus positif qu'avec les autres institutions allemandes.

Deuxièmement, l'intégration d'Ennahdha et des organisations de la société civile qui lui sont proches dans les activités de promotion de la démocratie et des institutions proposées par les acteurs allemands peut à bien des égards contribuer à stabiliser le processus de transformation tunisien.

Les principales raisons sont :

a. *Le poids politique et la force institutionnelle*

Le parti Ennahdha a non seulement remporté les dernières élections municipales et représente le premier groupe parlementaire depuis la scission de Nidaa Tounes, il est en outre le premier parti tunisien disposant d'une base électorale stable et d'institutions constitutives d'un parti. Il passe pour le parti le mieux organisé de Tunisie, et malgré le charisme de son président Rachid Ghannouchi, les décisions y sont prises démocratiquement. Les partisans d'Ennahdha sont présents dans toutes les organisations de masse importantes. Dans le sillon du parti, un réseau national

26. Cf. Wolf, Anne (2017): Political Islam in Tunisia – The History of Ennahdha. [L'islam politique en Tunisie – l'histoire d'Ennahdha]. Hurst.

27. C'est ainsi qu'après la chute de Ben Ali en 2011, la FES a d'abord coopéré avec les partis socio-démocrates *Takattol* et le *CPR* et toujours avec l'union syndicale *UGTT* et la Ligue tunisienne des droits de l'homme *LTDH*, la fondation Friedrich Naumann avec le parti socio-libéral *Afek Tounes*, la fondation Rosa Luxembourg avec le parti de gauche *Jabha Chaabia* (front populaire marxiste) et la fondation Heinrich Böll avec les nouveaux mouvements socialistes, tandis que la fondation Konrad Adenauer a trouvé dans *Nidaa Tunes* un partenaire conservateur toutefois fortement marqué par l'héritage laïc de Bourguiba contrairement à la CDU.

28. Ce résultat ressort d'une enquête par sondage de l'auteur mené sur 86 des 89 députés Ennahdha à l'Assemblée Constituante. Ce sondage visait à recueillir les impressions des députés Ennahdha sur la politique extérieure de l'Allemagne en Tunisie.

d'organisations de la société civile s'est établi autour du Pôle Civile. En outre, le parti Ennahdha est représenté dans toutes les parties du pays et touche par ses réseaux sociaux les couches sociales moyennes et inférieures marginalisées. Même si le parti Ennahdha illégal sous Ben Ali n'avait pas appelé à la révolte qui a amené la chute du régime, ses membres dans les provinces intérieures du pays où la révolution a pris son essor ont beaucoup participé aux manifestations. C'est ce dont attestent des photos de personnes érigées en martyres par le parti Ennahdha accrochées dans de nombreux bureaux de province. Dans ce contexte, le parti jouit, outre d'une légitimité ressortie des urnes, bel et bien d'une légitimité révolutionnaire souvent décriée par les opposants politiques et les experts.

#### b. Rempart contre la radicalisation

Le parti Ennahdha rejette toute forme de théocratie. Il défend à toutes les institutions religieuses le droit de contrôle sur l'état. A l'inverse, il appartient à la responsabilité de l'état de garantir l'indépendance des institutions religieuses.<sup>29</sup> Les institutions religieuses et l'action religieuse font partie de l'engagement civil et social dans la vision du parti Ennahdha. Par ailleurs, le parti Ennahdha rejette le concept de *hakkimiyya*, la souveraineté législative de droit divin, au profit du principe de la souveraineté du peuple. Ce dernier se base sur des réflexions pluralistes et la liberté de conscience. Ainsi, tout musulman est seul responsable face à sa propre conscience et en dernière instance devant Dieu.<sup>30</sup> En outre, selon Rachid Ghannouchi, le fondateur, président et guide idéologique du parti Ennahdha, il n'existe pas de conflit entre un islam modéré et un sécularisme moderne selon le modèle américain, britannique ou allemand. Par conséquent, l'islam, la modernité et la démocratie doivent être conciliés entre eux.<sup>31</sup> Sur cette base idéologique, le parti Ennahdha constitue avec sa compréhension modérée et démocratique de l'islam un rempart contre la radicalisation : Partout où la société civile proche d'Ennahdha et où des associations religieuses du parti Ennahdha agissent, par exemple à

Sfax, la deuxième ville de Tunisie, il semblerait que les groupes salafistes ne parviennent pas à mobiliser les milieux socialement défavorisés.<sup>32</sup>

#### c. Force du centre

Le parti Ennahdha représente à la fois le centre de la société tunisienne majoritairement conservatrice sur le plan social, politique et idéologique. Ainsi par exemple, lors d'un sondage Gallup réalisé à l'été 2012, quelque 82 pour cent des hommes tunisiens et 74 pour cent des femmes tunisiennes ont indiqué souhaiter une constitution où la sharia serait une source, resp. la seule source, de la législation.<sup>33</sup> Le parti Ennahdha a pour base sociale les couches moyennes conservatrices. Elle tente toutefois sans relâche de réconcilier politiquement les acteurs du nouveau paysage politique dans le processus de transformation tunisien. C'est pour cette raison qu'elle a commencé par entrer en 2011 dans une coalition avec deux partis socio-démocrates laïcs (Takattol et Congrès pour la République). Lorsque depuis les élections pour l'Assemblée Constituante le processus de négociation des différents articles de la constitution s'est avéré controversé et fastidieux, certains députés de l'élite laïque favorable à la modernisation ainsi du parti Ennahdha ont pris position affirmant qu'une orientation consensuelle de l'élite politique ne saurait être obtenue que par des concessions. Par la suite, celles-ci ont débouché sur un compromis historique dépassant les alliances temporaires et qui est connu depuis comme le « compromis des élites »<sup>34</sup> l'une des caractéristiques majeures du processus de transformation tunisien. D'un côté le compromis des élites se composait de la reconnaissance du discours sur la « Tunisie » (*Al Huwiya Al tunusiyi*) par le parti Ennahdha. De l'autre, il se fonde sur le consentement de l'élite laïque modernisatrice de conserver l'Article 1<sup>35</sup> de la

29. Ces affirmations reposent en premier lieu sur la compréhension de la société civile de Rachid Ghannouchi. Zu seinem Konzept cf. Tamimi, Azzam S. (2001): [A propos de son concept] Rachid Ghannouchi. A Democrat Within Islam. [Un démocrate en islam.] Oxford : Oxford University Press, p. 125-154 et en deuxième lieu sur des entretiens profonds sur le sujet avec des députés Ennahdha à Tunis en 2015.

30. Cf. *ibid.* : p. 185 et suiv.

31. Cf. Ravanello, Olivier (2015) : Au Sujet de L'Islam. Entretien d'Olivier Ravanello avec Rached Ghannouchi. Paris : actualité PLON, p. 47.

32. Etude de fond du groupe de recherche Islamisme du département Politique du Proche et Moyen-Orient en collaboration avec le Pôle Civile Pour Le Développement Et Les Droits de L'Homme sous le titre : « Recherche pour la société civile à tendance islamique en Tunisie » (état février 2015 – non publié).

33. Cf. Gallup (2012): After the Arab Uprisings: Women on Rights, Religion, and Rebuilding. [Après les révoltes arabes : droits des femmes, religion et reconstruction. Washington. Été 2012, p. 12. Sur : <http://www.gallup.com/poll/155306/arab-uprisings-women-rights-religion-rebuilding.aspx>. Dernière consultation : 19.6.2018.

34. Cf. Dihstelhoff (2018).

35. Cf. Constitution du 26.01.2014 dans sa traduction allemande du service linguistique du Bundestag : « Article 1 – La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime. »



Constitution adoptée par la suite en 2014 consacrant l'islam comme religion d'état. Par conséquent et pour généraliser, le compromis des élites est constitué tant d'analogies historiques comme notamment les acquis de la figure emblématique de Habib Bourguiba, que de réconciliation du discours bouguibiste à connotation laïque sur la « Tunisie » avec l'islam.<sup>36</sup> C'est aussi dans ce contexte qu'il faut comprendre la participation de 2015 à aujourd'hui d'Ennahdha comme partenaire junior aux différents gouvernements formés par Nidaa Tounes. Le parti Ennahdha s'est d'ailleurs également engagé pour que le front populaire marxiste soit également intégré dans le gouvernement ce qui a rencontré le refus à la fois du front populaire et de Nidaa Tounes. Les expériences récentes dans les autres pays arabes en cours de transformation tels que l'Égypte, la Lybie, le Yémen ou la Syrie montrent que partout où le centre est affaibli, les structures étatiques s'effondrent, que des régimes autoritaires se reforment et que les extrêmes en ressortent renforcés.

*d. Disposition politique à faire des compromis*

Depuis sa légalisation, le parti Ennahdha mène une politique inclusive. C'est ce dont attestent les nombreux compromis politiques que le parti Ennahdha a fait dans le processus de transformation tunisien. Le parti Ennahdha s'est inspiré de quatre motifs centraux : Premièrement, le putsch militaire de juillet 2013 a durablement marqué le processus de transition politique en Tunisie ainsi que tous les acteurs y participant en Tunisie. Le parti Ennahdha craignait ainsi surtout de subir le même sort que les frères musulmans égyptiens et leur bras politique le Parti Liberté et Justice. En effet, les frères musulmans ont été violemment évincés du processus politique et ont connu après la prise de pouvoir par l'Armée des emprisonnements de masse, des condamnations à mort et des exécutions en Égypte. Cela a parfois motivé des tentatives des forces laïques de marginaliser politiquement le parti Ennahdha. Le putsch en Égypte a ainsi renforcé la polarisation en Tunisie, ce qui sera notre deuxième point. Pour lutter contre ce

phénomène, le parti Ennahdha a réagi avec la plus grande prudence et a dès lors mis de côté ses propres intérêts particuliers dans le cadre du processus de transition. Au contraire, un consensus le plus large possible de toutes les forces politiques fut considéré comme condition préalable pour la création d'un système démocratique stable, ce qui fut déclaré priorité absolue. Troisièmement, étant donné les décennies de persécution qu'il avait connu, le parti Ennahdha voyait dans une constitution démocratique la principale garantie de sa propre survie politique. Toutefois, le parti Ennahdha n'a pas consenti spontanément à ces compromis, mais, quatrième, aussi par effet de réaction à la pression de politique intérieure pendant sa période de responsabilité au gouvernement. Le paroxysme de cette pression fut atteint dans le contexte de l'assassinat de l'opposant de gauche Mohammed Brahmi en juillet 2013, étant donné que la polarisation socio-politique s'est accentuée à ce moment et que le processus de transition démocratique menaçait d'échouer. Cet assassinat fut interprété de manières très diverses par les forces politiques de Tunisie, une majorité des forces laïques quittèrent l'Assemblée Constituante en réaction, conditionnant la reprise de leur mandat au retrait du gouvernement dirigé par Ennahdha.

Les principaux compromis réalisés durant la phase de transition furent :

- Le renoncement au modèle d'état parlementaire privilégié par le parti Ennahdha au profit d'une forme mixte de parlementarisme et de système présidentiel ;
- Le retrait du gouvernement dirigé par Ennahdha en janvier 2014 au profit d'un gouvernement de technocrates ;
- Le renoncement à toute référence à la sharia dans la Constitution tunisienne et de ce fait la justification d'un système constitutionnel proto-séculier ;
- Renoncement à ses propres ambitions gouvernementales en qualité de premier groupe parlementaire après la scission de Nidaa Tounes et entrée simultanée dans les coalitions gouvernementales symboliques avec Nidaa Tounes (gouvernement Essid et Gouvernement d'Union nationale) ;

36. Cf. Lübben, Ivesa. 2017. Der Begriff des religiösen Feldes bei Bourdieu und die Neuordnung der Beziehung zwischen islamischem und politischem Feld in Tunesien und Ägypten im Kontext der Arabellion. [La notion du champ religieux chez Bourdieu et le nouvel ordre entre le champ politique et islamique en Tunisie et en Égypte dans le contexte de l'arabellion.] In: Demmelhuber, Thomas / Reinkowski, Maurus. Arabellion – de la révolte à l'effondrement d'une région ? Leviathan – Berliner Zeitschrift für Sozialwissenschaft. (Revue de sciences sociales) volume spécial 31. p. 230–258.

- Séparation fonctionnelle de la religion et de la politique dans sa propre définition du parti – une concession de taille pour l'intégration pleine et entière dans l'élite tunisienne.

## Conclusions et recommandations politiques

Le spectre actuel de l'islam politique est divers mais restreint. Il est né en réaction aux élites post-coloniales autoritaires et a été spécifiquement marqué par l'histoire tunisienne. Au fil du temps, son acteur principal est le parti Ennahdha. Les relations qu'entretient l'Allemagne avec l'islam politique sont tiraillées entre politique intérieure et extérieure et ont pris forme en trois phases chronologiques. Ces dernières évoluent au gré des déterminants soit de la politique intérieure ou soit de la politique extérieure, de l'Allemagne, soit des deux domaines en même temps. Il convient dans ce contexte d'observer que les principales différences entre la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne disparaissent au début de la révolution tunisienne : tandis que sur le plan de la politique intérieure, des relations sont entretenues avec le parti Ennahdha sur le plan de politique de sécurité jusqu'à aujourd'hui, même sous une forme diminuée, le principal représentant de l'islam politique de Tunisie a été reconsidéré sur le plan de la politique extérieure et intégré dans la politique tunisienne officielle de l'Allemagne. Depuis la révolution tunisienne, les expériences du processus de transformation ont montré jusque-là que premièrement Ennahdha n'a pas été intégré de façon adéquate dans les programmes d'activités étrangères des institutions allemandes et deuxièmement qu'il n'existe pas d'alternative à l'inclusion du parti Ennahdha dans la promotion allemande de la démocratie en Tunisie.

Malgré les succès démocratiques, la transformation tunisienne n'est pas terminée, pour continuer à faire vivre ces processus, le pays a besoin d'un cadre politique stable. Ce dernier doit lutter contre un paysage politique encore trop fluctuant et le manque d'alliances politiques fluides. Au sein de ce paysage politique, le parti Ennahdha s'est distingué comme étant le parti le plus stable et opérationnel qui a démontré qu'il était disposé à faire des compromis en faveur de la transformation démocratique et d'assumer des responsabilités politiques. C'est justement pour ces raisons qu'il est d'autant plus regrettable qu'Ennahdha et ses organisations alliées aient été exclus des coopérations menées jusque-là dans la société civile

entre des institutions allemandes à l'étranger et des partenaires tunisiens. A l'inverse, les institutions allemandes pourraient étendre leurs contacts déjà nombreux en Tunisie avec des organisations de la société civile locale aux acteurs désignés de l'islam politique et ainsi contribuer à surmonter les polarisations et divisions socio-politiques.

La promotion de la démocratie externe ne doit pas être la promotion exclusive de mouvements tournés vers l'occident, mais de toutes les forces qui adhèrent et s'intègrent aux principes démocratiques.

L'avantage est que l'Allemagne dispose déjà au sein d'Ennahdha d'une avance de sympathie empreinte de confiance qui pourrait être utilisée comme point de contact pour l'intégration de fond du parti ; d'autant que les expériences allemandes ont un caractère de modèle pour le parti Ennahdha ; que ce soit la forme du parlementarisme allemand, la construction des rapports entre état et communautés religieuses en Allemagne ou le chemin de la réconciliation avec l'injustice historique sous la forme par exemple de l'autorité Gauck [chargée de traiter les archives de la Stasi].

Un dialogue avec le parti Ennahdha doit toutefois être assorti de conditions : Tout d'abord, l'un des critères déterminants est la garantie d'un dialogue d'égal à égal empreint de respect mutuel de tous les acteurs y participant. Deuxièmement, les trois valeurs centrales de la révolution tunisienne – liberté, démocratie et état de droit, doivent servir de leitmotivs aux coopérations.

## Bibliographie

- Auswärtiges Amt** (2013): Gemeinsam für mehr Verständigung. Auf: [http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Aussenpolitik/KulturDialog/InterkulturellerDialog/IslamDialog\\_node.html](http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Aussenpolitik/KulturDialog/InterkulturellerDialog/IslamDialog_node.html). P. 94. Dernière consultation : 19.6.2018.
- Blanc, Théo** (2017): Salafisme (3) : Le Cas Tunisien. Auf : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Salafisme-3-le-cas-tunisien.html>. Dernière consultation : 19.6.2018.
- Dejoui, Nadia** (2018): Résultats des élections municipales 2018. In: L'Economiste Maghrébin. Sur : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2018/05/09/resultat-final-de-lisie/>. Dernière consultation : 19.6.2018.
- Dihstelhoff, Julius** (2018): Unity – Consensus – Reconciliation: The Substance of Tunisia's Elite Compromise – An Analysis of post-revolutionary metaphors. In: Fahmy, Dalia / Eid, Mohammed (2019): The Arab Spring and the Quest for New Metaphors: Modernity, Identity and Change. Indiana University Press. En cours de parution.
- Dihstelhoff, Julius / Lohse, Alexander** (2018): Monde arabe : influence et rôle de l'islamisme et terrorisme djihadiste. Bundeszentrale für Politische Bildung. (Centre fédéral d'éducation politique et civique). Sur : <https://www.bpb.de/internationales/weltweit/innerstaatliche-konflikte/270161/einfluss-und-rolle-des-islamismus-und-dschihadistischen-terrorismus>. Dernière consultation : 19.6.2018.

**Dihstelhoff, Julius / Ouaisa, Rachid** (2018): Handlungsstrategien deutscher Außenpolitik im Kontext des Arabischen Frühlings. [Stratégies d'action de la politique extérieure allemande dans le contexte du printemps arabe]. In: Kleinschmidt, Christian/ Ziegler, Dieter (2018): Dekolonisierungsgewinner. Deutsche Außenpolitik und Außenwirtschaftsbeziehungen im Zeitalter des Kalten Krieges. [Les gagnants de la décolonisation. La politique extérieure allemande et les relations du commerce extérieur à l'ère de la guerre froide]. En cours de parution.

**Esposito, John L./ Voll, John O.** (2001): Makers of Contemporary Islam. [Les faiseurs de l'islam contemporain]. Oxford University Presse.

**Gallup** (2012): After the Arab Uprisings: Women on Rights, Religion, and Rebuilding. Washington. Été 2012, p. 12. Sur : <http://www.gallup.com/poll/155306/arab-uprisings-women-rights-religion-rebuilding.aspx>. Dernière consultation : 19.6.2018.

**ICG** (2013): Tunisie : violences et défi salafiste. Rapport Moyen-Orient/ Afrique du Nord. No 137. p. 21 et suiv.

**Lübben, Ivesa** (2014): Islamismus und moderate Islamisten – Genese und Definition des Begriffs. [Islamisme et islamistes modérés – genèse et définition de notion]. Document de recherche interne. Groupe de recherche Islamisme du département Politique du Proche et Moyen-Orient. Marbourg.

**Lübben, Ivesa** (2017): Der Begriff des religiösen Feldes bei Bourdieu und die Neuordnung der Beziehung zwischen islamischem und politischem Feld in Tunesien und Ägypten im Kontext der Arabellion. [La notion du champ religieux chez Bourdieu et le nouvel ordre entre le champ politique et islamique en Tunisie et en Egypte dans le contexte de l'arabellion.] In: Demmelhuber, Thomas/ Reinkowski, Maurus (2017): Arabellion – Vom Aufbruch zum Zerfall einer Region? [Arabellion – de la révolte à l'effondrement d'une région ?] Leviathan – Berliner Zeitschrift für Sozialwissenschaft. (Revue de sciences sociales) volume spécial 31. p. 230–258.

**Perkins, Kenneth** (2013): Playing the Islamic Card: The Use and Abuse of Religion in Tunisian Politics. [Utilisation et abus de la religion dans la politique tunisienne] 8–80. In: Gana, Nouri (2013). The Making of the Tunisian Revolution. Contexts, Architects, Prospects. University Press, Edinburgh.

**Ravanello, Olivier** (2015): Au Sujet de L'Islam. Entretien d'Olivier Ravanello avec Rached Ghannouchi. Paris : actualité PLON.

**Reichinnek, Heidi** (2015): Salafismus und Jihadismus in Tunesien [Le salafisme et le djihadisme en Tunisie] (état : Juin 2015). In: MENA direct N° 9 – la série de publications du Département politique du Centre d'études du Proche et Moyen-Orient (CNMS). Marbourg.

**Steinberg, Guido** (2013): Germany and the Muslim Brotherhood. [L'Allemagne et les Frères musulmans]. Sur : [http://www.fpri.org/docs/West\\_and\\_Muslim\\_Brotherhood.pdf](http://www.fpri.org/docs/West_and_Muslim_Brotherhood.pdf). p. 89 et suiv. Dernière consultation : 19.6.2018.

**Tamimi, Azzam S.** (2001): Rachid Ghannouchi. A Democrat Within Islam. [Un démocrate en islam.] Oxford : Oxford University Press.

**Werenfels, Isabelle** (2005): Vom Umgang mit Islamisten im Maghreb – Zwischen Einbindung und Unterdrückung. [La gestion des islamistes au Maghreb – entre intégration et oppression]. SWP-Studie.

**Westerwelle, Guido** (2011): Tunesien – Jetzt Grundlage für stabile Demokratie schaffen. [Tunisie – poser maintenant les jalons d'une démocratie stable.] Sur : <https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/110127-bm-bt-tunesien/240774>. Dernière consultation : 01.03.2018.

**Westerwelle, Guido** (2012): Politischer Islam und Demokratie. [islam politique et démocratie]. In: Frankfurter Allgemeine Zeitung. Sur : [http://www.damaskus.diplo.de/contentblob/3395808/Daten/1870706/Politischer\\_Islam\\_und\\_Demokratie\\_16Jan12.pdf](http://www.damaskus.diplo.de/contentblob/3395808/Daten/1870706/Politischer_Islam_und_Demokratie_16Jan12.pdf). Dernière consultation : 19.6.2018.

**Wolf, Anne** (2017): Political Islam in Tunisia – The History of Ennahda. [L'islam politique en Tunisie – l'histoire d'Ennahda]. Hurst.

# L'islam politique en Tunisie

## Entre radicalisme et conservatisme

Hamadi Redissi et Asma Nouira

Le succès de la transition démocratique tunisienne est considéré comme une « exception », une « anomalie », voire un « miracle ». Peu importe si cet éloge est déplacé ou mérité, le parti Ennahdha (Renaissance) est présenté comme l'un des facteurs ayant contribué à cette réussite<sup>1</sup>. Représentant un islam politique « à part », il est crédité d'être passé du radicalisme au conservatisme, plus précisément de l'idéologie au réalisme, et du recours à la violence à la démocratie. Est-ce le cas ? La question divise<sup>2</sup>. Mais d'abord, qu'est-ce que l'islam politique ? Très brièvement : l'islam politique désigne une constellation de mouvements, qui font de l'islam une idéologie politique. En cela, les termes « islam politique », « islamisme », « fondamentalisme », voire « islam radical » sont proches<sup>3</sup>. En Tunisie, l'islam politique a été essentiellement représenté par Ennahdha, à la base un mouvement de prédication religieuse, le *Jamaa Islamiya* (1972), toléré par le pouvoir et publiant sa propre revue *al-Maarifa* depuis 1974. Inspirée par la révolution iranienne en 1979, le mouvement passe à l'action politique. Après un premier congrès clandestin (1979), il se transforme en *Mouvement de la tendance islamique* (1981), et enfin en parti Ennahdha (1989), afin de se conformer à la loi de 1989 qui interdit tout parti à caractère religieux. En 1989, il signe le *Pacte National* mis en place par Ben Ali (1987–2011) pour asseoir son pouvoir, et obtient près de 17 pour cent aux élections d'avril 1989. Au lieu de gérer la situation, le pouvoir opte pour une répression implacable. Les islamistes croisent le fer (1990–1991), mais sont dé-

faits<sup>4</sup>. À partir de ce moment, l'histoire d'Ennahdha se confond avec l'histoire de la répression, les dirigeants sont arrêtés ou forcés à l'exil. Pendant la période de confrontation avec le pouvoir (de décembre 2010 au 14 janvier 2011), le mouvement se fait discret. Cette exclusion semble l'avoir rendu plus modéré<sup>5</sup>. Après cet épisode, le mouvement s'enrôle dans toutes les revendications radicales de l'opposition. Il prend part à la Kasbah I et à la Kasbah II début 2011, deux sit-in spectaculaires devant le siège du gouvernement (la Kasbah), organisés par l'UGTT et l'extrême gauche. Ennahdha fait partie des 28 partis et organisations qui ont créé un *Conseil National pour la Protection de la Révolution* début 2011. Il appuie la dissolution du RCD et l'appel à l'élection d'une Assemblée constituante. Le mouvement est-il banalisé pour autant ? Bien au contraire : la campagne électorale menée lors du premier scrutin (en octobre 2011) montre que le mouvement est demeuré profondément religieux. Sa victoire électorale le radicalise davantage et le rapproche des milieux salafistes<sup>6</sup>. Il faut attendre les meurtres de Chokri Belaid (en février 2013) et de Mohamed Brahmi (en juillet 2013) ainsi que le sit-in d'un mois au Bardo, devant le siège de l'ANC, pour qu'Ennahdha fasse des concessions et accepte un dialogue national, qui rendra possibles les élections législatives et présidentielles de fin 2014<sup>7</sup>.

Ennahdha est né comme un mouvement hostile au sécularisme de l'État postcolonial et à son orientation pro-occidentale. Sa pensée s'inspire du radicalisme des *Frères Musulmans*, comme en témoigne *La vision intellectuelle*

1. Safwan M. Masri, Tunisie, *An Arab Anomaly*, Columbia University Press, 2018, p. 291–295 ; Nicolas Beau et Dominique Lagarde, *L'exception tunisienne*, Paris, Seuil, 2014.

2. Un point de vue favorable : Azzam Tamimi, Rachid Ghannouchi: *A Democrat within Islamism*. New York : Oxford University Press, 2001 ; un point de vue plus nuancé : Anne Wolf, *Political Islam in Tunisia – The History of Ennahdha*, C. Hurst & Company Ltd, Londres, 2017.

3. La première à avoir utilisé le concept est Gudrun Krämer, « Political Islam ». Dans : *Encyclopedia of Islam and the Muslim World*. Vol. 6. Edité par C. Martin Richard, p. 536–540. New York : Macmillan, 2004, Martin Kramer, « Coming to Terms: Fundamentalists or Islamists? », *Middle East Quarterly*, Printemps 2003, Volume 10, numéro 2 : <https://www.meforum.org/articles/other/coming-to-terms-fundamentalists-or-islamists>. Pour une définition succincte accompagnée d'une bibliographie voir : John O. Voll, et Sonn Tamara. « Political Islam ». *Oxford Bibliographies Online Datasets*.

4. Allani Alaya, « The Islamists in Tunisia between confrontation and participation: 1980 – 2008 », *The Journal of North African Studies*, Vol. 14, N° 2, Juin 2009, p. 257–272.

5. Cavatorta, Francesco et Merone Fabio, « Moderation through exclusion? The Journey of Tunisian Ennahdha from fundamentalist to conservative party », *Democratization*, 2013, Vol. 20, N° 5, p. 857–875, <http://dx.doi.org/10.1080/13510347.2013.801255>.

6. Laura Guazzzone, « Ennahdha Islamist and the Test of Government in Tunisia », *The International Spectator, Italian Journal of International Affairs*, Vol. 48, 2013, Issue 4, p. 30–50.

7. Boubekour Amel, « Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: bargained Competition », *Mediterranean Politics*, Volume 21, 2016, Issue 1: Dynamic of Transition, Elite Change and New Social Mobilization in the Arab World, p. 107–127.

et la méthode fondamentaliste du mouvement (1986), sa plate-forme. Il faut attendre le communiqué final de son dixième congrès, en 2016, pour qu'il se définisse comme un « parti politique à référence religieuse », spécialisé dans l'action politique selon une « compréhension finaliste des sources islamiques ». Est-ce un tournant ? Il est trop tôt pour en juger. En fait, le mouvement a toujours suscité une méfiance légitime. On lui reproche (1) d'être inconséquent (de tenir un discours qui n'est pas suivi par des actes), (2) de tenir un double langage (religieux et sécularisé, l'un pour l'audience locale, l'autre pour l'étranger), (3) de mener une double stratégie (pacifique et violente) et (4) d'entretenir deux organisations (clandestine et publique). Lever ces équivoques est d'autant plus difficile qu'Ennahdha n'a plus l'exclusivité de l'islam politique.

## Un champ religieux fractionné

Le champ religieux a été bouleversé par « la révolution ». Il faut rappeler que ce champ restructuré après l'indépendance a été dominé par l'islam officiel<sup>8</sup>. Après le 14 janvier 2011, il a explosé en une pluralité d'acteurs religieux (partis et courants politiques, associations religieuses et syndicats). L'enjeu est *l'appropriation du capital symbolique et de la représentativité de l'islam*. Étant l'épicentre de l'islam politique, Ennahdha entretient avec les autres acteurs des rapports de sympathie et d'aversion, de soutien mutuel et de distance. En gros, ce sont des rapports d'alliance et de coopération avec les partis salafistes. En revanche, les relations avec le salafisme jihadiste sont passées de la complicité à la rupture.

## Entre islam identitaire et salafisme

Plus d'une douzaine de partis islamiques voient le jour après le 14 janvier 2011<sup>9</sup>. Leurs dénominations sont très proches, prenant le label de parti du « développement », de « la justice », de « l'équité », de « la dignité » et de « l'égalité »<sup>10</sup>. Mais on peut les diviser en deux groupes :

8. Les structures religieuses sont : le Mufti de la République (1957 et puis 1962), l'Université Zitouna (1988), le Conseil Islamique Supérieur (1987), le Ministère des Affaires Religieuses (1992).

9. Voir liste des partis en annexes.

10. Asma Nouira, « Les mouvements islamistes et la transition démocratique », dans *La transition Démocratique en Tunisie, Acteurs et thématiques*, Sous-direction : Asma Nouira, Hamadi Redissi et Abdekader Zghal, Vol. 1 (Les Acteurs), Tunis, Diwen Editions p. 127–168 (en arabe).

le premier est constitué de partis « identitaires », qui se présentent comme non islamistes et plus « modérés » qu'Ennahdha. Le second groupe est formé de quatre partis ouvertement salafistes<sup>11</sup>. Leur point commun est leur hostilité envers l'État-nation et ses institutions démocratiques. Ils prônent le retour à l'islam des origines, tel qu'il a été appliqué par les *salafs* (« prédécesseurs »). Le poids électoral de ces partis est insignifiant, mais leur influence est importante dans les mosquées et sur les réseaux sociaux<sup>12</sup>. Le plus important parti avant le 14 janvier était le *Hizb Tahrir al islami*, branche locale d'un parti à dimension internationale, fondé en Jordanie en 1953, et qui a pour but de rétablir le Califat islamique de manière non violente. Réprimé à maintes reprises, il est légalisé en juillet 2013<sup>13</sup>, mais devient, comme la majorité des partis salafistes, invisible après 2014.

## Le salafisme jihadiste

Alors que le salafisme politique considère que la Tunisie est une *terre de prédication*, le salafisme jihadiste en fait une *terre de jihad*. Il s'agit d'une nouvelle forme de contestation islamique, qui attire les jeunes tunisiens fascinés par Oussama Ben Laden et influencés par les discours des cheikhs, diffusés sur les chaînes satellitaires et sur internet. À partir de 2000, un *Groupe Combatant Tunisien* (GCT) se forme sous la responsabilité de Seifallah Ben Hassine (alias Abou Iyadh), émir d'*Ansar Al-charia* (Partisans de la charia)<sup>14</sup>. Ayant participé à des actes de violence en Irak et en Afghanistan<sup>15</sup>, cette organisation, classée terroriste par le Conseil des Nations-Unies en 2002<sup>16</sup>, s'est illustrée par l'attentat-suicide devant la synagogue de la Ghriba à Djerba le 11 avril 2003 et un affrontement armé à Soliman (nord de Tunis) en décembre 2006 / janvier 2007. Libérés après la révolution, ces terroristes créent *Ansar al charia*, sous la direction du même Abou Iyadh. Le mouvement prône

11. Le Front de la Réforme, le Parti al-Rahma, le Parti Asala et le Parti Tunisie Zitouna.

12. Les quatre partis salafistes (voir tableau annexe) n'ont obtenu aucun siège aux élections de 2014.

13. <http://www.kapitalis.com/politique/national/3038-tunisie-hizb-et-tahrir-toutes-voiles-dehors-.html>.

14. Abou Iyadh a été le premier *Emir* du *Groupe Combatant Tunisien* (GCT) créé en 2000. Il avait combattu en Afghanistan. Arrêté en Turquie en 2003, il a été extradé en Tunisie où il a été condamné à 43 ans de prison. Bénéficiant de l'amnistie, il a été libéré en 2011.

15. L'assassinat du Cheikh Masoud en Afghanistan par exemple.

16. Conseil de sécurité, Nations Unies, Résolution 1390, 16 janvier 2002.

dans un premier temps la prédication, pour en réalité chercher à enrôler d'éventuels combattants<sup>17</sup>. Dans le même temps, le mouvement tient ses congrès annuels en présence des principaux dirigeants d'Ennahdha et de *Hizb Tahrir*. En 2013, le Ministère de l'intérieur refuse d'autoriser le troisième congrès, après l'attaque contre les ambassades américaines à Benghazi et au Caire le 11 septembre 2012. Dès lors, Ennahdha prend ses distances par rapport à *Ansar al-charia*.

## L'islam politique en débat

Quelle a été l'influence de l'islam politique sur le débat politique ? Historiquement, l'islam politique a eu pour effet de remettre la religion au centre de la vie. Le résultat : la Tunisie post-2011 est classée parmi les sociétés les plus religieuses dans le monde, 73 pour cent des Tunisiens se disent très religieux et à peine sept pour cent se disent irréligieux. Sur le plan strictement politique, le parti a longtemps remis en cause l'orientation culturelle séculaire et la politique pro-occidentale de l'État postcolonial. Il en est résulté une double polarisation, sans laquelle on ne peut comprendre la Tunisie : on la retrouve sur le plan intérieur, entre sécularistes et conservateurs, et sur le plan extérieur entre les partisans de l'Occident et les adeptes de l'Orient islamique. Les termes du débat ont-ils changé après le 14 janvier 2011 ? En quoi Ennahdha s'est-il rapproché des sécularistes ? A-t-il changé d'attitude vis-à-vis d'un Occident « athée », « individualiste » et « impérialiste » ?

## De la charia à l'État civil

Le débat autour de la charia est au cœur de l'évolution d'Ennahdha. En témoignent le retard dans l'élaboration de la Constitution qui a connu quatre avant-projets<sup>18</sup>. L'Institut arabe des droits de l'Homme (IADH) a demandé, en vain, à inclure dans la Constitution *le Pacte de Tunis pour les droits et les libertés*, soutenu par de nombreuses

organisations<sup>19</sup>. La tension est montée d'un cran en juillet 2013 lorsque 30 associations civiles ont signé *La déclaration de Tunis* dans laquelle elles contestaient la référence aux enseignements de l'islam, à ses fins, à l'identité arabo-musulmane, à la nation islamique et au sacré. Pour appuyer Ennahdha, le *Front Tunisien des Associations Islamiques* organise un grand rassemblement, baptisé « Soutien de la charia ». Lors des débats en séance plénière sur la Constitution, deux amendements ont été rejetés, l'un demandant de faire de « l'islam la source principale de législation » et l'autre du « Coran et la Sunna la source principale de législation ». Finalement, la majorité des membres d'Ennahdha a voté pour l'article premier, tel qu'il figure dans la Constitution de 1959 : « La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, sa religion est l'islam, l'arabe sa langue et la République son régime », confirmé par la nature civile de l'État (article 2). Ce débat illustre les courants opposés au sein du parti Ennahdha.

## Du droit des femmes

Sur la quinzaine de partis islamiques, trois sont favorables aux droits des femmes<sup>20</sup>, et trois en faveur de l'application intégrale de la charia<sup>21</sup>. Ennahdha a longtemps entretenu l'ambiguïté. Deux exemples suffisent. Le premier est relatif à la levée des réserves sur la CEDAW (Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), décidée par la Tunisie juste après le 14 janvier avec le décret-loi 103 de l'année 2011<sup>22</sup>. Au lendemain des élections du 23 octobre 2011, une campagne menée par Ennahdha, des associations féminines proches telle que *Femmes Tunisiennes*<sup>23</sup> et le Ministre des affaires re-

17. Stefano Torelli, Fabio Merone et Francesco Cavatorta, « Salafism in Tunisia: Challenges and Opportunities for Democratization », *Middle East Policy*, vol. XIX, n°4, hiver 2012, p. 140–154, Monica Marks, « Youth Politics and Tunisian Salafism: Understanding the Jihadi Current », dans *Mediterranean Politics* 18, vol. 1, 2013, p. 107–114, International Crisis Group (ICG), *Tunisie : Violences et défi salafiste*, Rapport Moyen Orient/Afrique du Nord, n° 137, 13/02/2013.

18. Quatre projets (du 6 août 2012, 14 décembre 2012, 22 avril 2013, 1<sup>er</sup> juin 2013). Le texte final est quasiment plébiscité le 26 janvier 2014 avec 200 voix pour, 12 voix contre et quatre abstentions. Il est promulgué le 10 février.

19. Dont les plus importantes : l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH), le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) et l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Voir le document : [http://aihr-iadh.org/pctf/pacte\\_de\\_tunisie\\_des\\_droits\\_et\\_libertes.pdf](http://aihr-iadh.org/pctf/pacte_de_tunisie_des_droits_et_libertes.pdf).

20. Le Parti de la Justice et du Développement, le Parti de la Dignité et du Développement, le Parti de la Réforme et du Développement.

21. *Hizb Tahrir*, le *Front du Travail et de la Réforme* et le parti *Al-rahma*.

22. Après le 14 janvier 2011, le gouvernement de transition a décidé la levée des réserves de la Tunisie aux dispositions des articles 9 (§ 2), 16 (§ c, d, f, g, h), 29 (§1) ainsi que de la déclaration concernant le § 4 de l'article 15 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. cf. Décret-loi n° 103 du 24 octobre 2011 (Jort n° 82 du 28 octobre 2011, p. 246–247).

23. Exemple : les déclarations de Madame Hajer Bettaib, Vice-présidente de l'Association *Femmes tunisiennes*. cf. <http://www.tuess.com/attounissia/84142>.

ligieuses<sup>24</sup> est lancée contre la levée des réserves. Elle est relayée par le Journal *Al Fajr*, organe d'Ennahdha<sup>25</sup>. À l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2013, des manifestations hostiles au CEDAW sont également organisées par plusieurs associations féministes islamistes<sup>26</sup>. Même après l'adoption de la Constitution, le groupe des femmes députées d'Ennahdha a déposé, auprès du bureau d'ordre de l'ARP (Assemblée des Représentants du Peuple), un projet de loi afin d'annuler le décret-loi susmentionné au motif qu'il menace la structure familiale et contredit les valeurs de l'Islam<sup>27</sup>. Deuxième exemple, l'article 28 de l'avant-projet de la Constitution attribuant à la femme un rôle complémentaire à l'homme dans la construction de la patrie et au sein de la famille. Finalement, les trois articles consacrés aux droits des femmes (21, 33 et 46) sont conformes aux standards internationaux.

## Réorienter la politique étrangère

Au niveau de la politique étrangère, après un anti-impérialisme idéologique Ennahdha cherche durant la première phase de transition (entre 2011 et 2014) à soigner son image à l'étranger et démontrer qu'il a évolué pour devenir un parti politique moderne et tunisien. Après 2014, il a de plus en plus tendance à mettre l'accent sur les questions économiques et à élargir le cercle de ses relations en direction de l'Afrique et de l'Asie. Il est à noter qu'Ennahdha entretient des relations privilégiées avec la Turquie et le Qatar<sup>28</sup>: désigné par certains journaux comme étant la « cinquième colonne » au service de la Turquie, le parti ne fait pas non plus mystère de ses relations étroites avec le Qatar, ce qui fait peser des doutes sur le financement qatari d'Ennahdha<sup>29</sup>. Dans le conflit qui oppose les pays du Golfe au Qatar, Ennahdha prend une position prudente, appelant au

dialogue<sup>30</sup>. Sur la question syrienne, des accusations relatives à son implication dans l'envoi de jihadistes lui sont portées de l'intérieur de la Commission d'enquête parlementaire<sup>31</sup>.

Par rapport à l'Occident, Ennahdha a changé son fusil d'épaule. Le parti s'est « occidentalisé » par réalisme, mais peut-être aussi grâce au séjour de ses dirigeants en Europe pendant l'ère Ben Ali. Durant la période 2011–2014, les Occidentaux ont multiplié les rencontres avec les leaders d'Ennahdha. Certains ont été invités aux États-Unis, mais pas de manière officielle. Sur place, les ambassadeurs ont été actifs, y compris l'ambassadeur allemand à Tunis, Jens Plötner<sup>32</sup>. Il s'est félicité du rôle d'Ennahdha dans le dialogue national<sup>33</sup> et dans l'adoption de la Constitution<sup>34</sup>. Une délégation du parti menée par Mehrezia Labidi a été reçue au Bundestag (8.10.2014). Mais le parti doit tenir compte du changement d'attitude des pays occidentaux, notamment des États-Unis vis-à-vis des *Frères Musulmans*. Récemment un incident a illustré le fait que les relations avec l'Union européenne peuvent se détériorer. C'est ainsi que le Président du Conseil de la Choura d'Ennahdha, Abdelkarim Harouni, a exigé des « excuses officielles » de la part de l'ambassadeur de l'Union européenne à Tunis, Patrice Bergamini, qui, lors d'un passage à la télévision tunisienne, a qualifié Ennahdha de parti des « Frères Musulmans en Tunisie »<sup>35</sup>. Il faut dire qu'Ennahdha avait entamé les hostilités, en critiquant vertement l'Union européenne qui voulait classer la Tunisie paradis fiscal. Autant dire que la « normalisation » est fragile.

## Conclusion

Quel avenir pour Ennahdha ? En tant que mouvement, Ennahdha a su garder une unité remarquable en dépit de nombreuses crises. En interne, deux lignes de par-

24. Exemple : déclaration de Nouredine Khadmi, ministre des affaires religieuses à une chaîne de radio tunisienne le 9 mars 2013. cf. <http://www.tap.info.tn/ar/index.php/social-2/femme/12285>.

25. *El Fajr* du vendredi 26 avril 2013, p. 6.

26. Exemples : manifestation organisée le 8 mars 2013 par l'association « la famille heureuse » à Kébili. Le meeting des femmes d'Ennahdha au Palais du congrès le 10 mars 2013.

27. Leaders, 19.2.2014.

28. <https://africanmanager.com/tunis-ennahdha-defend-a-tue-tete-qatar/>.

29. À ce propos, voir le procès perdu par Rached Ghannouchi contre Salah Horchani, <https://blogs.mediapart.fr/salah-horchani/blog/111117/tgi-de-paris-non-lieu-dans-le-proces-intente-par-ghannouchi-rached-mon-encontre>. Et <http://horchani.blog.lemonde.fr/2018/02/10/en-relation-avec-la-blacklist-de-lue-le-financement-dennahdha-par-le-qatar/>.

30. Communiqué du 7.10.2017, <https://www.espacemanager.com/comment/18171>.

31. <http://kapitalis.com/tunisie/2017/04/08/envoi-des-jihadistes-tunisiens-en-syrie-ennahdha-entrave-lenquete/> ; <http://regardsurlafrique.com/une-deputee-tunisienne-daech-a-forme-des-terroristes-chez-nous-en-toute-impunite/>.

32. Entretiens Avec Ali Laaryadh, Ministre de l'intérieur le 13 février 2013, avec Sadok Chourou le 29 avril 20 et avec Rached Ghannouchi le 27 janvier 2014, en visite d'adieu.

33. <https://www.turess.com/fr/businessnews/37797>.

34. <http://www.businessnews.com.tn/>.

35. <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-ennahdha-exige-des-excuses-officielles-de-lambassadeur-de-lunion-europeenne-a-tunis/>.

tage traversent le parti. La première est idéologique, elle oppose les « pragmatiques » aux « dogmatiques ». Ces derniers veulent maintenir la ligne religieuse du mouvement, proche des salafistes et attachée à l'application de la charia<sup>36</sup>. Ils ont longtemps prévalu à l'ANC et ont retardé l'adoption de la Constitution. La plupart n'ont pas eu l'aval du parti pour se représenter aux élections de 2014 (seuls 33 des 86 constituants ont été reconduits). Mais il ne faut ni minimiser l'implantation de cette force, ni sa capacité à mobiliser sur les questions sociétales (l'égalité hommes-femmes, l'homosexualité, l'allègement des sanctions à l'encontre des consommateurs de drogues).

La seconde ligne de partage est purement politique. Elle oppose les « durs » aux « modérés », divisés sur un certain nombre de sujets, notamment la rupture avec les dirigeants de l'ancien régime, la lutte contre la corruption et l'alliance contre-nature avec Nidaa Tounes, le parti au pouvoir. Par exemple, le *Parti de la Construction Nationale*, dissident d'Ennahdha, se veut une droite « morale » et en « rupture » avec le système<sup>37</sup>. Cet esprit « révolutionnaire » est partagé par les « durs » d'Ennahdha<sup>38</sup>. Abdelhamid Jelassi n'a pas hésité à faire porter à son parti la responsabilité de la situation catastrophique dans laquelle le pays se trouve<sup>39</sup>. Récemment, ce clan vient de remporter une victoire à la Conférence du mouvement des jeunes d'Ennahdha, avec l'élection de Jawhra Tiss au bureau politique, qui l'a remporté contre le candidat de Rached Ghannouchi par 228 voix sur 449<sup>40</sup>. Ceci montre que l'équilibre est précaire.

Sociologiquement, Ennahdha est un parti de classes moyennes inférieures, qui recrute ses cadres parmi les enseignants et les étudiants<sup>41</sup>. Il a gardé ce noyau dur lors des élections. Le plus gros contingent en 2011 est composé d'enseignants du primaire et du secondaire et de cadres moyens<sup>42</sup>. Ce profil est confirmé par les élec-

tions de 2014<sup>43</sup>. Aux élections municipales de mai 2018, le parti a présenté près de 50 pour cent d'indépendants sur ses listes. Mais en dépit de cette ouverture le parti recule, sans perdre sa prééminence. Selon un expert en analyse des données, le parti a tiré profit d'un taux d'abstention extrêmement élevé (66,3 %) <sup>44</sup>. Pourtant, il n'obtient en pourcentage que 28,64 pour cent, derrière les indépendants, les premiers vainqueurs (32,9 %). Aux élections de 2011, le parti obtient 37,4 pour cent et descend à 27,79 pour cent en 2014. En termes de suffrages, le parti récolte 516 379 voix sur 1 802 695 suffrages. Il a ainsi perdu les 2/3 de son électorat depuis 2011, en gros un million de voix (500 000 voix à chaque scrutin). Il conserve le noyau dur de son électorat. Mais le recul d'Ennahdha ne profite pas à son allié Nidaa Tounes. Avec ses 20,85 pour cent, soit 375 869 voix, le parti fondé par le Président de la République perd plus de 2/3 de ses électeurs. Nidaa paye le prix de son alliance avec les islamistes, mais ne s'effondre pas comme cela a été le cas pour le forum Ettakatol<sup>45</sup>. En fait, ces élections auront révélé la déception exprimée à la fois par l'abstention et par le vote en faveur des indépendants. La gauche démocratique saura-t-elle tirer avantage du recul de Nidaa ? Et le déclin d'Ennahdha est-il irrésistible ou réversible ? Le proche avenir nous le dira.

## Bibliographie

**Alaya, Allani** (2009): « The Islamists in Tunisia between confrontation and participation: 1980–2008 », dans *The Journal of North African Studies*, Band 14, Nr. 2, June 2009, 257–272.

**Boubekeur, Amel** (2016): « Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: bargained Competition », dans *Mediterranean Politics* 21, Issue 1: Dynamic of Transition, Elite Change and New Social Mobilization in the Arab World, p. 107–127.

**Cavortorta, Francesco / Merone, Fabio** (2013): « Moderation though exclusion? The Journey of Tunisian Ennahda from fundamentalist to conservative party », in: *Democratization*, Vol. 20, N° 5, p. 857–875, <http://dx.doi.org/10.1080/13510347.2013.801255>.

**Guazzonze, Laura** (2013): « Ennahda Islamist and the Test of Government in Tunisia », in: *The International Spectator, Italian Journal of International Affairs*, Vol. 48, Issue 4, S. 30–50.

**Nouira, Asma** (2012): « Les mouvements islamistes et la transition démocratique », in : *La transition démocratique en Tunisie, Acteurs et thématiques*, Sous-direction: Asma Nouira, Hamadi Redissi et Abdekader Zghal, Vol. 1 (Les Acteurs), Tunis, Diwen Editions, p. 127–168 (en arabe).

**Nouira, Asma** (2017): « La restructuration du champ religieux en Tunisie après la révolution », in: *La Tunisie en transition. Politique, Economie, Culture et religion*, Sous-direction: Tarek Ben Chaabene, Ayssen Makni, Asma Nouira et Hamadi Redissi, Tunis, Diwen Editions, p. 215–227.

43. <http://www.nahdha.tn/>.

44. <http://kapitalis.com/tunisie/2018/05/10/tunisie-les-vrais-gagnants-des-municipales-de-2018/>.

45. Tournant le dos à ses promesses, ce parti dirigé par Mustapha Ben Jaafar s'était allié à Ennahdha juste après les élections en 2011 pour former le gouvernement, raison pour laquelle il a perdu tout son électorat en 2014.

36. Les principales figures sont Sadok Chourou et Habib Ellouz, membres du Conseil de la Choura, instance délibérative centrale.

37. <https://www.facebook.com/binaw.watani/>.

38. Abdelatif al-Mekki, Abdhamid Jelassi et Monia Brahim.


39. <http://www.jawharafm.net/ar/article/>.

40. Radicale, cette femme de 35 ans a été membre de l'ANC. Elle soutient son mari qui a participé au lynchage de Lotfi Nagdh, coordinateur général de Nidaa Tounes à Tataouine (2013) et à la milice des *Ligues de la Protection de la Révolution* : voir hebdomadaire *Ashara'i al-Magharibi*, 24.4.2018.

41. Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

42. Voir l'enquête menée dans le cadre de l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique : Hamadi Redissi Asma Nouira et Hafedh Chékir, *La république des clercs, Enquête sur le profil des membres de l'Assemblée Nationale Constituante en Tunisie*, Tunis, Diwen Editions, 2014.





**Redissi, Hamadi** (2012): « La Nahdha et la transition démocratique », dans *La transition démocratique en Tunisie, Acteurs et thématiques*, Sous-direction: Asma Noura, Hamadi Redissi et Abdekader Zghal, Vol. 1 (Les Acteurs), Tunis, Diwen Editions, p. 111–125.

**Redissi, Hamadi** (2014): « The decline of Political Islam », dans: *Philosophy and Social Criticism*, 40 (4–5), p. 381–390.

**Tamimi, Azzam / Ghannouchi, Rachid** (2001): *A Democrat within Islamism*. New York: Oxford University Press.

**Wolf, Anne** (2017): *Political Islam in Tunisia: The history of Ennahda*, C. Hurst & Company Ltd., London.

## Annexe

### Partis politiques salafistes

Nomination	Date de légalisation	Président ou Secrétaire général
Le Front de la reforme جبهة الإصلاح	29 mars 2012	Mohamed Khouja
Parti Al Rahma حزب الرحمة	Juin 2012	Said Al Jaziri
Parti Assala حزب الاصلاح	2012	Mouldi Mujahed
Parti Tunisie Zitouna حزب تونس الزيتونة	Février 2014	Adel Al-almi

### Partis politiques islamiques/islamistes

Nomination	Date de légalisation	Président ou Secrétaire général
Ennahda	3 mars 2011	Rachid al-Gannouchi
Hizb Tahrir	Juillet 2012	Abdelmajid Lahbib (Generalsekretär) Ridha Belhaj (Parteisprecher)
Rencontre réformiste démocratique (Al Liqaa)	22 mars 2011	Khaled Traouli
Le mouvement national pour l'équité et le développement	2 mars 2011	Mourad Rouissi
Parti de la dignité et l'égalité	3 mars 2011	Riadh Amri
Parti de la dignité pour l'équité et le développement	14 mars 2011	Fakhr Ghorban Ben Salem
Parti de la justice et du développement	19 avril 2011	Abderrazak Belarbi
Parti de la dignité et du développement	18 mars 2011	Jihed Barouni (Präsident) Abdelwahed Al Yahyaoui (Generalkoordinator)
Parti Al Amana	15 juin 2011	Fathi Layouni
Parti justice et développement	18 mars 2011	Mohamed Salah Al Hadri

# La voie de l'avenir pour promouvoir le dialogue social

*Sami Adouani, Mongi Amami et Saïd Ben Sedrine*

## Introduction

L'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) entretiennent des relations de coopération depuis plusieurs décennies, qui ont débuté bien avant l'ouverture du bureau de la FES en Tunisie en 1988. Au-delà du fait que Mohamed Ali El Hammi, fondateur du mouvement syndicaliste tunisien, ait séjourné en Allemagne entre 1919 et 1924 pour y poursuivre sa formation, la coopération entre l'UGTT et la FES a pris racine à travers des correspondances échangées dès les années 1960 autour de valeurs partagées : liberté, justice et solidarité.

L'UGTT est fondée en 1946 par Farhat Hached, qui inscrit le mouvement syndical dans la lutte pour l'indépendance et le développement économique et social de la Tunisie. Il sera assassiné le 5 décembre 1952 par les colons français. La FES est fondée en 1925 après la mort du premier président allemand élu démocratiquement, Friedrich Ebert, et interdite par les nazis en 1933. Partageant les préoccupations syndicales de son partenaire tunisien, la FES participe aux programmes de coopération proposés par l'UGTT, lui exprimant ainsi sa solidarité et le respect de son indépendance.

Ces programmes couvrent la formation syndicale, notamment en matière de droit social et de négociation, les études sur les différents aspects des conditions de travail<sup>1</sup> et les séminaires de réflexion stratégique autour de l'élaboration de la vision de l'UGTT sur les réformes dans plusieurs domaines<sup>2</sup>, ou encore la promotion de l'accès de la femme à la responsabilité syndicale<sup>3</sup>. La FES soutient aussi le développement de la coopération entre les syndicats tunisiens et leurs homologues allemands, c'est par exemple le cas dans les secteurs de la métal-

lurgie<sup>4</sup>, l'agroalimentaire et le tourisme<sup>5</sup>. Ces activités de coopération contribuent au renforcement des ressources de pouvoir de l'UGTT, mobilisées contre les déficits du travail décent dans le contexte du modèle économique mis en œuvre en Tunisie.

Depuis le début des années 1970, ce modèle économique est orienté vers l'exportation et l'industrialisation. La politique d'incitation à l'investissement est associée à une segmentation duale du tissu économique en secteurs « offshore » et « onshore ». Le premier secteur, totalement orienté vers l'exportation, bénéficie de nombreux privilèges fiscaux et financiers, et participe aux chaînes d'approvisionnement mondiales en y occupant la position de sous-traitant, en bas de l'échelle de la valeur ajoutée. De ce fait, la plupart des composants des biens exportés sont produits à l'étranger. Autrement dit, seuls l'assemblage et les tâches à basse valeur ajoutée sont réalisés en Tunisie.

Le secteur « onshore », orienté vers le marché intérieur, est fondé sur une politique industrielle « d'import-substitution » et possède les mêmes caractéristiques que le premier : faible valeur ajoutée, faible propension à l'innovation, dépendance technologique, sans jouer le rôle d'un fournisseur potentiel du secteur offshore, ce qui explique la segmentation des deux secteurs.

Ce modèle dual a soutenu le développement de la Tunisie jusque dans les années 1990, mais par la suite il a de plus en plus entravé le développement économique du pays et l'a empêché de passer à un autre seuil de croissance. En effet, au-delà de la façade brillante présentée par plusieurs techniques de rhétorique politique sur le miracle économique tunisien<sup>6</sup>, l'intégration des activités économiques dans les chaînes de valeur mondiales est restée au stade d'une économie à basses qualifica-

1. La bibliographie de cet article donne un aperçu de cette coopération.

2. Cf. par exemple UGTT Département de la fonction publique. Dialogue autour de la réforme du système éducatif. Ed. FES. Avril 2016.

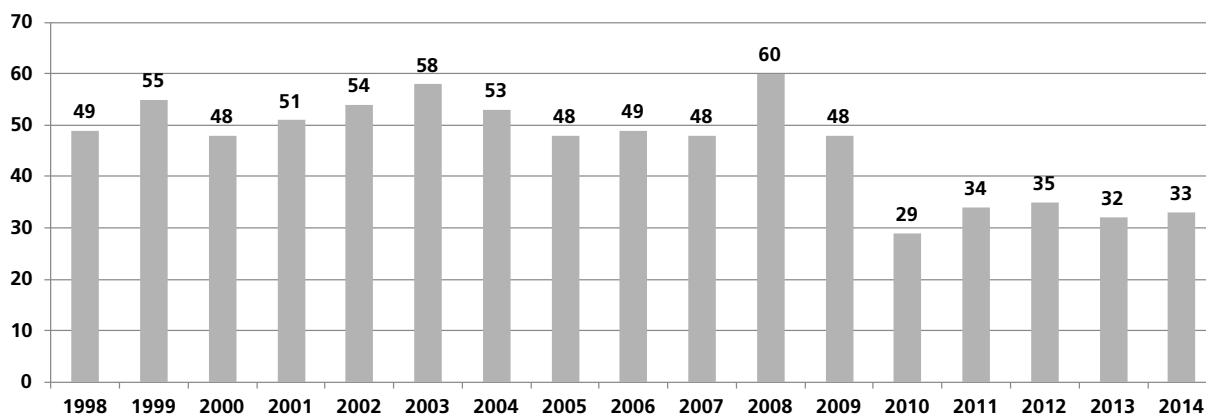
3. Lors de son dernier congrès en janvier 2017, l'UGTT a pris la décision d'introduire des quotas pour les femmes à tous les niveaux hiérarchiques des structures syndicales.

4. Cf. par exemple FGME-UGTT Magazine « Métallo ». Ed. FES Août 2016. UGTT-FGME. Secteur des composants automobiles en Tunisie. État des lieux. Étude des indicateurs du travail décent. Tunisie – Décembre 2017.

5. Cf. Gisela Neunhöffer, Syndiquons-nous ! Manuel pour la syndicalisation proactive et militante. Avec le soutien du groupe des coordinateurs/trices de la FGAT/UGTT. Ed. FES-UGTT.

6. Hibou, B. et al. (2011).

Figure 1 : Evolution de la part du total annuel des grèves liées au salaire et ses accessoires 1998–2014 (en %)



Sources : 1998–2009: Rapports annuels de l'inspection du travail communiqués à l'UGTT ; 2010–2014: Ministère des affaires sociales Annuaire statistiques sociales (2014), S. 7.

tions et bas salaires, génératrice d'un modèle de relations de travail très conflictuel. C'est dans ce contexte économique et celui du régime politique autoritaire que l'UGTT a mobilisé ses ressources de pouvoir (le pouvoir organisationnel, structurel, institutionnel et social) avant et après la révolution<sup>7</sup>.

La complexité de l'intervention de l'État dans l'économie a eu pour effet d'alimenter un système de rentes à l'origine du blocage du développement d'une économie, qui devait être tirée par l'innovation et la création de la valeur<sup>8</sup>. Toutefois, en dépit de cet environnement institutionnel hostile à l'expansion et à la création d'entreprise, certaines ont essayé de gravir l'échelle de la valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en développant le dialogue social.

Cet article examine d'abord le long combat syndical de l'UGTT contre les déficits du travail décent à l'origine des grèves déclenchées entre 1998 et 2014, puis il analyse les déterminants des bonnes pratiques du dialogue social dans certaines entreprises, qui ont relevé le défi de l'amélioration de leur compétitivité par la promotion du travail décent, au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ces bonnes pratiques indiquent

7. Adouani, S. et Ben Sedrine, S. (2017).

8. Le ministère de l'Industrie avait publié, en 2008, un document sur la « stratégie industrielle nationale à l'horizon de 2016 ». Fondée sur une analyse des tendances internationales et des bonnes pratiques de pays ayant réussi leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales, cette stratégie visait à transformer la Tunisie en un centre euroméditerranéen innovant et à fort niveau de compétitivité.

la voie de l'avenir pour promouvoir un nouveau modèle de relations de travail, qui contribue à la création de la richesse et à l'intégration de conditions de répartition équitable, en respectant les normes internationales du travail. La consolidation du partenariat stratégique entre la FES et l'UGTT, qui représente le plus important partenaire de la fondation en Tunisie, constitue dans cette perspective un levier de développement important, à même de soutenir les efforts de modernisation de l'organisation syndicale face à l'ampleur des défis qui se posent à la Tunisie.

## Le modèle économique tunisien

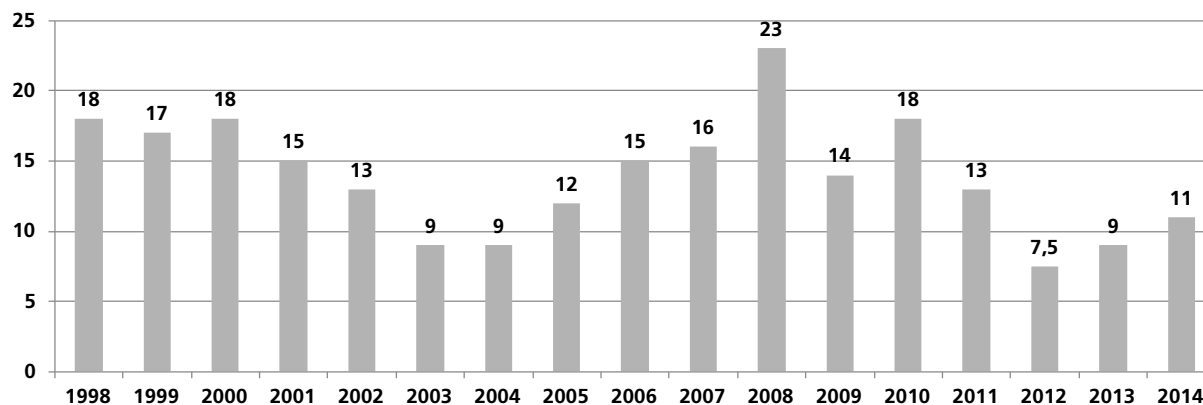
### Les sources fréquentes des conflits collectifs du travail

La liberté syndicale a donné aux partenaires sociaux un pouvoir normatif, et en a fait une source du droit social. Cet acquis du dialogue social fait de la Tunisie un cas particulier dans le monde arabe, dans la mesure où les conventions collectives sectorielles donnent plus de droits aux salariés<sup>9</sup>. Mais, ce droit conventionnel ne suffit pas pour promouvoir la démocratie sociale, encore faut-il assurer son application.

La rémunération indécente et la précarité de l'emploi provoquent en permanence des conflits collectifs du tra-

9. Ben Sedrine, S. (2017).

Figure 2 : Evolution de la part du total annuel des grèves pour motif de solidarité syndicale 1998–2014 (en % )



Sources : 1998–2009: Rapports annuels de l'inspection du travail communiqués à l'UGTT ; 2010–2014: Ministère des affaires sociales Annuaire statistiques sociales (2014), S. 7.

vail : non-paiement ou retard de paiement du salaire, baisse du salaire, changement unilatéral par l'employeur des critères de calcul d'une prime, refus d'application d'un nouvel accord de la négociation collective. Avant la révolution, ces pratiques de rémunération étaient environ à l'origine de la moitié des flux annuels de grèves (voir figure ci-dessous). Ces pratiques et la précarité de l'emploi ont eu pour conséquence le faible niveau de la pension de retraite des salariés du secteur privé. En 2012, 58 pour cent des retraités ont une pension inférieure au SMIG<sup>10</sup>. Cela est dû à la courte durée de carrière validée et/ou à un salaire de référence faible. Depuis 2010, les entreprises privées ont tendance à mieux respecter les dispositions du code du travail et du droit conventionnel en matière de protection des salaires.

La sous-traitance de la production a souvent pour corollaire la sous-traitance de la main d'œuvre, qui se fait au moyen d'agents recruteurs et d'intermédiaires. La précarité de l'emploi a pris une ampleur particulière avec le développement des « sous-entreprises de main-d'œuvre » régies par les articles 28, 29 et 30 du Code du travail. Dans la relation de travail triangulaire, le salarié subit simultanément l'exploitation de la « sous-entreprise de main-d'œuvre » et celle de l'entreprise cliente où il exerce ses activités<sup>11</sup>. Le phénomène de la précarité s'est propagé aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public avec le recours à des

contrats de travail atypiques<sup>12</sup>. À chaque rendez-vous de la négociation collective, l'UGTT tente d'introduire des dispositions qui atténuent l'ampleur de la précarité de l'emploi<sup>13</sup>. Ce combat a été poursuivi après la révolution, notamment contre le recours aux contrats de travail atypiques.

L'atteinte aux droits syndicaux dans une entreprise provoque une grève de solidarité syndicale interne, et parfois externe à l'entreprise. En 2007, la pression syndicale a conduit à la ratification par la Tunisie de la convention n° 135, concernant les représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder. Les premiers résultats de cette lutte ont commencé à apparaître dans les conventions collectives sectorielles, où de nouvelles dispositions conformes à la norme internationale sont introduites<sup>14</sup>.

La défense de la liberté syndicale est en fait un combat de tous les jours en dépit du progrès de la législation en la matière. En effet, entre 1998 et 2010, la part du total annuel des grèves pour ce motif varie entre neuf et vingt-trois pour cent (voir figure ci-dessous). Ce maximum est atteint en 2008, date marquée par la forte répression du mouvement syndical du bassin minier de Gafsa au sud-est du pays.

10. CRES (2014).

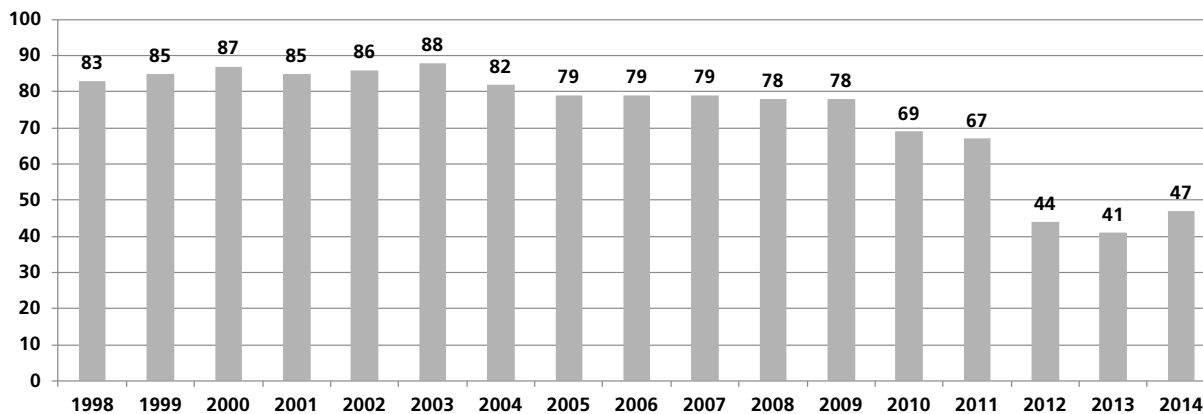
11. Amri, Ben Sedrine et Naciri (2008).

12. Contrats d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes de la politique active de régulation du marché du travail.

13. Ben Sedrine, S. (2008).

14. Ibid.

Figure 3 : Evolution de la part des grèves illégales au sens du code du travail 1998–2014 (en % du total annuel des grèves)



Sources : 1998–2009: Rapports annuels de l'inspection du travail communiqués à l'UGTT ; 2010–2014: Ministère des affaires sociales Annuaire statistiques sociales (2014), S. 7.

Dans la défense de la liberté syndicale, les grèves illégales mais légitimes jouent un rôle essentiel. Pour qu'une grève soit légale, il faut suivre toute une procédure balisée par le *Code du travail*<sup>15</sup>. Elle s'articule autour de trois conditions difficiles à satisfaire par les travailleurs lorsque le motif de la grève est souvent lié au salaire et ses accessoires. D'abord, la grève légale ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est précédée d'un préavis de 10 jours, qu'elle est approuvée par la centrale syndicale ouvrière et respecte les procédures de conciliation obligatoire, au niveau de l'entreprise, puis au niveau régional faute d'accord, et enfin au niveau de la Commission centrale d'arbitrage si la conciliation régionale n'est pas fructueuse. La durée de la période de règlement des conflits collectifs de travail est ainsi longue, puisque le processus de conciliation et d'arbitrage atteint souvent le niveau de la Commission centrale.

Le retard de paiement du salaire ou la baisse de la rémunération obligent alors les travailleurs à déclencher des grèves illégales, avec le risque de perdre légalement leur emploi pour interruption unilatérale du contrat de travail. Il s'agit en fait de grèves légitimes, mais que les procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits de travail transforment en grèves illégales. Par conséquent, le taux élevé de ce type de grève, illégale mais légitime, traduit l'inefficacité du dialogue social au niveau de l'entreprise. Entre 1998 et 2009,

environ 80 pour cent des grèves étaient illégales au sens du Code du travail. Depuis 2012, on observe une amélioration du « climat social dans l'entreprise », mais le phénomène demeure encore important (voir figure ci-dessous).

Dans ce contexte où le modèle des relations de travail est fortement marqué par les conflits collectifs du travail, il existe cependant de bonnes pratiques du dialogue social dans certaines entreprises, qui indiquent les leviers d'une politique de promotion d'un nouveau modèle de relations de travail.

## Les bonnes pratiques du dialogue social

Dans une étude monographique menée avec le soutien de la FES, nous avons cherché à vérifier l'hypothèse que la montée en gamme des entreprises, accompagnée de l'implantation de l'approche qualité, pourrait créer chez ces entreprises le besoin de promouvoir le dialogue social en vue d'assurer l'amélioration de leur compétitivité par le travail décent. Pour la vérifier, nous avons délibérément cherché des entreprises de l'industrie classique (textile et métallurgie), où le dialogue social est jugé exemplaire par des syndicalistes qui ont vécu la situation de l'entreprise avant et après sa mutation économique<sup>16</sup>.

15. Chapitre XIII Règlement des conflits collectifs de travail.

16. Ben Sedrine Said et Mongi Amami (2015).

Nous avons adopté un guide d'entretien qui fait référence à la recommandation n° 143 de l'OIT concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder pour vérifier les propos des syndicalistes. Les résultats des monographies montrent que les bonnes pratiques du dialogue social dépendent d'une combinaison de facteurs économiques et de gestion des ressources humaines dans les entreprises.

#### La montée en gamme de l'entreprise et l'adoption de la démarche qualité

La montée en gamme de l'entreprise : les entreprises étudiées ont fait le choix de monter en gamme, c'est-à-dire de s'arroger une plus grande part de la valeur ajoutée d'une chaîne de valeur mondiale<sup>17</sup>. Les choix stratégiques des entreprises ne relèvent pas que de la seule maximisation du profit. Elles ont eu un intérêt à négocier en vue de réduire la conflictualité, cette réduction étant le gage d'une plus grande efficacité du processus de production par rapport aux exigences du marché des biens et services, notamment en matière de délai de livraison et de qualité de la production. En effet, le dialogue social est le moyen de réduire les conflits collectifs de travail, sources de rupture de la production dans un environnement où le secteur de la logistique en Tunisie pose déjà de nombreux problèmes aux entreprises. Le dialogue est également le moyen de développer la formation professionnelle et la certification des travailleurs<sup>18</sup>. La démarche qualité est organisée selon l'approche par compétences pour améliorer la productivité du travail et respecter les normes de qualité exigées par le marché. L'adoption de la démarche qualité a incité tous les acteurs de l'entreprise à réaliser un diagnostic partagé des difficultés rencontrées sur le marché, et à définir ensuite une stratégie pour gravir l'échelle de la valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement mondial. Au cours de cette étape, le dirigeant de l'entreprise apprend à se mettre à l'écoute de ses salariés, et devient ainsi plus favorable à la reconnaissance du fait syndical et à l'amélioration des conditions de travail. Le syndicat apprend de son côté à partager les préoccupa-

tions de l'employeur et les défis à relever pour améliorer la compétitivité de l'entreprise.

#### La reconnaissance du droit syndical conforme à la norme internationale du travail

Les syndicats disposent d'un bureau de travail avec un espace suffisant pour la réunion des membres du bureau ou l'accueil de quelques travailleurs, et équipé des moyens nécessaires à une activité administrative et de communication téléphonique. Ils sont autorisés à recueillir régulièrement les cotisations syndicales à l'intérieur de l'entreprise. Ils disposent de temps libre pour remplir leur mission avec l'accord du chef d'entreprise. Aucun refus n'est enregistré pour un motif déraisonnable en raison de la confiance qui règne entre les deux partenaires. La durée du temps libre est variable selon la durée de la mission ponctuelle. La rémunération et les avantages sociaux sont maintenus durant ce temps libre consacré à la mission syndicale. Les représentants des travailleurs accèdent à tous les lieux de travail dans l'entreprise pour exercer leur mission syndicale. Ils sont autorisés à afficher des avis syndicaux à un ou plusieurs emplacements accessibles aux travailleurs, et à diffuser une documentation syndicale. L'accès du syndicat à la direction générale et auprès des représentants de la direction se fait sans retard injustifié lorsque cela est nécessaire. Des réunions régulières sont organisées, ayant pour but des échanges de points de vue et d'informations à la demande de chaque partenaire.

#### La transparence économique de l'entreprise mobilise les travailleurs

La direction générale des entreprises donne une information pertinente sur les problèmes économiques de l'entreprise, ses perspectives et les plans de développement. Des explications sont toujours données aux syndicats sur les exigences des clients de l'entreprise et les contraintes de la concurrence internationale<sup>19</sup>. Par ailleurs ils discutent avec les clients au moment de leur visite de l'entreprise, ce qui leur donne une idée des exigences du marché. Les membres du syndicat de base

17. Il s'agit de monographies d'une entreprise de l'industrie textile et d'une entreprise de l'industrie de la métallurgie, réalisées en 2014.

18. L'investissement dans la formation et la certification des qualifications occupent une place marginale dans les négociations collectives en Tunisie (Ben Sedrine et Amami M, 2015).

19. Nos entretiens avec les responsables syndicaux montrent en effet que ces derniers sont bien informés sur ce sujet.

ainsi informés assurent une « fonction pédagogique » pour aider les travailleurs à comprendre les défis que l'entreprise doit relever.

Nés de cette transparence, les rapports de confiance entre les partenaires ont fait du dialogue social le moyen d'affronter la concurrence internationale et de défendre l'emploi décent.

#### L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise par le travail décent

Le dialogue social porte sur toutes les dimensions du travail décent. Les deux partenaires examinent simultanément la situation économique de l'entreprise et ses implications sur l'emploi et les conditions de travail. Sur la base de l'amélioration de la productivité, de la qualité de la production et du respect des délais de livraison des biens produits, les deux partenaires déterminent l'organisation du travail, la rémunération, la mise en valeur des compétences des travailleurs et les perspectives de leur promotion professionnelle. La sécurité et la santé au travail ainsi que la sécurité sociale des travailleurs sont assurées. Les revendications d'amélioration des conditions de travail sont examinées sur la base de données objectives. Les seules limites à la solution d'un problème de relations de travail sont les contraintes de compétitivité de l'entreprise, vérifiables grâce à sa transparence économique.

#### Le respect des accords conclus assure la durabilité du dialogue social

Le respect des accords conclus, par la direction de l'entreprise ainsi que par les travailleurs, assure l'ancrage du dialogue social dans la durée. Comme pour la transparence de l'entreprise, il en résulte des rapports de confiance qui aident les deux parties à surmonter les difficultés économiques et favorisent la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. Les syndicats encouragent le chef d'entreprise ou les actionnaires à investir dans son expansion et la recherche de nouveaux marchés. Ils s'engagent à respecter les délais de livraison et les normes de qualité. Le rapport de confiance entre les partenaires sociaux renforce la durabilité du dialogue social, quelle que soit la situation économique de l'entreprise.

#### Le processus de changement du comportement des partenaires sociaux

Le processus d'apprentissage du dialogue est ponctué par des difficultés liées aux réflexes des comportements conflictuels, hérités de la méfiance des travailleurs qui est nourrie par le modèle de compétitivité par les bas salaires. Le changement est progressif, au fur et à mesure des succès économiques remportés et du changement qui en résulte dans la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise. Les succès de chaque épisode du dialogue social permettent de surmonter les divergences et de construire un compromis respecté par les deux parties. Par conséquent, le dialogue social n'est pas seulement un moyen permanent de règlement des conflits de travail, mais aussi un levier de promotion de la compétitivité de l'entreprise par le travail décent.

La thématique des bonnes pratiques du dialogue social est riche en enseignements sur le potentiel de changement du modèle de relations de travail au niveau microéconomique. Mais cette question exige l'étude d'un nombre de cas plus diversifiés, en matière d'activités économiques et de taille des entreprises. Aussi, il faut réaliser un examen plus approfondi des causes du changement du comportement des partenaires sociaux, qui migrent d'une culture de relations de travail très conflictuelles à une culture consensuelle transformant l'objet du conflit de travail en compromis conciliant compétitivité et travail décent.

#### Conclusion

Transformation structurelle. L'expression est au cœur des débats dès qu'il s'agit d'aborder la thématique du développement inclusif. Une telle transformation est largement entendue dans le sens d'une réorientation économique vers des activités plus productives, en se libérant de la dépendance à l'égard d'une gamme étroite de produits à faible valeur ajoutée et du manque de diversification des marchés d'exportation. Le rôle de l'État est de créer le cadre institutionnel favorable à la transformation structurelle, en mettant en œuvre les réformes qui suppriment les obstacles à l'expansion et à la création des entreprises. Le défi est d'assurer que les entreprises pourront grimper l'échelle et devenir de plus en plus compétitives dans les segments de la chaîne de production à plus forte valeur ajoutée.



Dans un pays où le tissu économique est à 80 pour cent composé de petites et moyennes entreprises, cette transformation exige l'émergence, l'identification et la généralisation de nouvelles pratiques de dialogue. Le contexte de transition que vit la Tunisie offre des conditions favorables pour une exploitation effective du benchmarking national, régional et international, à même de répondre aux aspirations portées par la révolution tunisienne. L'enjeu est de faire du secteur privé un espace de développement de la culture du dialogue social, de le rendre attractif aux yeux d'une main-d'œuvre qualifiée croissante en Tunisie, en multipliant des expériences concrètes. L'intérêt accordé au dialogue social et à la formation professionnelle pourrait rapidement donner à l'entreprise un rôle pivot dans le développement du dialogue social territorial autour de l'élaboration des futures politiques de développement régional, qui constitueront le principal chantier du prochain quinquennat.

Ce lien entre qualité du dialogue social, performance économique et progrès social a d'ores et déjà pris racine. Le programme tripartite de mise en œuvre du contrat social, signé par les partenaires sociaux en 2013, couvre cinq domaines prioritaires de l'action publique<sup>20</sup> : i) croissance économique et développement régional, croissance globale, durable, équilibrée et juste entre les régions ; ii) emploi et formation professionnelle ; iii) relations professionnelles et travail décent ; iv) réforme globale de la protection sociale en Tunisie et v) institutionnalisation du dialogue social. L'institutionnalisation de la gouvernance tripartite des programmes de réforme dans ces domaines fait du contrat social « une théorie du changement », c'est-à-dire un garant d'efficacité, d'efficience et d'équité de l'action publique du développement. C'est la voie d'avenir de la transition vers un modèle de développement inclusif.

20. Cf. République tunisienne, UGTT, UTICA. Le contrat social, un exemple innovant de programme par pays pour le travail décent (PPTD) pour la Tunisie 2017-2022. OIT, juillet 2017.

## Bibliographie

- Adouani Sami / Ben Sedrine Saïd**, (2017). Pouvoir syndical et transition démocratique en Tunisie : L'UGTT, une histoire et une expérience inédite. Trade Unions in Transformation. Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Amri Laroussi / Ben Sedrine Saïd / Naciri Abdeslam** (2008). Mutations du marché du travail, la précarité et ses impacts en Tunisie. Résultats d'une enquête quantitative et qualitative dans le Grand Tunis. Décembre 2008 Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Ben Sedrine Saïd** (2008) Bilan des négociations collectives dans le secteur privé – Diagnostic et Perspectives. Avril 2008. Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung
- Ben Sedrine Saïd / Amami Mongi** (2015). Le défi de la rénovation du dialogue social aux multiples dimensions – Consolider la transition démocratique et concrétiser la croissance économique inclusive en Tunisie. Ed. Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Ben Sedrine Saïd** (2017). État des lieux et défis à relever pour promouvoir le dialogue social au Maroc, en Jordanie et en Tunisie. Juillet 2017. Ed. Arab Trade Union Confederation (ATUC).
- Centre d'étude et de recherche sur la sécurité sociale CRES** (2014) Le niveau de pensions de retraite dans le secteur privé en Tunisie : Cas du régime des salariés non agricoles (RSNA). Lettre n° 4 Mai 2014. [http://www.cres.tn/uploads/tx\\_wdbiblio/lettre\\_4.pdf](http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/lettre_4.pdf).
- FGME-UGTT** (2016). Magazine « Métallo » Ed. FES Août 2016.
- Gisela Neunhöffer** (2014). Syndiquons-nous ! Manuel pour la syndicalisation proactive et militante. Avec le soutien du groupe des coordinateurs/-trices de la FGAT/UGTT. Ed. FES-UGTT.
- Hibou Béatrice / Meddeb Hamza / Hamdi Mohamed** (2011). La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale, les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne. Editeur : Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme. Juin 2011, page : 92.
- Ministère de l'industrie, Agence de promotion de l'investissement (API)** (2016). Stratégie industrielle nationale à l'horizon 2016. <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/CEPI/Synthese.pdf>.
- Ministère des affaires sociales (MAS)** (2014). Annuaire statistiques sociales, novembre 2014. [http://www.social.tn/fileadmin/user1/doc/annuaire\\_2014\\_version\\_final.pdf](http://www.social.tn/fileadmin/user1/doc/annuaire_2014_version_final.pdf).
- Ministère des affaires sociales** (s. d.). Inspection du travail, Rapports annuels sur les conflits collectifs du travail transmis à l'UGTT.
- Organisation internationale du travail** (1971). C135 – Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971. Convention concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder (Entrée en vigueur : 30 juin 1973) [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C135](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C135)
- Organisation internationale du travail** (1971). R143 – Recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971 Recommandation concernant la protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100::NO:12100:P12100\\_ILO\\_CODE:R143:NO](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100::NO:12100:P12100_ILO_CODE:R143:NO).
- République tunisienne / UGTT / UTICA** (2017). Le contrat social, un exemple innovant de programme par pays pour le travail décent (PPTD) pour la Tunisie 2017-2022. OIT, juillet 2017. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---program/documents/genericdocument/wcms\\_568657.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_568657.pdf).
- République tunisienne** (2011): Code du travail, Edition 2011 [https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/44414/61784/F839958379/TUN-44414%20\(2\).pdf](https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/44414/61784/F839958379/TUN-44414%20(2).pdf).
- UGTT** (2016). Département de la fonction publique. Dialogue autour de la réforme du système éducatif. Ed. FES. Avril 2016.
- UGTT-FGME** (2017). Secteur des composants automobiles en Tunisie. Etat des lieux. Etude des indicateurs du travail décent. Tunisie – Décembre 2017.

## Plus d'emplois grâce à la paix sociale

*Claudia Rahman*

Plusieurs multinationales étaient déjà et sont toujours implantées en Tunisie, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la logistique. Après la révolution tunisienne, cependant, un grand nombre de grèves sauvages et de conflits violents dans de nombreuses usines ont menacé la Tunisie en tant que site de production. Découragées par cette situation et malgré leur engagement de longue date, plusieurs entreprises, dont des sociétés allemandes, ont alors envisagé de retirer leur production ou une partie de la production du pays après de nombreuses années d'engagement.

Sous le régime de l'ancien président tunisien Ben Ali, l'action collective était réprimée dans la plupart des entreprises. Dans la Tunisie démocratique d'aujourd'hui, les employeurs comme les syndicats doivent donc d'abord apprendre à établir des modes de participation, instaurer le dialogue et organiser des négociations régulières sur les questions liées à la vie de l'entreprise et aux revendications syndicales. Dans l'idéal, un tel dialogue devrait avoir lieu avant que la situation ne dégénère. La base d'une telle approche devrait être que les deux parties reçoivent une part équitable du profit généré ensemble. Ce n'est qu'ainsi que la paix sociale pourra être maintenue dans l'entreprise aussi.

Dans le cadre du projet de coopération entre IG Metall, la Fédération générale de la métallurgie et de l'électronique FGME-UGTT et la Friedrich-Ebert-Stiftung en Tunisie, la promotion du dialogue social au sein des entreprises figure au premier plan. La paix sociale dans l'entreprise, l'amélioration des conditions de travail, de la productivité et de la qualité ont déjà permis de relever l'attractivité de la Tunisie en tant que site d'implantation aux yeux de quelques entreprises. Pour ces groupes, la Tunisie représente à nouveau une option fiable en matière d'investissement aujourd'hui. Cela a nécessité un changement total dans l'approche de la part du syndicat et de la direction des entreprises cibles. Le dialogue social dans l'entreprise est entre-temps plus largement accepté. Il s'agit maintenant d'étendre cette expérience à d'autres entreprises et à d'autres syndicats du secteur privé.

### La Tunisie reste confrontée à des défis majeurs

Cependant, ces évolutions positives ne peuvent cacher le fait que, même quelques années après la révolution, la Tunisie est toujours confrontée à d'énormes défis si elle ne veut pas décevoir les espoirs que la population, qui continue d'aspirer à de meilleures conditions économiques et sociales, a placés en elle. Il faut garantir la sécurité publique, et éliminer la corruption et le népotisme tout comme les inégalités sociales et régionales, sachant que les syndicats ont un rôle primordial à jouer ici.

Le plus grand syndicat du pays, l'UGTT, recrute la majorité de ses membres dans le secteur public et dans les entreprises publiques. Il doit aujourd'hui moderniser son travail syndical dans le secteur privé s'il entend relever les défis actuels dans une économie mondiale en rapide mutation et contribuer à garantir et à créer de bons emplois. L'économie, dominée par les entreprises publiques, est de plus en plus exposée à la concurrence sur le marché mondial. La proportion de produits primaires nationaux est faible, et il faudrait également améliorer la productivité de nombreuses entreprises relativement faible en comparaison internationale. Les exigences de privatisation et les programmes d'austérité pour le secteur public imposés par le FMI et la Banque mondiale augmentent également la pression en faveur du changement.

### Début de la coopération

De nombreuses entreprises avaient déjà établi des unités de production en Tunisie bien avant la révolution. À cette époque, la main de fer de l'État assurait « l'ordre », et les grèves étaient rares. Avec la révolution, de nombreuses personnes ont espéré non seulement l'avènement de la démocratie, mais aussi de meilleures conditions économiques et sociales et possibilités de participation dans les entreprises. L'absence de réussite sur un plan peut entacher l'image de l'autre. Malheureusement, la reprise économique, n'a toujours pas eu

lieu aujourd'hui, n'apportant donc pas le dividende démocratique<sup>1</sup> tant vanté.

Au contraire : la situation économique du pays s'est aggravée, même avec la dévaluation simultanée du dinar tunisien.

Cette situation a débouché sur des affrontements difficiles dans de nombreuses entreprises. Cependant, comme les syndicats n'avaient pas suffisamment soutenu les syndicats locaux et les équipes sur place avec leurs structures locales, régionales et nationales, les protestations ont fini par développer leur propre dynamique dans de nombreux sites, et parfois dégénérer. C'est dans ce contexte que le projet de coopération d'IG Metall avec la Fédération générale de la métallurgie et de l'électronique FGME-UGTT et la FES de Tunis a débuté en septembre 2013.

## Le dialogue social dans l'entreprise : obstacles et opportunités

Il n'existe jusqu'à présent aucun cadre formalisé pour le dialogue social en Tunisie. Seul l'accord-cadre conclu entre le syndicat central UGTT et l'association patronale UTICA et certaines conventions collectives sectorielles contiennent des dispositions sur le dialogue social entre la direction et les syndicats locaux de l'entreprise. La Constitution garantit certes la liberté d'association et laisse aux syndicats une certaine marge de manœuvre, en particulier en dehors de l'entreprise, par exemple dans les conflits collectifs ou les négociations collectives, mais le droit du travail ne régit pas la présence d'organes de représentation des travailleurs ou de représentants syndicaux dans la production ou dans l'entreprise.

En conséquence, de nombreux employeurs ne reconnaissent que la Commission consultative paritaire visée à l'article 57 du Code du travail. Cette commission est composée pour moitié de représentants des travailleurs, qui n'ont pas besoin d'être syndiqués, et pour moitié de représentants des employeurs. Le facteur décisif est que l'employeur préside la réunion et que le président dispose de deux voix pour trancher le cas échéant. La

Commission consultative paritaire est une structure de dialogue et de coordination pour les questions liées à la vie de l'entreprise, mais elle n'est pas un pur organe de représentation des travailleurs susceptible de conclure des accords.

C'est cette lacune que l'accord-cadre susmentionné entre l'UGTT et l'UTICA et d'autres conventions collectives sectorielles tentent de combler. En théorie, ces accords réglementent la représentation syndicale sur le lieu de travail et prévoient que la direction la reçoive une fois par mois, voire plus fréquemment en cas d'urgence. Cependant, ce principe n'est souvent pas respecté dans la pratique et la vie quotidienne de l'entreprise.

Le manque d'information et de droit de participation des syndicats locaux tout comme le manque fréquent de volonté, de la part de la direction, de communiquer et de négocier en cas de licenciements ou de restructurations, mais aussi le respect et la mise en œuvre parfois insuffisants des conventions collectives ou des dispositions légales, sont encore aujourd'hui des éléments déclencheurs de grèves. Parfois, cependant, il s'agit tout simplement de la frustration face à la déplorable situation économique et sociale, qui éclate dans l'entreprise.

De nombreux syndicalistes ne croient pas encore au fait que le dialogue social permette de résoudre les conflits sur le lieu de travail. Ils considèrent que les règles du jeu inéquitables entre les représentants syndicaux et la direction des entreprises font obstacle au dialogue social. Les employeurs peuvent ainsi souvent prendre des avocats spécialisés en droit du travail aux honoraires élevés, ce qui n'est pas le cas des syndicats. En outre, les syndicats locaux n'ont souvent pas de bureaux, ou des bureaux qui ne sont pas suffisamment aménagés, n'ont pas d'accès permanent à une messagerie électronique et à Internet, ne reçoivent guère d'informations et de soutien des structures syndicales de niveau supérieur à l'échelle régionale, sectorielle ou nationale. Les employeurs, par contre, ont tous les moyens à leur disposition.

On constate souvent un manque de formation syndicale de qualité pour préparer les membres à leur rôle de représentants des travailleurs dans le secteur privé. Les syndicalistes ne bénéficient pas de ressources temporelles et financières suffisantes pour assurer un travail syndical efficace. À cela s'ajoute la précarité généralisée de l'emploi avec des contrats à durée déterminée ou des

1. [http://www.fes-mena.org/fileadmin/user\\_upload/pdf-files/publications/Demokratiedividende\\_gesucht.pdf](http://www.fes-mena.org/fileadmin/user_upload/pdf-files/publications/Demokratiedividende_gesucht.pdf).

contrats de service. Cela rend le travail syndical plus difficile, car les travailleurs qui s'impliquent syndicalement peuvent facilement subir la pression de leur employeur.

Souvent, les employeurs ne veulent pas de participation syndicale, veulent décider unilatéralement des conditions de travail et prendre seuls les décisions de l'entreprise. Ils critiquent souvent l'absence de compétences et de fiabilité des syndicalistes en tant que partenaires sociaux, en particulier dans les questions techniques et économiques. Ils veulent des demandes réalistes et appropriées de la part des syndicats, tandis que ceux-ci attendent en retour plus de transparence dans la planification du personnel et des investissements afin de mieux comprendre l'orientation stratégique et l'avenir des entreprises.

Selon une étude de la FES et de la FGME-UGTT menée en décembre 2016,<sup>2</sup> les deux parties voient parmi les facteurs de succès du dialogue social le respect mutuel, la confiance, la fiabilité, la compétence et l'efficacité dans leur travail commun.

Du point de vue du Département de la politique syndicale transnationale d'IG Metall, les Tunisiens ont besoin dans l'entreprise d'une approche participative basée sur la transparence économique de la part de la direction. En même temps, du fait qu'ils travaillent dans le milieu de la production, les syndicats locaux connaissent dans le détail les processus de l'entreprise, et peuvent mieux saisir l'ambiance qui règne dans l'entreprise grâce à leurs activités. Ce n'est que de cette manière que les partenaires sociaux pourront établir des diagnostics communs, garantir de bonnes conditions de travail et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la productivité et la qualité. Il faut une relation de confiance forte entre les partenaires sociaux pour pouvoir s'appuyer sur des engagements mutuels. Cela signifie également que le syndicat local doit être proche des travailleurs et agir en communiquant directement avec eux. Les questions relatives à la rémunération, au temps de travail, à la santé et à la sécurité au travail, à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, au développement professionnel, aux promotions et à la sécurité de l'emploi doivent avoir la même priorité que l'augmentation de la productivité et

de la qualité ainsi que le respect des délais de livraison. Les accords conclus doivent être respectés par les deux parties.

L'équipe de projet d'IG Metall est convaincue que la consolidation du dialogue social, qui aborde toutes les questions liées à la vie de l'entreprise, contribue à la prospérité et à la stabilité de l'entreprise et à la promotion du travail décent. Si la direction et les syndicats locaux le reconnaissent de la même manière, cela ne peut être que bénéfique à toutes les parties concernées.

## Dans quelle mesure le projet conjoint a-t-il contribué à améliorer les choses ?

Le dialogue social a pu être amélioré grâce à diverses mesures prises au sein des multinationales allemandes impliquées dans le projet :

Il a notamment été mis en place des réunions de médiation avec la direction et les syndicats lors des conflits dans l'entreprise. Il a aussi été instauré des réunions régulières entre les syndicats locaux et la direction. En outre, des formations syndicales ont été organisées pour les syndicalistes locaux afin d'améliorer à long terme la communication entre le syndicat local et le personnel ainsi qu'avec les structures syndicales régionales et sectorielles de l'UGTT. Par ailleurs, la mise en réseau des différents syndicats locaux et entre ces derniers et leurs collègues à l'étranger a été développée, par exemple en les accueillant avec un mandat d'invité au Comité d'entreprise européen de Leoni.

Dans les sociétés ciblées jusqu'à présent, à savoir Kromberg & Schubert, Leoni, Dräxlmaier, Kaschke et Yazaki, il existe maintenant des échanges réguliers et de nouveaux accords. Chez Kromberg & Schubert, le syndicat et la direction ont négocié et mis en œuvre avec succès un plan de sauvetage pour le site de Béja, qui devait être fermé après de graves problèmes. Dans le cas de Leoni, un projet en Tunisie a été transféré d'un site à un autre, et accompagné par des accords et des actions conjointes de la part de la direction et du syndicat. Dans les deux cas, cela a permis de garantir l'emploi à long terme. Le dialogue social dans les sites tunisiens a souvent amélioré la qualité et la productivité, certains d'entre eux occupant même désormais la première place dans le classement mondial interne de l'entreprise. Dans les cas cités,

2. « Industrie mécaniques, métalliques, métallurgiques et électriques en Tunisie – État des lieux : Promotion du dialogue social au niveau sectoriel et de l'entreprise » ([http://fgme.tn/wp-content/uploads/Etude\\_FGME-2016.pdf](http://fgme.tn/wp-content/uploads/Etude_FGME-2016.pdf)).

la Tunisie est redevenue une option sûre pour procéder à des investissements. Dans certaines entreprises, l'emploi est même en pleine expansion.

Les activités liées à l'entreprise ont été accompagnées d'un développement organisationnel de la FGME. Tout d'abord, son rôle et sa fonction ont été définis, et ancrés dans les statuts et le règlement intérieur de l'UGTT. Sur cette base, les collègues ont formulé des objectifs communs pour leur travail syndical, dont ils ont déduit des recommandations d'action et des activités concrètes. Cela a permis d'améliorer l'organisation du travail de manière durable et à long terme. Progressivement, tous les niveaux – le bureau exécutif au niveau national, les branches sectorielles au niveau régional et les syndicats locaux – ont introduit la nouvelle méthode de travail et d'organisation, et l'ont intégrée dans leur travail de projet respectif.

Ainsi, les collègues de la FGME ont amélioré la communication entre les différents niveaux, ont élaboré leurs propres mesures de formation syndicale, en particulier pour les syndicalistes locaux, et les ont mises en œuvre régulièrement. Des documents thématiques, des études sectorielles et la création d'un site Internet dédié génèrent les informations absolument nécessaires sur des questions syndicales spécifiques. Les collègues de la FGME ont amélioré le soutien des syndicats locaux, avec lesquels ils sont en contact régulier depuis. Les branches sectorielles, qui servent de lien entre les syndicats locaux dans les régions et le bureau exécutif de la FGME au niveau national, doivent être davantage soutenues et leur travail progressivement amélioré.

Avec le dernier Congrès de la FGME en décembre 2017, un nouveau bureau exécutif rajeuni a été élu, et s'est élargi avec deux collègues supplémentaires. Par rapport au dernier congrès de 2012, le nombre de membres est passé de 33 000 à 50 000 environ. C'est une belle réussite, principalement due à la méthode de travail plus transparente et proactive des collègues.

## Une bonne coopération malgré des différences culturelles et organisationnelles

Au début du projet, il était crucial que les partenaires du projet apprennent d'abord à se connaître, établissent une relation de confiance réciproque et identifient des

problématiques et des objectifs communs. Dès le début, IG Metall a apporté son expérience du côté allemand et l'a adaptée au système syndical spécifique de la Tunisie. Les expériences allemandes devaient donner une certaine orientation, même s'il a toujours été évident que le contexte tunisien exigeait des solutions individuelles. Avec ses nombreuses années d'expérience dans la coopération tuniso-allemande, la FES a toujours été un grand soutien et servit de médiateur dans ce processus.

Le processus de développement organisationnel a commencé par un examen systémique des thématiques les plus importantes. Il importait surtout à IG Metall d'apprendre à mieux connaître son partenaire tunisien en lui posant des questions ciblées, tout en l'encourageant ainsi à réfléchir afin de trouver lui-même les réponses aux défis qu'il devait relever. Du point de vue d'IG Metall, seules les solutions promues et soutenues à long terme par les personnes impliquées dans le syndicat partenaire peuvent réussir dans la durée. Les collègues tunisiens connaissent mieux leur pays, leur syndicat et les circonstances spécifiques et peuvent développer leurs propres solutions en coopération avec IG Metall.

Plus tard pendant le processus, est venue s'ajouter la gestion de projet avec un autre partenaire tunisien. La formulation d'objectifs et d'indicateurs concrets pour suivre la réalisation des objectifs a été mise en pratique. Dans les comités nouvellement constitués, IG Metall a également accordé une grande importance au développement de l'équipe afin d'assurer une action commune.

Pour mener à bien les différentes tâches et réussir la coopération, le Département de la politique syndicale transnationale d'IG Metall considère qu'il est indispensable d'avoir des partenaires égaux. Les malentendus et les conflits sont normaux et inévitables dans une coopération internationale, mais doivent être abordés de manière constructive par les deux parties et considérés comme une occasion de clarifier les choses et de réajuster la coopération si nécessaire.

## Conclusion

Malgré des problèmes structurels – comme l'inexistence de syndicalistes à temps plein au niveau des branches sectorielles du syndicat, la forte dépendance (financière) vis-à-vis du siège de l'UGTT, l'absence de temps libre ré-

munéré pour effectuer le travail syndical qui dépend de la bonne volonté des employeurs –, la FGME s'est développée positivement du point de vue d'IG Metall. En corollaire, le dialogue social au sein de l'entreprise a été mieux accueilli dans le discours syndical et par plusieurs représentants importants de la direction.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire au regard des énormes défis auxquels le pays est confronté ainsi qu'au sein des syndicats. Il faut continuer de développer les compétences techniques et méthodologiques des membres du bureau exécutif national de la FGME ainsi que des branches sectorielles et des syndicats locaux. Cela pourrait se faire par la formation de multiplicateurs. La FGME souhaite aborder le sujet de l'organisation de manière structurée afin d'exploiter davantage le potentiel de ses membres. Elle souhaite également promouvoir l'intégration des femmes et des jeunes collègues au sein des structures syndicales, afin d'insuffler de nouvelles idées dans le travail syndical.

Du point de vue d'IG Metall, la transformation de l'économie tunisienne et la pression pesant sur le secteur public et les entreprises d'État obligent l'UGTT à se concentrer davantage sur le secteur privé à l'avenir afin de promouvoir l'économie et l'emploi et de maintenir un niveau d'adhésion élevé. À cette fin, elle pourrait améliorer son travail dans le secteur privé en utilisant des ressources supplémentaires dans tous les secteurs. Outre les ressources financières, cela comprend des bureaux et des ressources techniques adéquates. De plus, elle pourrait établir successivement des syndicalistes à plein temps

dans les branches sectorielles du syndicat au niveau national et régional. L'expérience a montré que le travail syndical, qui repose généralement sur le volontariat ou dépend du maintien du salaire par les employeurs, atteint ses limites et peut difficilement relever les défis à long terme. Cependant, des syndicalistes à plein temps ne pourront être abordables que si l'UGTT augmente ses revenus à moyen et long terme en accroissant son nombre d'adhérents.

L'équipe de projet d'IG Metall voit également la nécessité pour les syndicats et les associations patronales d'adapter leur politique de négociation collective aux conditions actuelles, de les moderniser en conséquence et de revoir leurs procédures de négociation. Le rôle de l'État dans les négociations collectives et le Code du travail doivent être réexaminés. Afin de garantir et de créer des emplois, l'UGTT devrait développer d'urgence des idées pour une politique économique, industrielle et de l'emploi durable, et consacrer plus d'attention à la formation professionnelle et à la formation continue.

Les succès enregistrés dans le secteur de la métallurgie pourraient également être transférés à d'autres secteurs de l'UGTT. IG Metall estime qu'il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de syndicats allemands s'engagent en Tunisie, sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur les décennies d'expérience de la FES. En tout état de cause, IG Metall est toujours prêt à s'engager et les succès déjà remportés dans des contextes souvent difficiles sont autant d'encouragements à poursuivre le travail dans le pays.

## Pour un nouveau partenariat Tunisie-Union européenne

*Lobna Jeribi avec la contribution de l'équipe de Solidar Tunisie :  
Salma Zouari, Hela Aloulou, Fatma Marrakchi, Hichem Mansour*

La question des relations entre la Tunisie et l'Union européenne revêt pour les deux parties une importance cruciale.

Pour l'UE, les enjeux régionaux sont de plus en plus importants face aux évolutions récentes outre-Atlantique et en Asie d'un côté, et aux évolutions liées au « printemps arabe » de l'autre. Mais, nonobstant le nouveau contexte mondial, l'Europe a toujours entretenu des relations historiques avec la Tunisie, consacrées par des accords successifs : 1969, 1975, 1995 et 2012. Ces accords devaient naturellement évoluer vers un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en cours de négociation depuis 2015. Les relations privilégiées entre l'UE et la Tunisie s'expliquent par la proximité géographique et par la place stratégique de la Tunisie en Afrique et en Méditerranée. Le poids de la Tunisie dans la région est devenu symboliquement plus important depuis 2011. Le succès ou l'échec de l'expérience de démocratisation initiée par la Tunisie peut avoir des conséquences géopolitiques très importantes sur l'ensemble de la région, y compris sur l'UE. La Tunisie peut être un rempart contre l'obscurantisme et le terrorisme au sud de l'Europe. Elle est un facteur et un garant de stabilisation pour toute la région<sup>1</sup>.

Pour la Tunisie, les accords qui la lient à l'UE ont accompagné ses engagements relatifs à une ouverture croissante de son économie. Néanmoins, en raison d'une mauvaise gouvernance politique et économique, cette ouverture n'a pas donné lieu à une croissance inclusive. Les investissements directs étrangers (IDE) et les exportations ont majoritairement concerné des activités à faible valeur ajoutée et à faible contenu technologique, créant peu d'emplois qualifiés. Il en est résulté un fort chômage des jeunes et des diplômés alimentant chez eux des projets de migrations internationales, bravant toutes les

contraintes institutionnelles. Les activités économiques (notamment les investissements européens) se sont implantées principalement sur le littoral, créant une fracture territoriale et un développement très inégal entre l'Est et l'Ouest. Face à des disparités croissantes et à défaut d'emplois dignes et de libertés politiques suffisantes, les Tunisiens se sont révoltés en 2011. La transition politique qu'ils ont vécue depuis garantit mieux la protection de leurs droits et de leurs libertés, mais elle reste fragile tant qu'elle présente un coût économique pour la population et tant qu'elle ne permet pas aux jeunes d'accéder à des emplois stables, assurant leur dignité. Par conséquent, renouer avec la convergence vers les niveaux de bien être européen est essentiel pour la pérennité de la démocratisation de la vie politique, pour freiner les migrations et pour retenir les ressources humaines en Tunisie. Ceci dépend bien entendu des politiques mises en œuvre en Tunisie, mais aussi du soutien que la Tunisie peut recevoir de la communauté internationale, et en particulier de l'UE son premier partenaire économique.

Ayant progressivement ouvert son économie, la Tunisie entretient l'essentiel de ses relations économiques avec l'UE. Les échanges de la Tunisie avec l'UE (principalement avec la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne) sont extrêmement importants pour la Tunisie, et représentent la part la plus importante de son commerce extérieur. Par contre, ils sont marginaux pour l'UE et modiques dans son commerce extérieur.

Cette asymétrie s'explique notamment par les différences de taille et de niveau de développement. La Tunisie compte uniquement onze millions d'habitants alors que les 28 pays de l'UE en comptent 510 millions. En 2016, le PIB par tête d'habitant de la Tunisie ne représente que 28,6 pour cent de la moyenne de l'OCDE. L'asymétrie de la situation entre l'UE et la Tunisie plaide pour un ALECA asymétrique en faveur de la Tunisie.

Notre hypothèse est que l'offre d'ALECA telle qu'émanant de l'UE est une offre limitée, qui ne répond pas aux attentes de la Tunisie à l'endroit de l'UE en tant que

1. Lors de sa venue en Tunisie, le président français Emmanuel Macron n'a pas manqué de relever cette dimension et tout l'enjeu que représente, pour la région euro-méditerranéenne et pour l'UE, la réussite de la transition économique de la Tunisie, condition essentielle pour la pérennité de la jeune démocratie tunisienne et pour la stabilité de toute la région.

partenaire privilégié au plan géostratégique, politique, économique et financier. Les attentes de la Tunisie demeurent ambitieuses en raison de la situation exceptionnelle qu'elle connaît, de l'ampleur des problèmes qu'elle a dû affronter, des fragilités qui s'y développent et des menaces auxquelles elle devra faire face.

Nous montrerons d'abord que la transition politique de la Tunisie a connu de nombreux progrès, mais que le cadre institutionnel en place reste à parfaire. Nous analyserons ensuite l'évolution du cadre macroéconomique qui y prévaut, et les orientations qu'elle dicte pour le nouveau partenariat Tunisie-UE. Finalement, nous examinerons les conditions de mise en œuvre de l'ALECA qui permettraient de répondre aux exigences du contexte et les préalables qu'il convient de respecter pour s'assurer d'un accord gagnant-gagnant.

## La transition institutionnelle

La révolution de 2011 a permis à la Tunisie de mettre fin au régime présidentiel autoritaire qui la gouvernait depuis l'indépendance. Selon l'indicateur de gouvernance de la Banque mondiale, la Tunisie a amélioré son score, qui est passé de 10 en 2010 à 55 en 2015<sup>2</sup>. Cette performance consacre l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, la tenue pour la première fois d'élections démocratiques, l'existence d'une réelle liberté d'expression et d'association, la capacité des citoyens à participer à la vie politique mais aussi l'aptitude des institutions (à l'instar du quartet en charge du débat national) à dépasser les clivages, à rechercher des consensus et à gérer pacifiquement des situations de crises profondes. L'adoption d'un nouveau Code des collectivités locales et l'organisation d'élections municipales en 2018, sont autant d'avancées dans le sens de ce progrès. Il en est de même pour la représentation des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et dans les conseils municipaux, celle-ci est meilleure que celle en vigueur, en moyenne, dans l'UE.

Toutefois, ces divers aspects – quoique très importants – ne suffisent pas pour considérer que la démocratie est pleinement instituée en Tunisie. Il faut les compléter

par la mise en place d'un édifice d'institutions indépendantes et pérennes et d'un arsenal législatif nécessaire au fonctionnement de cet édifice.

C'est dans ce cadre que, depuis les élections de 2014, les gouvernements successifs se sont attelés à préparer de nombreux projets de lois nécessaires à la mise en place des instances constitutionnelles et à la progression dans les réformes structurelles. Cependant, la fragmentation du paysage politique apparue en 2011 n'a pas disparu, rendant difficile l'adoption par l'ARP des réformes proposées par le gouvernement ou la formation de certaines instances constitutionnelles, faute d'obtenir les majorités requises. En effet, au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), ces projets de loi suscitent souvent un large débat et par conséquent mettent beaucoup de temps à être adoptés. Ceci a été le cas, par exemple, pour le Code des collectivités locales, qui n'a pu être adopté que quelques jours avant les élections municipales de mai 2018, alors que le projet de loi était en discussion depuis trois ans. Un appui de l'UE à l'ARP lui permettrait d'améliorer son efficacité.

S'agissant de la décentralisation, après l'adoption du nouveau Code des collectivités locales et l'organisation des élections municipales, il reste à compléter le cadre institutionnel de la décentralisation conformément au chapitre 7 de la Constitution. Il faut aussi améliorer la gouvernance des municipalités en les dotant des ressources humaines et des équipements nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles doivent être appuyées pour améliorer leurs ressources financières, pour élaborer des stratégies de développement qui valorisent leurs atouts et avantages compétitifs et qui corrigent leurs faiblesses et handicaps. Un appui aux collectivités locales est souhaitable à cette fin.

Dans le cadre de la réorganisation et du renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la Constitution a prévu la création d'une Cour constitutionnelle, la mise en place d'un Conseil supérieur de la magistrature indépendant du pouvoir exécutif et une refonte des juridictions administratives passant par la création d'une Haute cour administrative et la déconcentration de ces mêmes juridictions administratives.

Le Conseil supérieur de la magistrature a été mis en place après de nombreuses péripéties et les premières pierres de l'édifice d'une justice indépendante ont été posées.

2. Le Maroc est passé d'un score de 29 en 2010 à un score de 28 en 2015. Le score moyen des pays de l'UE est de 82. <https://www.oecd.org/fr/eeco/etudes/Promouvoir-la-croissance-et-l'emploi-OECD-economique-survey-Tunisia-2018-French.pdf>.



Des juridictions administratives régionales ont été instituées pour permettre un meilleur accès à la justice administrative à tous les citoyens. Mais la mise en place de la Haute cour administrative tarde. Il reste à compléter et parfaire l'indépendance de la justice.

Finalement, la Cour constitutionnelle est supposée devenir le pilier de la construction démocratique de la Tunisie. La loi correspondante a été votée depuis décembre 2015, mais les difficultés de sa mise en place perdurent<sup>3</sup>. Cette pierre angulaire du système judiciaire et de l'équilibre des pouvoirs devra être rapidement mise en place pour garantir l'achèvement de la construction de l'édifice démocratique.

Le troisième apport de la Constitution relatif à l'aspect institutionnel concerne la mise en place des Instances constitutionnelles indépendantes prévues par le chapitre 6 de la Constitution. Il s'agit de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE), de l'Instance de la communication audiovisuelle (ICA), de l'Instance des droits de l'homme (IDH), de l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBGLCC) et de l'Instance du développement durable et droits des générations futures (IDDDGF).

L'ISIE est déjà opérationnelle et constitue l'un des plus gros acquis de la révolution tunisienne. En effet, c'est le garant d'élections transparentes et indépendantes, reconnues et acceptées par tous les tunisiens.

L'ARP a déjà adopté la loi relative à la mise en place de l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. L'examen et le tri des dossiers de candidature pour cette instance sont en cours. Cette instance appuiera et couronnera les efforts dans la lutte contre les mauvaises pratiques et l'opacité, héritées des décennies de dictature.

Les projets de loi de l'IDH<sup>4</sup> et de l'ICA sont en cours de discussion par les commissions parlementaires concernées, et devront être adoptés avant la fin de l'année. Ils

viendront ainsi parachever le cadre juridique et institutionnel dédié à la protection des droits et libertés individuelles et collectives, et donner un sens aux dispositions constitutionnelles en la matière.

Pour clôturer le chapitre 6 des Instances constitutionnelles indépendantes, l'ARP attend l'adoption du projet de loi relatif à l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Elle devra ensuite se consacrer au dépouillement et au tri des candidatures relatives à ces Instances afin d'élire leurs membres et de les rendre opérationnelles. Ces Instances ont des missions différentes et des mécanismes de fonctionnement spécifiques, mais elles seront garantes du respect des droits, des obligations et des libertés de tous les Tunisiens. Leur création et leur fonctionnement exigent un appui institutionnel et un soutien financier.

Au total, le progrès au niveau de la démocratisation de la vie politique doit être consolidé, la convergence vers le score moyen de gouvernance politique de l'UE (qui est de 82) doit se poursuivre. L'appui de l'UE est nécessaire pour poursuivre les progrès en matière de démocratisation.

Si les progrès au niveau politique et institutionnels sont clairs, ils n'ont pas été accompagnés de progrès similaires au niveau socioéconomique. Au contraire, la démocratisation de la vie politique a eu un coût économique élevé, même s'il a été moins important que dans certains pays européens ayant vécu des transitions politiques majeures. Le nouveau partenariat avec l'UE devrait aider la Tunisie à récolter les bénéfices économiques attendus des libertés accrues et des initiatives libérées. Ce partenariat devra tenir compte du contexte macroéconomique difficile et des orientations qu'il dicte pour évoluer vers un développement plus inclusif.

## Le contexte macroéconomique tunisien et les orientations pour le nouveau partenariat Tunisie-UE

En comparaison avec les pays de l'OCDE à faible revenu, la Tunisie dispose de plusieurs atouts comme le montrent divers indicateurs de bien être: éducation, santé, égalité des genres, protection sociale, accès au logement.

En raison de ces atouts, le PIB par tête d'habitant est supérieur à celui du Maroc, de la Jordanie ou de l'Égypte.

3. Note de Solidar Tunisie sur la mise en place de la Cour constitutionnelle, à la lumière du projet de loi amendement la Loi organique portant organisation de la cour, « L'accélération de la mise en place de la Cour constitutionnelle ne doit pas atteindre son indépendance », juin 2018, disponible en arabe sur ce lien : [http://solidar-tunisie.org/publication.php?id\\_publication=93](http://solidar-tunisie.org/publication.php?id_publication=93).

4. Avis de Solidar Tunisie sur le projet de Loi organique relatif à l'instance des droits de l'homme, mars 2018, disponible en arabe sur : [http://solidar-tunisie.org/publication.php?id\\_publication=85](http://solidar-tunisie.org/publication.php?id_publication=85).

Mais, il reste faible en comparaison avec celui qui prévaut dans les pays de l'OCDE. Il était de 23,8 pour cent en 1995, 30,1 pour cent en 2010 et 28,6 pour cent seulement en 2016 (OCDE, 2018)<sup>5</sup>.

Ainsi, le processus de convergence observé jusqu'en 2010 a été interrompu. Outre l'effet négatif de la révolution sur l'ensemble de l'économie, certaines activités ont été durablement affectées. Tel a été le cas des activités minières qui ont pâti de la détérioration du climat social. Tel a été aussi le cas du tourisme impacté par les tensions dans la région et par les attentats terroristes de 2015. Ces deux secteurs sinistrés ont entraîné dans leur sillage les activités qui leur sont liées, notamment les industries chimiques, les transports et l'artisanat. Les difficultés du tourisme ont fragilisé les banques publiques, qui ont largement financé l'hôtellerie. Le nombre de nuitées de touristes a été divisé par 3,5 en 2015 par rapport à 2008. Les croisiéristes n'ont pas repris de sitôt leurs escales dans les ports tunisiens, et certains pays européens ont maintenu longtemps les annonces de restrictions de voyage en Tunisie.

On estime que si les secteurs du tourisme, des mines et de l'énergie avaient cru au même rythme qu'avant 2011, le taux de croissance du PIB aurait été de 2,6 pour cent en moyenne sur la période 2011–2016 au lieu du 1,7 pour cent réalisé (OCDE, 2018)<sup>6</sup>.

Par ailleurs, l'économie tunisienne a souffert de la crise en Libye, jadis son deuxième partenaire commercial après l'UE. Outre la baisse des exportations des services de santé, des produits agroalimentaires et des matériaux de construction vers la Libye, cette crise a impacté négativement l'investissement et le tourisme en Tunisie, et a rendu nécessaire une augmentation des dépenses militaires et de sécurité. Selon la Banque mondiale (2017), la crise libyenne aurait coûté à la Tunisie 1 point de croissance sur la période 2011 à 2015.

En dépit des diverses contraintes externes et internes, le ralentissement économique observé en Tunisie après 2011, quoiqu'important, a été moins sévère que celui qu'ont connu d'autres pays européens ayant vécu une transition politique majeure comme l'Espagne, la Pologne et le Portugal, alors même qu'ils ont bénéficié

d'un appui généreux des fonds structurels européens (OCDE, 2018)<sup>7</sup>. L'économie tunisienne a donc été particulièrement résiliente. Il est urgent de la remettre sur une trajectoire de croissance, qui comble l'écart de production (*output gap*) qu'elle a subi du fait de la révolution. Le soutien de l'UE, son principal partenaire économique, est nécessaire à cette fin.

### Il faut rééquilibrer les contributions des secteurs à la croissance

À partir de 2011 et pour diverses raisons, dont l'ampleur des contestations sociales, les gouvernements ont fortement augmenté l'emploi public et les salaires des fonctionnaires. Ceci a boosté la production des services non marchands. Mais l'effet d'entraînement de ces mesures sur les autres activités économiques n'a pas été au rendez-vous. Même si elles ont permis de réduire les tensions sociales, ces mesures n'en sont pas venues à bout. Les sites de production de ressources minières et pétrolières sont restés bloqués de façon intermittente, causant des pertes d'activité et des manques à gagner pour le budget de l'Etat et pour le compte courant.

Au total, après 2010, la croissance économique a été essentiellement tirée par les services non marchands. La contribution de l'agriculture a été limitée et dépendante de la pluviométrie ; celle des industries manufacturières a été jusqu'en 2016, très faible ; celle des industries non manufacturières a été négative, et celle des services marchands a été marquée par la forte récession du tourisme et des transports.

La nécessité de réduire le déficit budgétaire, qui s'est sensiblement aggravé<sup>8</sup>, et de limiter la dette publique, potentiellement insoutenable, exige notamment une maîtrise de la masse salariale publique. Ce faisant, le secteur non marchand qui a jusque-là été à l'origine de la croissance connaîtra un frein.

Par contre, le secteur productif (agriculture, industrie et services), qui s'est effondré entre 2011 et 2016 et qui a amorcé une reprise en 2017, devra accélérer sa croissance et est appelé à redevenir le principal pilier de l'économie.

5. <https://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Tunisia-2018-OCDE-etudes-economiques-synthese.pdf>.

6. Ibid.

7. Ibid.

8. Le déficit budgétaire s'est creusé depuis 2011 : 4 pour cent en 2000, 1 pour cent en 2010 et 6,1 pour cent en 2016

Ceci suppose une expansion des investissements et une progression des exportations, suffisantes pour en faire les principaux moteurs de la croissance. Ce nouveau virage est possible dès lors que le contexte géopolitique s'améliore, les enjeux sécuritaires sont maîtrisés, une plus grande stabilité politique est assurée, un progrès dans les réformes structurelles est observé et un appui international est acquis. Le partenariat avec l'UE doit être orienté dans ce sens.

### Il faut rééquilibrer les moteurs la croissance

Depuis la révolution, la croissance économique a été faible : 1,7 pour cent en 2011–2017<sup>9</sup>. Jusqu'en 2016, elle a été tirée presque exclusivement par la consommation grâce à une politique monétaire accommodante et une politique budgétaire laxiste. La contribution des investissements et celle du commerce extérieur à la croissance économique ont été négatives. Depuis 2017, l'enjeu est de maîtriser la consommation<sup>10</sup> et les importations, et de booster les investissements et les exportations.

### *Relancer les investissements*

En 2016, le taux d'investissement (FBCF/PIB) est de 19,2 pour cent, il est faible en comparaison avec les taux en vigueur au Maroc, en Algérie ou en Turquie (près de 30 pour cent)<sup>11</sup>.

La FBCF des administrations publiques représente 4,8 pour cent du PIB (contre 5,8 pour cent au Maroc, 6,5 pour cent en Turquie), elle reste insuffisante sachant les enjeux du développement régional et vu le besoin d'améliorer la disponibilité des équipements collectifs sur tout le territoire national.

Entre 2010 et 2016, le taux d'investissement est passé de 24,6 à 19,2 pour cent. Il a baissé de 5,4 points, soit une baisse relative de 22 pour cent. La baisse du taux d'investissement est due notamment à l'importante réduction du taux d'épargne nationale qui a franchi le seuil de 10 pour cent. La diminution du taux d'épargne

s'explique notamment par une politique délibérée de réduction des inégalités de revenu, basée sur (i) des augmentations des rémunérations plus généreuses pour le bas de l'échelle des salaires, (ii) l'augmentation des transferts directs en faveur des familles nécessiteuses et (iii) la réduction des taux d'imposition des faibles revenus. Au regard du contexte spécifique de la Tunisie, le défaut d'une épargne nationale suffisante ne devrait pas donner lieu à un endettement accru mais à d'autres formes de financements qui ne compromettent pas les générations futures. Le partenariat avec l'UE devrait y participer.

Outre la réduction des investissements publics, la baisse du taux d'investissement entre 2010 et 2016 a été particulièrement élevée pour les sociétés non financières (–28 pour cent), publiques ou privées.

La baisse du taux d'investissement des entreprises privés (–26 pour cent entre 2010 et 2016) est liée à des facteurs issus de la révolution (insécurité, instabilité, contestation sociale et manque de visibilité) et à la lenteur de la réforme du cadre institutionnel régissant les investissements. La nouvelle Loi d'investissement, entrée en vigueur en avril 2017, vise à simplifier les procédures et à ouvrir les marchés ; elle est supposée enclencher une nouvelle dynamique des investissements. Il en est de même pour la Loi sur les énergies renouvelables et pour la Loi sur les partenariats publics privés, même si les résultats attendus de ces lois, tardent à se manifester.

La baisse du taux des investissements des entreprises privées découle aussi de la diminution du taux des investissements directs étrangers. En effet, l'attractivité de la Tunisie pour les IDE a enregistré un fléchissement depuis 2011. Alors qu'elle attirait auparavant de nombreux nouveaux projets dans le domaine des industries de transformation, ces dernières années les investissements ont été principalement le fait d'extensions d'entreprises déjà installées.

En 2015, le stock des IDE représente 75 pour cent du PIB<sup>12</sup>, témoignant de l'attractivité du site tunisien. Les Émirats Arabes Unis détiennent 25 pour cent de ce stock et le Qatar 10 pour cent. L'Union Européenne est un important investisseur (France 16 %, Italie 8 %, Allemagne 5 %, Espagne 5 %). Cependant, fin 2015, le stock des

9. Contre 4,5 pour cent en 2000–2010.

10. En resserrant la politique monétaire et la politique budgétaire.

11. <https://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Promouvoir-la-croissance-et-l'emploi-OECD-economique-survey-Tunisia-2018-French.pdf>.

12. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/430324>.

IDE de l'UE au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ne représente que 0,5 pour cent du stock total des IDE de l'UE dans le reste du monde<sup>13</sup>. Le partenariat avec l'UE devrait s'attacher à rehausser davantage le niveau des IDE vers la Tunisie et à les canaliser vers des secteurs à forte valeur ajoutée, susceptibles d'y retenir ses ressources humaines.

De façon générale, pour remédier à la baisse du taux d'investissement, les efforts d'amélioration du climat des affaires doivent se poursuivre à travers les réformes de l'administration, les programmes de lutte contre la corruption, un accès plus aisé au financement, une réduction des taux d'imposition à l'encontre des entreprises transparentes...

#### *Relancer les exportations*

Suite à la crise financière internationale de 2008 et à la révolution de 2011, le commerce extérieur (exportations et importations) s'est contracté. Alors qu'il représentait 97,5 pour cent du PIB en 2008, il n'en représente plus que 79 pour cent en 2016.

Le déficit commercial s'est creusé et est passé de 11,9 pour cent du PIB en 2008 à 17,1 pour cent du PIB en 2017. Ce dérapage résulte d'une baisse importante de l'effort d'exportation pour tous les secteurs, et en particulier pour les phosphates, les hydrocarbures et pour les industries chimiques. Il résulte aussi d'une faible diminution du taux d'importations liées aux biens d'investissement et aux biens intermédiaires, les importations de biens de consommation ont poursuivi une tendance croissante en relation avec l'augmentation de la consommation globale.

La diminution de l'effort d'exportation a été concomitante avec une importante baisse des parts de marché de la Tunisie sur le marché européen. Cette part est passée de 0,67 pour cent en 2009 à 0,55 pour cent en 2017 (ITCEQ, 2018). Ceci s'explique, entre autres, par une réduction de la demande émanant des pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'UE a permis de développer les échanges au sein de l'UE, et de les substituer aux échanges avec des pays non membres. Le partenariat à

venir devrait réserver un plus large espace au commerce avec la Tunisie.

La diminution de l'effort d'exportation résulte aussi et principalement des difficultés que connaît le pays et de la baisse des taux d'investissement. Elle est liée à la dégradation du climat des affaires comme en témoigne, à titre d'exemple, le recul du classement de la Tunisie en matière de logistique et de facilitation du commerce. Pour redresser la situation, il convient, entre autres, d'améliorer la gestion des infrastructures portuaires et de simplifier les procédures administratives et douanières lors du passage des biens à la frontière.

Ainsi, La Tunisie connaît un contexte économique difficile qui se caractérise par une faible croissance, un important déficit budgétaire, un taux d'inflation élevé et un déficit courant menaçant. Les axes développés ci-dessus permettront de booster la croissance, de réduire le déficit budgétaire et le déficit courant, et finalement de limiter l'inflation. Les difficultés de l'économie tunisienne et les axes stratégiques développés ci-après devront être pris en compte dans le cadre de l'ALECA

## Le partenariat tuniso-européen et l'ALECA

Le déficit courant de la Tunisie s'explique en partie par le déficit de sa balance commerciale notamment agricole. Toutefois, avant 2011, le surplus de la balance des services contribuait à financer presque entièrement le déficit commercial. En effet, durant les années 2000, l'excédent des services finançait en moyenne plus de 90 pour cent du déficit commercial. Ceci n'est plus le cas ces dernières années. Suite à l'amenuisement des recettes touristiques, l'excédent des services ne finance plus que 5 pour cent du déficit commercial.

L'ampleur du déficit courant conjugué avec le déficit budgétaire a fait exploser la dette publique. Il a, en outre, pesé sur la monnaie nationale dont la valeur s'est fortement détériorée. Le glissement du dinar a renchéri la dette et les importations. Il a fortement alimenté l'inflation.

Ce constat dénote l'importance du secteur des services en Tunisie. Il souligne aussi que ce secteur ne doit plus être basé exclusivement sur des secteurs fragiles tels que

13. Source: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7788292/2-12012017-BP-FR.pdf/18018ecc-0b3e-4b95-ac33-7d290f661ef7>.

le tourisme, mais doit être plus orienté vers des secteurs où la Tunisie dispose d'un avantage comparatif manifeste, tels que le secteur des TIC, de la santé, de l'éducation et certains secteurs de professions libérales (consulting, expertise comptable ...).

La structure des exportations tunisiennes de services est dominée par le tourisme et par le transport, qui en représentent 78 pour cent en 2014, contre une part moyenne de 48 pour cent dans le monde. La situation de la Tunisie est similaire à celle de l'Égypte (84 %) ou du Maroc (66 %). Les autres services dont les TIC et les services financiers ont une faible part dans les exportations de services en Tunisie (23 %) contre une moyenne de 52 pour cent dans le monde. C'est dire que la Tunisie est restée spécialisée dans des secteurs traditionnels et vulnérables. Elle est appelée à promouvoir et à développer des secteurs plus dynamiques et dont la demande est moins volatile. À cet effet, l'ALECA peut représenter une opportunité pour développer ces secteurs en Tunisie et de façon plus générale, pour améliorer les performances de l'économie tunisienne, notamment à l'export, et lui donner de plus grandes chances de réussite.

#### Un accord progressif, asymétrique et non discriminatoire

Plus encore, la négociation d'un ALECA entre la Tunisie et l'UE, doit être une occasion de promouvoir un co-développement qui profiterait aux deux partenaires, tout en tenant compte de leurs poids économiques différents et de leurs relations asymétriques. Cet accord doit aboutir à la création d'emplois stables en Tunisie, assurant la dignité des jeunes et susceptibles de maîtriser les flux de migration vers l'UE. En effet, les relations entre les deux rives ne peuvent s'inscrire que dans une optique gagnant-gagnant dans la mesure où une croissance inclusive permettrait une création d'emplois stables du côté de la rive sud de la méditerranée à même d'éviter à l'Europe de supporter des flux de migration illégale non souhaitée.

L'ALECA porte sur plusieurs domaines concernant les produits agricoles et de la pêche, les règles sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, le commerce et le développement durable, le commerce des services et de l'investissement, la protection de la propriété intellectuelle, les mesures de défense commerciale, les marchés publics, les règles de concurrence et aides

d'État, les procédures douanières et les règles de transparence. Chacun de ces domaines est un vaste chantier de réformes, qui sous-entend un remodelage de la législation tunisienne pour la hisser au niveau de la législation européenne. Ceci nécessitera une aide financière et technique de l'Union européenne pour soutenir l'effort à entreprendre. En effet, plus de transparence dans la réglementation et les procédures doit rendre l'accès au marché plus prévisible pour des opérateurs bien informés des deux côtés, et doit éviter à la Tunisie de subir ce « blacklisting » qui peut nuire aux relations entre les deux parties et mettre à mal la fluidité des négociations.

Par ailleurs, la base de tout accord régional ou multilatéral est la notion de non-discrimination entre les parties concernées. À cet égard, la négociation du mode 4 de l'accord qui concerne la mobilité temporaire des citoyens dans l'espace euro-tunisien doit faire partie intégrante des négociations, et non être discutée parallèlement dans le cadre du volet migratoire.

#### Les préalables à l'ALECA

Pour que les négociations aboutissent à un accord gagnant-gagnant, et sachant que la Tunisie constitue un vivier pour l'Europe, notamment de jeunes ingénieurs, de spécialistes en TIC, de jeunes médecins etc., un processus de reconnaissance mutuelle des diplômes doit être mis en place afin de permettre la reconnaissance des qualifications des prestataires de service.

Pour le secteur des TIC en particulier, un accès plus important au financement peut présenter de nombreuses opportunités pour renforcer les exportations et dynamiser l'emploi des jeunes diplômés. L'ALECA devra être profitable aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux jeunes pousses tunisiennes. Par ailleurs, l'ALECA devrait aider à la mise en place et à l'assimilation des technologies par les start up, ce qui les encouragera à se développer et s'internationaliser.

En réalité, du côté tunisien, les services informatiques, sont d'ores et déjà ouverts<sup>14</sup>. En effet, les entreprises

14. Comme présenté lors de notre dernière étude « ALECA et Services informatiques : Opportunité et préalables à un accord réussi », effectuée en collaboration avec les chambres syndicales du secteur et les experts du ministère des TIC et de l'économie numérique, disponible en ligne sur : [http://solidar-tunisie.org/publication.php?id\\_publication=65](http://solidar-tunisie.org/publication.php?id_publication=65).

européennes s'installent avec des prestations de service sur le marché tunisien totalement accessible, alors que le marché européen est protégé par de multiples barrières, créant une asymétrie favorable aux Européens. Les entreprises tunisiennes rencontrent des difficultés tant sur le sol tunisien que sur le sol européen. En Tunisie, elles sont contraintes, entre autres, (i) par une réglementation de change à laquelle échappent les entreprises européennes opérant en Tunisie, (ii) par des ressources humaines de plus en plus rares car attirées par les politiques européennes de migration sélective à l'instar de celle établie par la France sous le mandat de Sarkozy et (iii) par des difficultés d'accès aux financements.

Sur le marché européen, elles sont contraintes par les restrictions de mobilité des personnes et par la difficulté d'accès au financement et aux services bancaires en général.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le secteur agricole qui est très important pour la Tunisie, puisque contribuant à environ 10 pour cent du PIB et, indépendamment des négociations de l'ALECA, il a urgemment besoin d'être modernisé. En effet, travailler sur le renforcement des normes sanitaires et phytosanitaires et pour trouver des réponses au stress hydrique, est primordial vu l'importance du secteur, que ce soit pour l'export, pour l'emploi, pour le développement régional et pour la protection de l'environnement. L'ALECA devra promouvoir et valoriser l'agriculture biologique tunisienne et protéger les indications géographiques, y compris pour les produits artisanaux. Plus particulièrement, l'huile d'olive soumise à des quotas devrait être librement exportée en Europe car le système de quotas est discriminatoire et va à l'encontre de l'esprit de l'accord (ALECA).

## La question énergétique

La Tunisie est un pays importateur net d'énergie et ce depuis près d'une décennie. Le déficit énergétique<sup>15</sup> qui était de 0,5 Mtep en 2010 est passé à 4,8 Mtep en 2017, les subventions des produits énergétiques pèsent également très lourd sur le budget de l'état<sup>16</sup>.

15. Source : MEMERN.

16. Etude Solidar, TRANSITION ENERGETIQUE EN TUNISIE, OPPORTUNITÉS D'INCLUSION LOCALE ET DE COOPÉRATION RÉGIONALE. Hichem Mansour, Borhene Rassaa. [http://www.solidar-tunisie.org/publication.php?id\\_publication=59](http://www.solidar-tunisie.org/publication.php?id_publication=59).

Le gouvernement tunisien a adopté une vision pour le système énergétique en Tunisie centrée sur trois points essentiels :

1. l'amélioration de sa sécurité énergétique ;
2. l'équité énergétique et la bonne gouvernance ;
3. le développement durable.

En ce qui concerne la sécurité énergétique, la Tunisie entend augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (avec un objectif de 30 pour cent du mix électrique provenant des énergies renouvelables à l'horizon 2030), renforcer sa politique d'efficacité énergétique et diversifier ses sources d'énergie primaire, notamment en réformant le secteur des hydrocarbures mais aussi en ayant une meilleure inter-connectivité aussi bien électrique que gazière avec ses voisins et avec l'Europe.

En effet la Tunisie et toute la région du sud de la Méditerranée restent enclavées quand il s'agit d'interconnexion électrique, et la Méditerranée reste l'une des régions les moins interconnectées de la planète lorsque nous la comparons au nord de l'Europe, à l'Amérique du nord ou à l'Amérique du sud, ou encore à l'Asie du sud-est. Une seule connexion relie l'Europe à l'Afrique du nord entre l'Espagne et le Maroc. Il est très difficilement envisageable d'aborder les concepts de libre-échange entre la Tunisie et l'Europe sans considérer les interconnexions aussi bien électriques que gazières entre les deux rives, l'énergie étant le moteur de toute entreprise économique. Il est à noter que des organismes tels que l'OME ou le WEC se penchent également sur ce sujet.

Le projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie dénommé ELMED a été retenu comme projet d'intérêt commun (PIC) de l'Union Européenne (UE), ce statut permet au projet de bénéficier d'un certain nombre d'avantages au niveau de l'UE mais ne permet pas l'octroi de subventions pour la réalisation des études<sup>17</sup>. Nous pensons donc qu'une accélération ainsi qu'une assistance par l'UE afin de concrétiser ce projet d'interconnexion dans les plus brefs délais sont un préalable pour tout échange équilibré entre les deux parties.

Rappelons aussi qu'un tel projet aura un impact aussi bien économique que social et environnemental, en tenant compte de l'importance de l'accès équitable à

17. Cas du Project d'interconnexion électrique entre la Tunisie et L'Italie, Rafik Bezzaouia STEG Revue MEMERN L'énergie Avril 2018.

l'énergie propre afin de stimuler l'emploi, préserver l'environnement et donc limiter à long terme le flux de migration Sud Nord.

En ce qui concerne le renforcement du rôle de la société civile afin d'améliorer la gouvernance du secteur aussi bien dans le secteur des hydrocarbures (ou l'on retrouve plusieurs sociétés européennes parmi celles opérant en Tunisie comme ENI, OMV ou Shell) que dans le secteur des énergies renouvelables qui est encore à ces débuts, Solidart Tunisie a publié plusieurs Policy Papers avec une série de recommandations et des propositions de projets<sup>18</sup>.

## Conclusion

Le processus de transition démocratique a sensiblement avancé en Tunisie, mais il doit être consolidé et complété pour atteindre les niveaux de gouvernance observés en UE. L'ARP a besoin de soutien pour accomplir sa mission avec plus d'efficacité. La décentralisation doit progresser et les collectivités locales doivent être appuyées pour instituer la bonne gouvernance et pour prendre en charge progressivement le développement économique local. La création et la mise en œuvre des instances constitutionnelles doit se poursuivre pour compléter un cadre institutionnel propice à la défense des droits et des libertés et susceptible de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement économique.

En attendant l'accomplissement de la transition politique, le contexte socio-économique rencontre de sérieuses difficultés. Divers facteurs endogènes et exogènes risquent de mettre en péril la démocratie naissante : la Tunisie connaît des déficits jumeaux qui rendent son endettement potentiellement insoutenable, elle souffre en outre à la fois d'une inflation et d'un chômage élevés. Il convient d'y faire face au plus vite pour le bien de la Tunisie mais aussi pour les effets positifs qu'enclencherait, dans la région, le succès de l'expérience tunisienne. Pour cela, il est essentiel que les investissements et les exportations reprennent en Tunisie et deviennent les principaux moteurs de la croissance. Il importe de trouver des financements qui suppléent au déficit de l'épargne sans accroître l'endettement. Il est aussi capital que tous les secteurs économiques retrouvent des pistes d'expansion

à même de créer des emplois décents et de qualité pour répondre aux attentes des jeunes tunisiens.

Ainsi, le nouveau partenariat entre l'UE et la Tunisie doit être axé sur le co-développement et l'appui à un nouveau modèle permettant une économie à forte valeur ajoutée et stimulant l'innovation, à même de (i) rehausser le niveau des investissements européens en Tunisie ; (ii) permettre aux entreprises de monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales et de (iii) retenir les ressources humaines en Tunisie.


L'ALECA peut envisager le développement de plusieurs axes au niveau desquels la Tunisie peut avoir un avantage compétitif émergent : le secteur numérique, les énergies renouvelables, la santé, l'éducation, le transport et la logistique, le conseil...

Connaissant le contexte tunisien et ses difficultés, il est nécessaire d'être à l'écoute des doléances des représentants des métiers. La grande diversité des situations sectorielles plaide en faveur de l'adoption d'une liste positive. La mise en œuvre de la libéralisation des services et de l'agriculture peut commencer par des activités ou produits pilotes avant d'être progressivement généralisée. Cette approche graduelle et progressive est nécessaire pour tenir compte du rythme de la Tunisie en transition démocratique et des difficultés économiques qu'elle doit d'abord résoudre.

Une attention particulière doit être accordée à certains aspects sensibles où il existe une asymétrie en faveur des européens à savoir :

- la mobilité des personnes et plus particulièrement la mobilité des professionnels sans laquelle les services tunisiens ne peuvent aspirer à être rehaussés au niveau de compétitivité des services européens ;
- l'équité d'accès aux financements, aux subventions et aux divers fonds (innovation, amélioration de compétitivité...);
- la reconnaissance des diplômes concédée automatiquement aux Européens sans réciprocité pour les Tunisiens ;
- l'accès à la technologie et le développement de la R&D.

18. INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE, LES ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE – Hichem Mansour [http://www.solidartunisie.org/publication.php?id\\_publication=1](http://www.solidartunisie.org/publication.php?id_publication=1).



De même, bien que la Tunisie doive œuvrer progressivement pour une convergence réglementaire, il convient d'une part d'envisager une représentation de la Tunisie dans les instances législatives européennes pour consultations et avis s'agissant des nouvelles réglementations et d'autre part de préserver le droit des États à réguler leurs activités.

Enfin, il est important d'avoir un traitement similaire aux États membres de l'UE et de ne plus être candidat aux listes noires/grises.

Le projet ALECA présenté par l'UE est aujourd'hui asymétrique mais en faveur de l'UE. Il importe de le modifier pour en faire un accord asymétrique favorable à la Tunisie. Il est de l'intérêt des deux parties que la prospérité susceptible de naître d'une plus grande liberté de circulation des biens et des services ainsi que des ressources financières et humaines soit concédée dans la réciprocité et puisse profiter à tous. L'ALECA n'est pas un objectif en soi, mais doit permettre à la Tunisie de migrer vers un nouveau modèle socioéconomique en phase avec les attentes de la Tunisie post-révolution et susceptible d'apporter une réponse aux problèmes structurels de chômage des diplômés et de disparité régionale.



## 30 ans de relations économiques entre la Tunisie, l'Allemagne et l'UE

### Opportunités et risques des accords de libre-échange

*Isabel Schäfer*

#### Introduction

Les relations bilatérales entre la République fédérale d'Allemagne et la Tunisie ne figurent pas au premier plan de l'activité diplomatique depuis longtemps, mais n'ont eu de cesse de se développer et de s'intensifier en toute discrétion au fil des décennies depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956. Aujourd'hui, pour la Tunisie, l'Allemagne est non seulement le troisième partenaire commercial après la France et l'Italie, mais aussi la deuxième destination la plus prisée pour étudier à l'étranger. Ce sont surtout les ingénieurs, les techniciens, mais aussi les germanistes et les philosophes qui sont attirés par les universités allemandes. Pour l'Allemagne, la Tunisie est avant tout un partenaire économique apprécié (pour ses équipementiers automobiles et son industrie textile, par exemple) et une destination touristique populaire. Mais pendant longtemps, ce petit pays du Maghreb n'a pas fait l'objet d'une grande attention dans l'agenda politique de Berlin. Cela a considérablement changé depuis la révolution de 2011. Non seulement les relations diplomatiques ont été renforcées par l'introduction de consultations gouvernementales régulières et de partenariats dits de transformation, mais les relations au sein de la société civile se sont également considérablement intensifiées.<sup>1</sup> Malgré les turbulences politiques récurrentes en Tunisie depuis 2011 et la crise économique et financière qui s'est ensuivie, les relations économiques germano-tunisiennes sont restées stables.

Les déséquilibres et les tensions socio-économiques, qui étaient au centre de la « révolution pour le travail, la dignité et la liberté », se poursuivent sept ans plus tard. En particulier, le chômage des jeunes reste très élevé, jusqu'à 30–40 pour cent dans les régions et quartiers

défavorisés. Le taux de chômage global s'établissait à environ 15,5 pour cent<sup>2</sup> en 2017. Le taux de croissance relativement stable d'environ 5 pour cent dans les années 2000 a connu des fluctuations importantes depuis 2011 (–2 pour cent en 2011). Après s'être de nouveau effondrée à 0 pour cent à la suite des attentats terroristes de 2015, la croissance se redresse lentement pour atteindre 2 pour cent en 2017<sup>3</sup>. La prévision pour 2018 est de 2,3 pour cent. Cependant, l'inflation sera de 7 pour cent en 2018<sup>4</sup>, ce qui est positif pour les exportations, mais négatif pour le pouvoir d'achat. En conséquence, les conditions de vie de la population se sont détériorées dans certains cas et les manifestations sociales continuent d'être à l'ordre du jour. Le gouvernement de Youssef Chahed, en place depuis août 2016, tente de stabiliser la situation économique et financière en mettant en place des mesures d'austérité, parfois impopulaires, résultant elles-mêmes de la politique d'austérité demandée par le FMI. La corruption et le marché informel ont continué à prospérer depuis 2011. Selon l'Indice de perception de la corruption 2016, la Tunisie se classe 75<sup>ème</sup> sur 176 pays. Dans un contexte de bouleversements politiques et sociaux, la Tunisie tente aujourd'hui de se réinventer économiquement. Bien qu'aucune vision à long terme pour des réformes économiques durables n'ait encore été donnée, les discussions vont bon train sur la façon dont le modèle économique et de développement désuet (basé principalement sur le tourisme de masse, les textiles bon marché, les subventions à l'exportation) pourrait être transformé à l'avenir par des réformes économiques, industrielles et sociales. Les relations économiques de la Tunisie avec l'Allemagne et l'UE jouent un rôle important dans ce contexte. Compte tenu de la forte dépendance économique de la Tunisie vis-à-vis de l'UE, cette dernière partage la responsabilité de son développement futur. Le projet « d'accord de

1. Dans le cadre du partenariat de transformation avec la Tunisie, une centaine de projets ont reçu un financement d'environ 75 millions d'euros depuis 2012. Les projets se concentrent sur la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance, l'emploi, l'éducation duale, la société civile et les médias.

2. OECD 2018: 23

3. Ibid.

4. Ibid.

libre-échange complet et approfondi » (ALECA) peut aggraver et exacerber la situation socio-économique, mais il peut aussi offrir une opportunité.

## La coopération économique entre la Tunisie et l'Allemagne entre 1998 et 2018

La coopération économique s'est développée et intensifiée régulièrement au cours des 30 dernières années. Outre les accords UE-Tunisie existants, la République fédérale, comme d'autres États membres de l'UE, a conclu d'autres accords et arrangements bilatéraux avec la Tunisie.<sup>5</sup> L'Allemagne est un partenaire commercial important pour l'économie tunisienne : parmi les pays exportant vers la Tunisie, l'Allemagne se classait troisième en 2016, après la France et l'Italie. L'Allemagne figure désormais au quatrième rang des pays fournisseurs, après la France, l'Italie et la Chine<sup>6</sup>. Les exportations allemandes vers la Tunisie comprennent principalement des produits électrotechniques, des véhicules à moteur et pièces détachées, des textiles/vêtements (produits semi-finis), des machines, de l'électronique, des plastiques, des produits chimiques, des produits alimentaires, du fer et des produits sidérurgiques. La Tunisie exporte vers l'Allemagne principalement des textiles (produits finis), des composants électrotechniques, des composants automobiles (en particulier des câbles), de la maroquinerie, du pétrole brut, des denrées alimentaires, des carburants, des lubrifiants et des tapis. Avec environ 350 millions d'investissements, l'Allemagne (principalement des entreprises allemandes déjà implantées en Tunisie) est également le quatrième investisseur étranger.<sup>7</sup> Il y a environ 250 entreprises allemandes en Tunisie, dont la plupart sont orientées vers l'exportation. Selon la Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (AHK), les entreprises allemandes emploient environ 55 000 travailleurs tunisiens et sont des employeurs appréciés. Il y a quelques années, certaines de ces entreprises ont mis en place la formation par alternance basée sur le modèle

allemand<sup>8</sup>; depuis 2011, de nouveaux projets pilotes ont été lancés dans cette direction.

L'Allemagne et la Tunisie sont deux partenaires très inégaux, tout comme l'UE et la Tunisie. Les chiffres suivants en attestent : en 2016, le revenu par habitant s'établissait à 3 688,65 dollars en Tunisie contre 42 069,60 dollars en Allemagne, le taux de chômage global était de 15,22 pour cent en Tunisie contre 4,12 pour cent en Allemagne ; la Tunisie se classait 97<sup>ème</sup> en termes d'indice de développement humain (IDH) et l'Allemagne 4<sup>ème</sup> ; à l'inverse, l'Allemagne produit 8,89 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant par an contre 2,59 tonnes pour la Tunisie (2014).<sup>9</sup> Outre la protection de l'environnement et des ressources, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables, la coopération au développement favorise de plus en plus l'emploi et le développement économique durable (260 millions d'euros en 2016). Par le biais d'échange de dettes la Banque allemande du développement *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) fournit environ 60 millions d'euros pour des projets de développement jusqu'en 2020. Mais l'Allemagne est aussi une source importante de devises pour la Tunisie. En effet, les quelque 34 140 Tunisiens vivant en Allemagne (2017) transfèrent environ 50 millions d'euros par an vers la Tunisie (soit environ 1 400 euros par personne), même si comparativement, la diaspora tunisienne vivant en Allemagne investit peu en Tunisie, à l'instar de la diaspora tunisienne en général.<sup>10</sup> Il n'en demeure pas moins que les transferts en devises de plus d'un million de Tunisiens vivant à l'étranger (83 pour cent d'entre eux dans l'UE) représentent un facteur économique important : en moyenne 5 pour cent du PIB et 22 pour cent de l'épargne nationale. Ces transferts prennent essentiellement la forme de transferts ou d'achats de biens de consommation ou d'achats de biens immobiliers. La contribution des Tunisiens vivant à l'étranger au développement économique tunisien et au développement local<sup>11</sup> se traduit dans une moindre mesure également par des investissements et de la création d'emplois, mais ce potentiel pourrait être encore plus largement exploité. Outre les Tunisiens de la

5. Il s'agit notamment d'un accord sur la protection des investissements (1966), d'un accord sur le transport maritime (1966, 1997), sur le transport aérien (1968), sur la protection juridique (1968), d'un accord sur la double imposition (1975), d'un accord sur la circulation des personnes et des biens (1984) et sur la sécurité sociale (1984).

6. INS 2016: 5; GTAI (2017): Wirtschaftsdaten kompakt; [http://www.gtai.de/GTAI/Content/DE/Trade/Fachdaten/MKT/2016/11/mkt201611222064\\_159420\\_wirtschaftsdaten-kompakt---tunesien.pdf?v=4](http://www.gtai.de/GTAI/Content/DE/Trade/Fachdaten/MKT/2016/11/mkt201611222064_159420_wirtschaftsdaten-kompakt---tunesien.pdf?v=4) (11.5.2018).

7. Selon le FIPA, les investisseurs allemands ont investi environ 770 millions d'euros dans environ 260 projets et créé environ 62 000 emplois.

8. Weigert (2012).

9. <https://www.kfw.de/microsites/Microsite/transparenz.kfw.de/#/country/TUN> (11.5.2018).

10. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/560540/umfrage/in-deutschland-lebende-tunesier/> ; selon d'autres sources : 86601 tunisiens vivant en Allemagne en 2012, cf. [http://www.ote.nat.tn/fileadmin/user\\_upload/doc/Repartition\\_de\\_la\\_communaute\\_tunisienne\\_a\\_l\\_etrangere\\_2012.pdf](http://www.ote.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Repartition_de_la_communaute_tunisienne_a_l_etrangere_2012.pdf).

11. Denieuil/Madoui (2010); Boubakri (2010).

diaspora, les touristes sont une autre source de devises étrangères dans le pays. Jusqu'en 2011, les touristes allemands se classaient au quatrième rang en moyenne avec 520 000 voyageurs par an (après la Libye : 1,7 million, la France : 1,3 million, l'Algérie : 1 million). Mais la révolution de 2011 a entraîné dans son sillon l'effondrement du tourisme. En 2017, seuls 19,6 pour cent des touristes visitant la Tunisie venaient des pays de l'UE.<sup>12</sup> Une légère tendance à la hausse a été observée depuis 2018.

La Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (AHK), fondée en 1979 à l'initiative des deux gouvernements et qui compte aujourd'hui environ 570 entreprises membres, est l'un des acteurs clés de la coopération économique. La Gesellschaft für *Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) agit en Tunisie depuis 1975 dans un grand nombre de domaines, notamment la promotion de la protection de l'environnement (traitement de l'eau, recyclage des déchets, lutte contre le réchauffement climatique, énergies renouvelables, gestion de l'eau), l'emploi et la modernisation de l'économie tunisienne dans le cadre de l'union douanière avec l'UE (compétitivité, innovation, esprit d'entreprise). La Banque allemande du développement KfW s'est engagée depuis 1961 dans la coopération financière dans des domaines tels que l'eau, l'environnement et le changement climatique (par exemple, 1,4 milliard d'euros entre 1961 et 2011 et 306 millions d'euros pour 2017), elle soutient les microcrédits et le financement de projets d'infrastructure.<sup>13</sup> En outre, toutes les fondations politiques allemandes et autres organisations intermédiaires (DAAD, Goethe-Institut, Deutsche Welle, etc.) sont désormais présentes à Tunis et participent entre autres à la mise en œuvre de projets de développement dans les domaines de la formation et de l'emploi.

L'agence du commerce extérieur German Trade and Invest (GTAI) chargée du développement des affaires et du marketing de localisation dispose d'une représentation à Tunis. L'Association euro-méditerranéenne des pays arabes (EMA) s'efforce également de gagner des investisseurs allemands pour la Tunisie et de les soutenir dans le lancement de projets d'investissement. Le cadre juridique des investissements a été amélioré avec la nouvelle loi sur les investissements de 2016 et l'allègement fiscal de

2017. Selon l'indice de facilité de faire des affaires *Ease of Doing Business Index 2018*, la Tunisie se classe 88<sup>ème</sup> sur 190 pays. Les entreprises allemandes basées en Tunisie et les entreprises tunisiennes à participation majoritaire allemande offrent de plus en plus d'opportunités de formation à leurs salariés. Certains des cadres tunisiens qui y sont employés ont étudié en Allemagne. Selon l'OCDE, l'Allemagne est le deuxième pays d'accueil pour des étudiants tunisiens après la France : en 2014, sur les 21 719 étudiants tunisiens faisant des études à l'étranger, 11 134 suivaient des études en France et 2 732 en Allemagne ; les étudiants tunisiens en Allemagne représentaient 11,7 pour cent des étudiants des pays africains et sont donc en troisième position (après les Camerounais et les Marocains).

Aujourd'hui, environ 1 500 anciens étudiants d'universités allemandes travaillent en Tunisie, dont environ 60 pour cent dans l'industrie, environ 20 pour cent dans l'administration et le secteur public et environ 20 pour cent dans des PME autofinancées.<sup>14</sup> L'une des associations les plus importantes et les plus actives d'anciens élèves tunisiens des universités allemandes est l'Association Tunisienne des Diplômés des Universités Allemandes (ATDUA), fondée en 1990, qui vise à renforcer les relations socio-économiques avec l'Allemagne.<sup>15</sup> Elle n'est pas uniquement ouverte aux anciens boursiers, mais également à d'autres universitaires ayant obtenu un diplôme en Allemagne. Des conflits personnels et de politique interne ayant conduit à la démission de certains membres et à des divisions, cette association ne compte plus que 70 membres dont de nombreux ingénieurs.<sup>16</sup> En outre, il existe l'Association des anciens de l'Université technique de Berlin (TU), l'Association des anciens élèves du Maghreb de la Fondation Alexander von Humboldt et l'Association pour l'amitié tuniso-allemande (TDG e.V.). La Tunesische Akademiker Gesellschaft e.V. [Société académique tunisienne], basée à Munich et fondée en 2008 (TAG) vise à mettre en réseau les étudiants et les professionnels tunisiens en Allemagne, ainsi qu'à promouvoir l'intégration et la coopération entre l'Allemagne et la Tunisie dans le domaine des affaires et de l'éducation.<sup>17</sup>

12. [https://www.huffpostmaghreb.com/2017/06/12/tourisme-tunisie\\_n\\_17054822.html](https://www.huffpostmaghreb.com/2017/06/12/tourisme-tunisie_n_17054822.html) (19.5.2018).

13. <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Internationale-Finanzierung/KfW-Entwicklungsbank/Weltweite-Pr%C3%A4senz/Nordafrika-und-Nahost/Tunesien/> (19.5.2018).

14. <http://www.atdua.org.tn/> (5.5.2018).

15. Ibid.

16. [https://www.daad.de/medien/der-daad/medien-publikationen/publikationen-pdfs/1%C3%A4nderprofil\\_tunesien\\_.pdf](https://www.daad.de/medien/der-daad/medien-publikationen/publikationen-pdfs/1%C3%A4nderprofil_tunesien_.pdf) (20.5.2018).

17. <http://www.tag-germany.org/> (6.5.2018).

L'objectif de certaines de ces associations est de mettre en réseau la diaspora tunisienne en Allemagne, et en partie aussi la diaspora tunisienne vivant dans l'UE, aux Etats-Unis et au Canada, et de les mobiliser pour le développement économique de la Tunisie. Idéalement, la mise en réseau des membres peut favoriser l'émergence de partenariats public-privé, l'exportation, l'entrepreneuriat, les échanges culturels et l'éducation. Dans la pratique, toutefois, ces tentatives sont souvent restées modestes, en partie à cause d'un manque de personnel, de capacités structurelles et financières. Il existe aussi l'Association tuniso-américaine des jeunes professionnels (TAYP) aux Etats-Unis, l'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE) en France et la NATEG au Canada. Les associations germano-tunisiennes existantes sont loin d'être aussi influentes et aussi bien connectées que l'ATUGE, fondée en 1990. Initialement créé pour faciliter l'intégration des Tunisiens étudiant en France, ce réseau de diplômés influent s'est développé au fil des années, il est professionnellement actif entre la France, la Grande-Bretagne et la Tunisie et constitue un acteur important dans les relations économiques franco-tunisiennes.<sup>18</sup> En outre, la coopération économique axée sur le développement résulte aussi de partenariats bilatéraux tuniso-allemands (par exemple Tunis-Cologne ; Sousse-Braunschweig ; Monastir-Münster ; Bizerte-Rostock ; Sfax-Marburg) et de projets de jumelages entre municipalités.

Grâce aux structures de coopération décrites ci-dessus et bien d'autres, mais aussi grâce aux différents entrepreneurs et aux initiatives individuelles, les relations économiques bilatérales germano-tunisiennes se sont diversifiées et consolidées au fil des années.

## L'impact de la politique commerciale de l'UE sur la Tunisie au fil du temps

Plus encore que les relations tuniso-allemandes, les relations entre l'UE-28 et la Tunisie sont caractérisées par des déséquilibres et des asymétries. L'UE est le principal partenaire économique et commercial de la Tunisie. En 2016, 53,3 pour cent des importations tunisiennes provenaient de l'UE ; 73,7 pour cent des exportations tunisiennes étaient destinées à l'UE (SIN 2016 : 4). Mais pour l'UE, la Tunisie n'est qu'un « petit partenaire » en termes économiques. La Tunisie se classe au 32<sup>ème</sup> rang

des partenaires économiques de l'UE et ne représente que 0,6 pour cent des échanges commerciaux de l'UE avec le monde.<sup>19</sup> L'accord d'association UE-Tunisie, signé en 1995 dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (PEM), est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Ce premier accord portait principalement sur la libéralisation du secteur industriel ; la zone de libre-échange pour les biens industriels a été établie en 2008. Dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), un « statut avancé » ou « partenariat privilégié » a été adopté en novembre 2012, ainsi que divers plans d'action (de 2005 à 2013–2017) pour la mise en œuvre de ce partenariat. Depuis octobre 2015, les négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) sont ouvertes en vue de remplacer l'accord d'association de 1995. L'objectif est maintenant d'étendre progressivement les dispositions du libre-échange aux produits, services et capitaux. Cet accord s'inscrit dans la nouvelle génération d'accords de l'UE tels que celle-ci en négocie avec de nombreux autres pays tiers.

Du point de vue de l'UE qui souhaite que le processus de transition démocratique soit couronné de succès, la Tunisie revêt avant tout une signification politique en tant que dernière lueur d'espoir pour le printemps arabe. Dès 1995, avec le lancement du processus de Barcelone, la Tunisie a été le premier pays du sud de la Méditerranée à signer un accord de libre-échange avec l'UE. Avec le Maroc, elle a fait office d'« élève modèle » de la coopération euro-méditerranéenne pendant plus d'une décennie. Dans le même temps, l'UE, par le biais de sa politique économique bilatérale (verticale) avec les différents états du Maghreb, a davantage favorisé la concurrence entre ces états plutôt que la promotion de l'intégration régionale (horizontale). Bien que l'UE ait conclu des accords d'association avec presque tous les pays de la rive sud et de la rive est de la Méditerranée, le principe très discuté et controversé de la conditionnalité n'a finalement été appliqué à aucun gouvernement des pays du sud, pas même au régime autoritaire de Ben Ali. Aujourd'hui, d'aucuns réclament à nouveau que l'octroi de fonds de coopération au développement de l'UE soit lié au respect des principes démocratiques et, surtout, à l'obligation de rendre des comptes.

Les détracteurs d'un nouvel accord d'association avec l'UE attribuent volontiers, bien que parfois un peu

18. <https://atuge.org/> (6.5.2018).

19. <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/tunisia/> (12.5.18).

hâtivement, la crise actuelle de l'économie et de l'industrie tunisiennes aux conséquences de l'ancien accord d'association avec l'UE de 1995. Alors que les raisons seraient plutôt à chercher dans le manque de réformes économiques et sociales ces dernières années, l'absence de modernisation régulière et systématique de nombreux secteurs et dans le détournement d'une grande partie des bénéfices de l'accord par le régime Ben Ali. Les entreprises européennes qui ont investi et continuent d'investir en Tunisie sont principalement motivées par sa proximité géographique, ses bas salaires et, selon le secteur, par sa main-d'œuvre hautement qualifiée selon les normes régionales. Toutefois, sur le long terme, les politiques économiques et industrielles du régime Ben Ali ont fait que le développement technologique et les innovations dans les industries d'exportation n'ont eu que peu d'impact sur les industries locales : trop peu d'emplois qualifiés ont été créés, le développement régional a été négligé, la corruption du régime et les entrepreneurs favorisés se sont développés sans entrave et l'écart de prospérité a continué de se creuser. Aujourd'hui et à l'avenir, les profits économiques doivent aussi être distribués plus équitablement à la population, sous peine de voir naître de nouvelles protestations sociales et d'accroître la déstabilisation.

Le bilan de l'accord d'association signé en 1995 et toujours en vigueur aujourd'hui montre que les échanges bilatéraux entre la Tunisie et l'UE ont plus que doublé, que les exportations tunisiennes (principalement textiles et composants mécaniques) vers l'UE ont presque triplé et que les investissements étrangers directs européens en Tunisie ont augmenté.<sup>20</sup> Le bilan fait également ressortir que l'un des points centraux du conflit de politique économique portait sur l'accès en franchise de droits au marché intérieur européen pour les produits agricoles en provenance de Tunisie, ce que l'UE a empêché. La résistance venait principalement des États membres de l'UE du sud de l'Europe, qui produisent des produits agricoles similaires et ne voulaient pas être confrontés à la concurrence supplémentaire de la Tunisie ou du Maroc, étant donné la situation économique tendue et le chômage élevé des jeunes dans leurs propres économies (Grèce et Italie). Les produits agricoles « sensibles » ont jusqu'à présent été omis.<sup>21</sup>

20. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1490> (17.6.2018).

21. Van der Loo (2016).

## Le pour et le contre de l'accord de libre-échange approfondi ALECA entre l'UE et la Tunisie

L'objectif des négociations en cours entre l'UE et la Tunisie sur l'Accord de libre échange Complet et Approfondi (ALECA) est d'étendre la zone de libre-échange existante pour les produits industriels aux produits agricoles et autres, aux services et aux capitaux. Pour la Tunisie, cela signifie un accès plus facile des produits et services tunisiens au marché de l'UE, ce qui peut avoir un impact positif sur l'économie tunisienne. L'investissement privé étranger en Tunisie pourrait augmenter et l'adaptation aux normes européennes pourrait accroître la qualité et donc la compétitivité des produits sur le marché mondial. La Tunisie se classe actuellement 95<sup>ème</sup> sur 137 pays dans l'Indice de compétitivité mondiale 2017–2018.

Du point de vue tunisien, les inconvénients sont que les compagnies tunisiennes sont exposées à la concurrence directe des compagnies européennes (par exemple Tunisair par rapport aux compagnies aériennes européennes à bas prix). Certains secteurs doivent d'abord être protégés et ne pourraient résister à une libéralisation progressive qu'après modernisation. Le fait que la Tunisie doive adopter des normes européennes (potentiellement inappropriées et injustifiées pour le marché et la production tunisiens) et que les frais de douane soient réduits, diminuant ainsi les recettes publiques, n'est pas nécessairement un avantage. Les acteurs de la société civile mettent en garde contre la perte de nombreux emplois dans le secteur des services et dans l'agriculture et contre la dépendance croissante à l'égard des importations de céréales et considèrent que les droits économiques et sociaux sont particulièrement menacés. Des « mesures d'accompagnement » étaient déjà prévues dans l'Accord de libre-échange de 1995 et visaient à soutenir le maintien de la cohésion sociale. D'autres « mesures d'accompagnement » sont également annoncées dans les négociations sur l'ALECA. Toutefois, nul ne sait dans quelle mesure ces initiatives aux contours pour l'heure imprécis peuvent effectivement amortir les conséquences négatives potentielles pour les PME, les droits des travailleurs et les personnes socialement défavorisées en réduisant les barrières commerciales.<sup>22</sup> Le rôle des tribunaux d'arbitrage est également controversé, comme c'est le cas pour d'autres accords de libre-échange. Par leur biais, les

22. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1490> (17.6.2018).

investisseurs étrangers peuvent tenter des poursuites directes et donc plus facilement porter atteinte à la réglementation environnementale et sanitaire de l'état (par exemple, dans la production chimique, textile ou automobile). La souveraineté de l'état tunisien et sa législation ne doivent pas être remises en cause par les intérêts des multinationales renforcées par des accords de libre-échange.

Outre l'accès des produits agricoles au marché intérieur de l'UE, la libéralisation des services est une demande centrale des pays du sud de la Méditerranée depuis 1995, notamment en termes de mobilité accrue des travailleurs et des prestataires de services tunisiens vers l'Europe. Aujourd'hui, de nombreux acteurs de la société civile (par exemple les syndicats), mais aussi certains entrepreneurs sont préoccupés par la libéralisation progressive des services prévue dans l'ALECA. Ils craignent que les fournisseurs de services européens, en particulier, puissent entrer sur le marché tunisien sans entrave et évincer les fournisseurs de services tunisiens. Ces craintes s'expliquent par l'inégalité de départ entre les acteurs sur les questions de mobilité, car les prestataires de services tunisiens doivent d'abord obtenir un visa pour être autorisés à entrer dans l'UE, malgré la conclusion d'un partenariat pour la mobilité en 2014. A cet égard, la mobilité facilitée reste une préoccupation centrale du point de vue tunisien.

Depuis quelques années, les états du Maghreb, Tunisie inclus, ont cessé de se tourner exclusivement vers l'UE, et cherchent plutôt à multiplier et à diversifier leurs partenaires commerciaux. Ainsi, le Maroc (par son adhésion renouvelée à l'UA en 2017) s'oriente de plus en plus vers l'Afrique subsaharienne. C'est aussi le cas de la Tunisie qui quant à elle espère trouver de nouveaux débouchés dans les pays de l'Afrique subsaharienne pour les produits et services tunisiens, mais aussi, par exemple, augmenter le tourisme éducatif et médical en Tunisie en provenance des pays africains. L'UE pourrait soutenir cette ambition en liant l'ALECA à d'autres accords dans le cadre du partenariat UE-Afrique.

## Perspectives

La Tunisie se trouve encore dans une phase critique et fragile de changement. La transition démocratique est bien avancée, mais loin d'être sécurisée et profondément consolidée. Dans le même temps, l'UE exerce une énorme pression économique. Bien qu'elle ait un grand

intérêt à la réussite de la transition démocratique, elle poursuit ses propres intérêts économiques. Du point de vue tunisien, le protectionnisme n'est certainement pas une solution à l'époque des développements transnationaux et des conflits commerciaux internationaux. Dans la position de négociation inégale avec l'UE, la Tunisie peut faire valoir l'atout du succès de la transition démocratique qu'elle a en mains.

L'ALECA ne sera certainement pas en mesure de résoudre les problèmes de la Tunisie – tels que le chômage élevé des jeunes, les disparités régionales, la faible croissance, le secteur informel fort ou la corruption. Mais les négociations sur l'ALECA offrent à la Tunisie l'occasion de formuler plus précisément sa propre vision du nouveau modèle de développement, de réfléchir davantage à sa propre politique économique et industrielle et aussi de reformuler et d'intensifier sa propre politique sociale, son dialogue social et sa coopération syndicale. Il est dans l'intérêt de la Tunisie et de l'UE de réduire les déséquilibres sociaux et non de les exacerber davantage. Par exemple, les salaires minimums et l'assistance sociale pour les pauvres pourraient être augmentés et les droits des travailleurs renforcés. Par crainte de voir la concurrence européenne et internationale s'accroître potentiellement, il ne faut pas négliger la vision à moyen et long terme et la réorientation structurelle vers un modèle économique et de développement durable et inclusif. Par exemple, il est nécessaire de trouver des approches et des solutions concrètes sur la manière dont le futur modèle agro-écologique peut être basé sur une agriculture durable qui prend en compte le changement climatique et la raréfaction des ressources en eau.

L'Allemagne et l'UE peuvent aider la Tunisie à élaborer et à mettre en œuvre des réformes économiques axées sur la croissance durable, y compris des réformes économiques, qui lui permettent de trouver un équilibre entre la concurrence et la compatibilité sociale. L'enjeu porte non seulement sur une augmentation des investissements dans les régions défavorisées et une répartition plus équitable des richesses, mais surtout sur la création de nombreux emplois, y compris des emplois de qualité, et donc de meilleures perspectives pour la jeune génération. Au lieu de permettre la privatisation rampante du système éducatif (en facilitant par exemple l'accès au marché de prestataires internationaux de l'éducation), il serait plus avisé de mieux équiper, de réformer et de moderniser le système éducatif public. Après la coopé-

ration syndicale, les réseaux de la société civile tuniso-allemande qui rapprochent les entrepreneurs socialement responsables et les élites économiques déjà acquises aux causes sociales et du développement durable, c'est au tour des acteurs pouvant jouer le rôle de multiplicateurs de pouvoir également bénéficiaire d'un soutien encore plus important.

La société et la politique tunisiennes attendent beaucoup de l'Europe. L'UE peut prouver qu'elle soutient sérieusement la transition démocratique par le biais de négociations ALECA équitables et d'égal à égal.

## Bibliographie

- AHK** (Hg.) (2012): Les entreprises exportatrices allemandes en Tunisie, situation et perspectives, 2011/2012. Tunis: AHK.
- AHK** (Hg.) (2017): Les entreprises allemandes en Tunisie: Situation et perspectives 2016/2017.
- Chouikha, Larbi/Gobe, Eric** (2015): Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance. Paris : La Découverte.
- Daviet, Sylvie** (Hg.) (2015): L'entrepreneuriat trans méditerranéen : les nouvelles stratégies d'internationalisation, coll. Hommes et Sociétés, Paris/Tunis : IRMC-Karthala.
- DENIEUL, P.-N. / Madoui, M.** (2011) (Hg.): Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement. Tunis: IRMC/Karthala.
- INS** (2018): Statistiques du commerce extérieur. <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Livre%202016.pdf>.
- Jouini, Elyès** (2013) (Hg.): Tunisie l'espoir. Mode d'emploi pour une reprise. Tunis: Cérès éditions.
- Karshenas, M. / Moghadam, V.M. / Alami, R.** (2014): Social policy after the Arab Spring: States and social rights in the MENA region. Dans: World Development, année 64, p. 726–739.
- OECD** (2018): OECD Economic Surveys: Tunisia 2018. Paris: OECD Publishing.
- Schäfer, Isabel** (2018): Political Revolt and Youth Unemployment in Tunisia. Exploring the Education-Employment Mismatch. New York: Palgrave.
- Schäfer, Isabel** (2017): Economic Crisis And (Youth) Unemployment In Tunisia: A Danger To The Democratic Transition Process? In: Mühlberger, W. (ed.): Transformation in Tunisia: The First Five Years. EuroMeSCO Joint Policy Study No. 5, Barcelona: IEMed, p. 42–65.
- Schäfer, Isabel** (2015): Acteurs économiques tuniso-allemands, identités trans méditerranéennes et transition. In: Daviet, Sylvie (Edition): L'entrepreneuriat trans méditerranéen et l'internationalisation du Maghreb. Tunis/Aix: Editions Karthala-IRMC, p. 319–332.
- Schäfer, Isabel** (2013): L'Allemagne et les pays du Maghreb après les révolutions arabes : temps nouveaux, nouvelles dynamiques. In: Annuaire IEMed de la Méditerranée 2013, p. 241–244.
- Souissi, Moez** (2017): ALECA: enjeux, défis et impératifs pour les pays de sud de la Méditerranée. Tunis: FES.
- Van der Loo, Guillaume** (2016): Mapping out the Scope and Contents of the DCFTAs with Tunisia and Morocco. IEMed/EuroMeSCO Paper 28.
- Weigert, Maxime** (2012): Les industriels allemands en Tunisie. Précurseurs d'un nouveau modèle de coopération Nord-Sud ?, Palimsestes, no. 12, Paris: IPEMED.

## À propos des auteurs

**Saïd Ben Sedrine** économiste des ressources humaines. L'emploi, l'éducation, la formation professionnelle et le dialogue social sont ses principaux thèmes de recherche. Il a réalisé plusieurs enquêtes sur le processus d'insertion des diplômés, l'orientation professionnelle et les relations de travail en Tunisie. Ces dernières années, ses travaux ont porté particulièrement sur le renouveau du syndicalisme et du dialogue social autour de l'amélioration des conditions de travail et le travail décent dans le cadre des migrations.

**Julius Dinstelhoff** est politologue au département des relations internationales de l'Université de Marbourg au sein du département de la politique du Moyen-Orient au sein du *Centre d'étude du Moyen-Orient* (CNMS). Sa thèse porte sur la politique étrangère allemande vis-à-vis de la Tunisie, avec un accent particulier sur le rôle du parti Ennahdha. Ses domaines de recherche incluent le processus de transformation politique en Tunisie, le rôle de l'islam politique dans la région ANMO et les relations germano-arabes. Il est auteur et rédacteur de la série MENA direkt avec la sous-série « Islamismus in Bewegung » et « Short paper » (Université de Marbourg).

**Günter Gloser** est ancien député du Bundestag allemand de 1994 à 2013. De 2005 à 2009, il a également été ministre d'État pour l'Europe au ministère des Affaires étrangères. En outre, il a présidé le Groupe parlementaire du Bundestag allemand « Relations avec les pays du Maghreb » de 1998–2005 et 2009–2013.

**Mustapha Ben Jaafar**, docteur en médecine, fut président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie de novembre 2011 à décembre 2014. Il fut aussi vice-président de la *Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme* (LTDH). Mustapha Ben Jaâfar est président honoraire de l'Internationale socialiste, membre du conseil de l'*Alliance progressiste* ainsi que secrétaire général et membre fondateur du Forum démocratique pour le travail et les libertés, *Ettakotol*.

**Kamel Jendoubi**, militant des droits humains, président d'honneur du REMDH (*Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme*) ; ancien président de l'ISIE (*Instance supérieure indépendante pour les élections*) en Tunisie (mai 2011–janvier 2014) ; ancien ministre chargé des Relations avec les institutions constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme de janvier 2015 à septembre 2016.


**Lobna Jeribi**, docteur en systèmes d'information, est co-fondatrice et présidente de l'ONG *Solidar Tunisie*. Ce think tank accompagne le processus législatif du parlement tunisien en se concentrant particulièrement sur la mise en œuvre de principes constitutionnels. De 2011 à 2014, elle fut membre du bureau exécutif du parti politique *Ettakotol* et élue à l'ANC (*Assemblée nationale constituante*). De 2012 à 2014, elle fut présidente de la commission des finances du Conseil régional du gouvernorat de Tunis.

**Horst-Wolfram Kerll** est juriste et politologue. Après avoir occupé plusieurs postes dans le service extérieur, il était Ambassadeur d'Allemagne au Paraguay de 2004 à 2007. Il fut ensuite ambassadeur en Tunisie et conserva ce poste jusqu'à sa retraite en 2012 et son retour à Berlin. A partir de 2007, il a été Ambassadeur en Tunisie et a conservé ce poste jusqu'à sa retraite en 2012 et son retour à Berlin.

**Asma Nouira**. Maître de conférences en sciences politiques à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis Manar. Co-fondatrice et présidente de l'Observatoire Tunisien de la transition démocratique. Domaines de recherche : politique et religion, transition démocratique dans le monde arabe.

**Claudia Rahman** est Secrétaire syndicale au Conseil d'administration d'*IG Metall*, Francfort, division des politiques syndicales transnationales, politique de mondialisation. Responsabilités : Régions Asie/Pacifique et Moyen-Orient/Afrique du Nord ainsi que la politique d'entreprise transnationale.





**Hamadi Redissi**, titulaire d'un doctorat en sciences politiques (1992), professeur à l'Université Al-Manar et écrivain. Il est coordinateur scientifique de la formation en sciences politiques à la *Friedrich-Ebert-Stiftung* Tunisie. Son dernier livre « L'islam incertain, Révolutions et islam post-autoritaire » (2017) a obtenu le *Prix des Rencontres Philosophiques d'Uriage*, France (2017).

**Isabel Schäfer** est politologue indépendante, auteure spécialisée et conférencière. Ses axes de travail comprennent : la transformation politique, économique et sociale en Afrique du Nord, les relations UE-ANMO, la migration et le développement. En tant que chargée de cours, elle enseigne à l'Institut des sciences sociales de l'Université Humboldt de Berlin. En tant qu'experte maghrébine, elle travaille comme conseillère. Récemment publié: « Political Revolt and Youth Unemployment in Tunisia: Exploring the Education-Employment Mismatch », New York : Palgrave, 2018.







## Impression

Friedrich-Ebert-Stiftung | Proche / Moyen Orient et Afrique du Nord  
Hiroshimastr. 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable :  
Dr. Ralf Hexel, Directeur  
Département Proche / Moyen Orient et Afrique du Nord

Tél.: +49-30-269-35-7420 | Fax: +49-30-269-35-9233  
<http://www.fes.de/nahost>

Commande de publications :  
[info.nahost@fes.de](mailto:info.nahost@fes.de)

Cette publication est imprimée sur du papier issu de l'exploitation forestière durable.



ISBN  
978-3-96250-220-1